NAZIONALE
B. Prov.
XXIV
356
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio V

Palchetto D

Num.° d' ordine 16

10-05-42

NAZIONALE
B. Prov.
XXV
124
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE III

Digitized by Google

~~B. Prov.~~
~~Cull 1(42-43)~~
B. Prov. ~~XXIV. 356~~
~~XXV~~
124

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE CONDORCET,

SUR

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE CARPENTIER-MÉRICOURT,
Rue de Vieille-Saint-Honoré, n° 59.

Digitized by Google

653101

MÉMOIRES
DE CONDORCET,

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE,

EXTRAITS

DE SA CORRESPONDANCE ET DE CELLES DE SES AMIS.

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA NAZIONALE DI NAPOLI

PARIS,
PONTHIEU, LIBRAIRE,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

1824.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Un vieillard, âgé de quatre-vingt-douze ans, qui a vécu avec tous les hommes illustres du 18e siècle, s'est retiré dans la solitude en 1815, comme s'il ne trouvait plus alors d'aliment à la curiosité habituelle de son esprit.

Il a emporté avec lui dans sa retraite de longs souvenirs. Il a emporté aussi un nombre immense de lettres des personnages du dernier siècle les plus célèbres dans la littérature ou dans la politique, non-seulement celles qu'ils lui ont adressées à lui-même, mais encore celles qu'ils se sont écrites les uns aux autres, et qu'il a recherchées constamment et recueillies avec soin pendant la durée de sa longue vie.

Il ouvre enfin sa mémoire et son portefeuille.

Son premier dessein avait été de publier par ordre chronologique les matériaux précieux qu'il possède. Mais il a pensé, et je crois, avec raison, que le public étant occupé en ce moment des souvenirs de la révolution, on devait se presser de lui offrir les mémoires les plus curieux et les plus piquans de cette époque.

En conséquence ce vieillard, ami des lettres et de la philosophie, et qui leur a consacré sa vie sans avoir cherché l'éclat qu'elles peuvent donner, et qui trop souvent en trouble le bonheur; ce vieillard, dis-je, encore doué d'un esprit sain et d'une force de tête étonnante à son âge, a extrait de la correspondance de Condorcet tout ce qui lui a paru digne de plaire au public par l'énergie satirique de son

opposition à l'ancien gouvernement ou par l'énergie toujours satirique de ses moqueries sur les ministres ou sur les hommes de lettres du règne de Louis XVI.

Il y a joint les anecdotes les plus piquantes et presque toutes inédites et ignorées sur la révolution et sur les hommes qui y ont pris part, anecdotes extraites de la correspondance de Condorcet et de celles de ses amis ou de notes qu'ils avaient écrites au moment même de chaque événement.

On remarquera surtout, dans cet ouvrage, un contraste qui excitera sans doute un vif et doux intérêt. C'est la correspondance de Suard en opposition presque continuelle avec celle de Condorcet, sans rompre l'amitié qui les unissait.

Je crois qu'on n'a pas encore fait assez ressortir le caractère admirable de Suard,

Digitized by Google

qui fut pendant toute sa vie un sage plus encore qu'un homme de lettres. On l'a vu débuter sous l'égide des philosophes à qui il dut sa fortune, sans avoir dès-lors ni depuis prononcé une seule phrase qui pût déplaire à leurs adversaires. Il fut si modéré dès sa jeunesse que Buffon l'aima et le protégea. Il vécut constamment dans la société la plus intime du baron d'Holbach sans avoir jamais approuvé les principes ni les ouvrages de ce philosophe irréligieux, et sans que leur amitié en ait souffert la moindre altération. Enfin, dans la révolution, il a conservé son caractère sans avoir cherché, en aucune occasion, à en tirer parti pour son intérêt personnel. Aussi a-t-il été une des premières victimes toutes les fois que les hommes modérés ont été persécutés, et il n'a jamais réclamé sa part quand ils ont triomphé. Au commence-

ment de la révolution, il en adopta les principes avec les espérances qu'ils ont fait naître; et nommé un des premiers électeurs du tiers-état de la ville de Paris, il ne chercha point à se faire députer aux états-généraux, parce qu'il semblait habitué et se plaire à l'état honorable et tranquille d'homme de lettres. Mais lié intimément avec Necker et Montmorin, il partagea bientôt leurs regrets lorsqu'il vit que la liberté qu'il désirait pour sa patrie était si promptement flétrie et anéantie.

Condorcet porta plus loin son attachement à la révolution. La haine du passé l'anima encore plus que l'espérance de l'avenir. Sous des formes douces et gracieuses, il avait un caractère ardent et plein d'amertume, mais il faut dire à sa louange que c'était surtout pour défendre ses amis. Il a été violemment injuste en-

vers Necker, parce qu'il a été vivement dévoué à Turgot. Sa passion pour Voltaire a été d'autant plus estimable qu'il n'a jamais cultivé ni flatté l'amitié que ce grand homme lui portait, tandis que les plus médiocres écrivains, qui n'étaient point capables de le juger ni de s'enthousiasmer pour lui, l'importunaient sans cesse de leurs louanges intéressées. On remarquera surtout, en lisant cet ouvrage, que Condorcet est sans cesse en exaltation, en effervescence contre tout ce qui nuit à l'humanité en général ou à ses amis en particulier; qu'il ne se fait pas même scrupule de solliciter en leur faveur les hommes qu'il déteste et qu'il insulte journellement, mais qu'il ne recherche jamais rien pour lui-même. Il s'oublie tellement qu'après avoir lu cent lettres de lui, on n'aura pas connu qu'il ait jamais désiré un avantage personnel.

C'est bien quelque chose de beau et de noble qu'un tel caractère, et si la modération imperturbable de Suard est digne d'admiration dans un siècle d'innovations et de turbulence, la violence désintéressée de Condorcet, quoique plus conforme à l'esprit du temps, n'est pourtant pas indigne de la reconnaissance de la société.

On trouvera aussi dans cet ouvrage des lettres de l'abbé Morellet, remarquables, comme ses autres écrits, par la sagesse dans les pensées et la véhémence dans l'expression. On y a joint quelques vers de d'Alembert, quelques chansons de La Harpe, et des notes intéressantes sur la société habituelle de ces hommes de lettres qui, après la mort de Voltaire et de Rousseau, étaient devenus les premiers dans la littérature et dans la philosophie.

Mais ce qu'on lira encore avec plus d'in-

térêt et de plaisir, ce sont quelques écrits inédits de Diderot, aussi intéressans par la profondeur des idées que par la causticité du style, et surtout un petit écrit de Rousseau, composé de phrases détachées qu'il n'avait conservées que pour lui-même. C'était dans sa jeunesse, en 1754, que, voyageant à pied, pauvre, isolé, abandonné de tous et ne recherchant personne, il se tenait sans cesse en présence de la nature et ne s'entretenait qu'avec elle. C'était alors, dis-je, qu'il écrivait sur son carnet, tantôt au crayon lorsqu'il était dans les champs, tantôt à la plume lorsqu'il entrait dans quelque misérable auberge, les phrases simples et touchantes que nous avons recueillies.

Le second volume contient divers écrits de Condorcet, de Suard et de Champfort sur la philosophie.

Ensuite s'ouvre le vaste champ de troubles et de désordres de la révolution, et alors viennent les notes recueillies des papiers de Condorcet et de ses amis qui n'écrivaient et ne conservaient des événemens qui se succédaient, que les anecdotes secrètes les plus curieuses ou les saillies les plus ingénieuses. Là sont en scène, Mirabeau et Maury, Necker et d'Orléans, et surtout La Fayette, que l'on peut juger déjà comme la postérité, puisque la tranquillité de l'état permet aujourd'hui de parler sans danger de l'époque dont il a été l'homme le plus célèbre.

On suit en même temps la conduite de Condorcet dans tout le cours de cette révolution par des extraits de ses propres lettres et par des citations de ses conversations intimes, jusqu'à la chute de la monarchie dont cet ouvrage contient un beau

tableau écrit par Suard et jusqu'à la mort de Condorcet lui-même, dont le récit est touchant.

Enfin cet ouvrage est terminé par des notices, sur les principaux personnages de la révolution. Elles ont été écrites originairement dans la société de Condorcet et de ses amis, dont plusieurs différaient d'opinion avec lui, mais elles ont été corrigées depuis, parce qu'il était impossible de les publier avec les expressions trop peu mesurées qu'elles contenaient. On y a souvent ajouté des anecdotes postérieures qui ont paru nécessaires pour l'intelligence du reste.

Le vieillard qui offre ces souvenirs au public a soigné les principales divisions de cet ouvrage.

Le premier volume contient les mémoires de Condorcet et les divers écrits

de Rousseau, de Diderot, de La Harpe, de Morellet, de Marmontel et de Suard, antérieurs à la révolution.

Le deuxième volume contient tout ce que Condorcet et Suard ont dit, ou écrit, ou noté des anecdotes et des questions importantes de la révolution.

Il a eu soin surtout de recueillir tout ce qui était inédit et de n'y mêler que très-peu de choses connues, et seulement lorsqu'il a été nécessaire pour expliquer les événemens.

Mais ce n'est pas le dernier hommage qu'il espère offrir à l'esprit de son siècle. Les nombreux ouvrages inédits qu'il possède des premiers écrivains des deux derniers siècles, les seuls littéraires de la France, ne resteront plus cachés dans son portefeuille; et il compte vivre encore assez long-temps, sain d'esprit et de corps, pour

pouvoir illustrer sa vieillesse, en se rendant plus utile que personne ne l'a jamais été à la gloire de sa patrie.

MÉMOIRES
DE CONDORCET,

SUR

LE RÈGNE DE LOUIS XVI

ET LA RÉVOLUTION,

EXTRAITS DE SA CORRESPONDANCE

ET DE CELLES DE SES AMIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE CONDORCET,

SUR

LE RÈGNE DE LOUIS XVI

ET LA RÉVOLUTION.

AVÈNEMENT DE LOUIS XVI.

Louis XVI monta sur le trône le 10 mai 1774.

Sous un gouvernement absolu, on aime à changer de maître, d'abord parce que tout peuple aime le changement, surtout le Français, dont l'esprit est mobile; ensuite parce que le changement est bon au premier moment, les rois débutant toujours bien; enfin parce que le très-grand nombre espère gagner à un nouvel ordre de choses.

Aussi l'enthousiasme en faveur du jeune roi fut grand, et il était légitime.

On sait que Louis XVI fut très-affligé, et on peut même dire très-effrayé de devenir roi,

comme s'il avait eu le pressentiment des malheurs de son règne; et il s'exprima d'une manière noble, en disant qu'il n'acceptait la royauté que comme un devoir.

Il est curieux de comparer les ministres qu'il prit avec ceux qu'il laissa.

Portrait de l'abbé Terray.

« C'était un être fort extraordinaire que l'abbé Terray, et heureusement d'une espèce rare. Son extérieur était dur, sinistre et même effrayant; une grande taille voûtée, une figure sombre, l'œil hagard, le regard en dessous avec indice de fausseté et de perfidie, les manières disgracieuses, un ton grossier, une conversation sèche, point d'épanouissement de l'âme, point de confiance, jugeant toute l'espèce humaine défavorablement, parce qu'il la jugeait d'après lui-même, un rire rare et caustique.

» En affaires, il reconnaissait la justesse des objections, et ne changeait pas ses décisions. Sa plaisanterie ordinaire était d'avouer ses procédés les plus injustes, et il ignorait que les gens en place se font plus de tort par les sottises qu'ils disent que par celles qu'ils font.

» Son âme glaciale n'était accessible qu'aux affections des sens, et à l'argent comme moyen

d'acquérir des jouissances ; il avait des maîtresses mais sans exiger d'elles de la fidélité, et sans rechercher même l'agrément de leur conversation. Il voulait pourtant qu'elles fissent du bruit dans sa chambre, pour le préserver du silence et de l'isolement, qu'il craignait plus que tout, comme si sa conscience avait besoin de n'être jamais seule avec elle-même. »

» Enfin nulle morale, nul respect pour la justice, nulle honte de chercher à tromper; telle était l'habitude qu'il avait contractée du mensonge, qu'il disait sans rougir ce qu'il était impossible qu'on crût. Il manquait à sa parole sans s'excuser, sans chercher des prétextes. »

Le vice, dans cette nudité, était plus odieux, plus révoltant qu'il ne l'est communément à la cour, où il ne paraît que couvert de quelques voiles, et souvent paré par les grâces. »

» En même temps qu'il était d'une dureté extrême pour quiconque ne pouvait lui résister ni lui nuire, il était d'une complaisance immodérée et d'une soumission honteuse pour tous ceux auxquels il croyait du crédit, et il n'est pas rare de voir réunies cette dureté et cette faiblesse qui partent des mêmes dispositions de l'âme. »

De M. de Maupeou.

Quant au chancelier, chef du ministère, il

n'était pas moins immoral que l'abbé son protégé.

Il rendait à madame Dubarri tous les hommages dont est assurée dans les cours une maîtresse du roi. Mais on a raconté une anecdote qui est assez extraordinaire pour être du moins indiquée ici. « Comme elle était aussi déréglée dans ses idées et dans ses manières que dans ses mœurs, elle imagina un jour d'exiger du chancelier un genre d'hommage qu'une femme qui a quelque décence ne se permet pas de recevoir, et qui se conciliait mal avec la dignité du chef de la magistrature ; il s'y soumit, comptant sur le secret de cette aventure, qui fut révélée par l'indiscrétion et la jactance de cette licencieuse beauté. »

Aussi lorsqu'ils furent renvoyés tous trois en même temps, M. Turgot, successeur de l'abbé Terray, lui fit restituer les pots de vin qu'il avait reçus des fermiers-généraux, on prouva également l'avidité du chancelier et les déprédations de la maîtresse du roi.

Ministres de Louis XVI.

Au lieu de ces ministres, Louis XVI dit hautement qu'il voulait prendre ceux que la voix publique lui désignait.

Il choisit d'abord M. de Machault, qui était

âgé, qui avait été contrôleur-général avec sagesse et habileté. Mais c'était le choix du public, et non celui de la cour. Les tantes du roi protégeaient un autre vieillard, M. de Maurepas, qui était en exil depuis vingt-cinq ans, et elles obtinrent que le roi envoyât à M. de Maurepas la lettre qu'il écrivait à M. de Machault.

On a discuté souvent la question de savoir si cet événement a contribué à la révolution.

« Je tiens, disait Condorcet dans une lettre, que M. de Machault était d'origine juive; c'était un préjugé favorable. Un de ses ancêtres fut converti à la religion, et loué, caressé, récompensé; puis reconverti à l'hébraïsme, emprisonné, fouetté, banni, et ses biens confisqués. »

» Il était honnête homme, et aimait la France, et peut-être un peu l'Angleterre. »

Dans une autre lettre, il disait : « J'ai appris des amis de M. de Machault qu'il était homme à caractère. Il eût soutenu M. Turgot, et un bon ministre faisant de lui-même les améliorations désirées, pouvait, en 1774, étouffer l'incendie que cent armées n'eussent pas éteint en 1789. »

Mais quant à M de Maurepas, on a dit avec raison que la révolution eût été retardée, s'il eût vécu plus long-temps, et qu'elle n'eût pas

eu lieu, s'il n'eût pas été à la tête des affaires.

Il a été vingt-cinq ans en exil et en disgrâce, et c'est alors que Montesquieu écrivait de Pontchartrain :

« Le maître de la maison a une gaîté et une fécondité qui n'a point de pareille. Il voit tout, il lit tout, il rit de tout, il est content de tout, il s'occupe de tout. C'est l'homme du monde que j'envie davantage. Il a un caractère unique. »

Aussi, lui écrivait-on en mauvais vers, mais avec vérité :

Vous aimez à faire le bien,
Et gaiement vous voulez en faire ;
Vous savez rire d'une affaire,
Sans que l'affaire y perde rien.

La voix publique fut plus heureuse en désignant au Roi M. de Muy, honnête homme, guerrier estimé, et M. Turgot, tant loué par les philosophes.

Aussi, le premier édit de Louis XVI a-t-il été un monument de sagesse et de bienfaisance, et on a dit avec raison qu'il est écrit avec l'éloquence simple qui convient à un roi qui parle à ses peuples.

Du renvoi des Parlemens.

On sait que la plus grave opération du ministère précédent avait été la suppression du Parlement. Les philosophes, qui ne les aimaient pas, avaient pourtant été vivement opposés à cette mesure, en haine du ministère, et ils ne pardonnaient pas à Voltaire d'avoir loué ou plutôt d'avoir flatté le chancelier Maupeou, car on peut dire qu'il lui avait plutôt fait des complimens qu'il ne lui avait donné d'éloges.

Condorcet prit la défense de Voltaire dans une lettre très-intéressante :

Lettre de Condorcet sur Voltaire et le Parlement.

« On doit considérer que le Parlement, en partageant avec le roi la puissance législative, et en gardant l'administration de la justice, tendait à introduire l'espèce de gouvernement le plus tyrannique, comme l'a dit Montesquieu, et comme le disaient tous les philosophes avant le mois de janvier dernier.

» Ceux qui, comme M. de Voltaire, vivent dans les provinces, savent combien la justice

du Parlement était funeste au peuple, avec quelle impunité il laissait voler les subalternes, quelle complaisance infâme il avait pour les gens d'affaires des princes et des grands. Ils savent qu'il doit à cela seul le zèle des subalternes, et les regrets des gens puissans.

» Je me rappelle que le Parlement de Paris a approuvé la Saint-Barthélemy par un arrêté ;

» Qu'il a opposé aux édits de pacification du chancelier de l'Hôpital la résistance qu'il oppose à M. de Maupeou ;

» Que celui de Provence a fait saccager, par un arrêt, quarante-deux villages, et fait massacrer dix-huit mille Vaudois ;

» Que celui de Paris a fait brûler la maréchale d'Ancre, parce que son médecin lui avait ordonné des bouillons de coqs ;

« Le prêtre Petit, parce qu'il avait fait une chanson sur une aventure arrivée autrefois en Syrie ;

» Le rêveur Morin, parce qu'il se disait prophète ;

« Qu'il a défendu de rien enseigner contre la philosophie ridicule des écoles ;

» Qu'il a proscrit l'Encyclopédie ;

» Empêché l'édit d'exportation qui enrichissait les provinces ;

» Et défendu l'inoculation.

» Je n'ai pas oublié que l'abbé de Prades a été décrété à cause de ses liaisons avec les éditeurs de l'*Encyclopédie ;*

» Que M. Helvétius a été forcé par eux à une rétractation humiliante ;

» Qu'ils ont décrété de nouveau et condamné aux galères ceux qui vendaient les livres des philosophes, et que les mêmes philosophes ont été traités par eux, dans des arrêts, comme des pestes publiques ;

» Que Pasquier, dans ces derniers temps, a pleuré de rage de ce que, dans le préambule de l'édit, M. de Maupeou les accusait d'être philosophes, apparemment pour se moquer d'eux.

» Je remarque que ces mêmes gens, qui n'ont pas poursuivi le duc d'Olonne, convaincu d'assassinat, ont poursuivi avec acharnement le duc d'Aiguillon, et que cette seule différence prouve que les intérêts du peuple ne sont rien, et que leur autorité est tout pour eux.

» Cela posé, je crois M. de Voltaire excusable d'avoir juré une haine éternelle au Parlement, de regarder sa destruction comme un bien, et son rétablissement comme le plus grand des maux. Il laisse les garçons de boutique de la rue Saint-Denis se faire les chevaliers des conseillers Quatresous les plus impétueux des enquêtes.

» Quant aux louanges qu'il donne à M. de Maupeou, je trouve qu'il loue une opération qu'il croit utile en elle-même, et que tout le monde a cru telle, avant que, dans ces derniers temps, nous ayons appris qu'il était très-avantageux que le peuple ne pût obtenir justice, ni défendre ses propriétés, sans dépenser plus qu'il n'a. Cette nouvelle découverte, qu'ont faite les gens du Parlement, a paru lumineuse à beaucoup de nos grands seigneurs qui en ont souvent reconnu l'utilité pour eux, et à laquelle ils doivent la jouissance paisible d'une foule d'usurpations.

» On reproche à M. de Voltaire de louer le chancelier Maupeou après avoir loué M. de Choiseul. Il est vrai que M. de Choiseul n'était connu dans la littérature que pour avoir protégé Palissot, fait jouer les philosophes sur le théâtre, et mettre l'abbé Morellet à la Bastille. Il disait que les philosophes étaient les auteurs des malheurs de la dernière guerre, et M. de Saint-Lambert lui répondait qu'il avait raison, puisque le roi de Prusse et les Anglais étaient philosophes.

» Lorsque M. de Voltaire s'avisa de louer ce ministre, il sentit que l'encens de Voltaire avait une meilleure odeur que celui de Palissot, et il devint le très-timide protecteur des phi-

losophes. Pourquoi voulez-vous que la lyre d'Orphée n'apprivoise pas de même le chancelier Maupeou?

» D'ailleurs, Voltaire, qui ne vit pas à Paris, ne peut pas s'imaginer que les complaisans et les dames de compagnie de madame de Pompadour et de madame de Grammont soient devenus tout à coup des modèles d'élévation et de grandeur d'âme, ni qu'un duc et pair qui avait exercé toute sa vie la charge de fou du roi, soit l'un des graves défenseurs de ses droits nationaux, ni que le premier prince du sang, qui jouait avec tant de distinction le rôle du meunier Michau sur son petit théâtre, voulût, sur un plus grand, doubler le conseiller Michau.

» Mais ce qu'il pouvait encore moins prévoir, c'est le zèle des gens de lettres qui ont tout oublié, et qui crient en faveur du Parlement avec la même force qu'ils criaient contre, il y a un an. Je ne sais comment expliquer ce changement, à moins qu'on ne dise que c'est le zèle du martyre, et que, bien convaincus de l'envie que le Parlement avait de les persécuter, ils aspirent après son rétablissement, comme les premiers chrétiens après la persécution.

» Vous sentez que M. de Voltaire, qui n'a

jamais eu un pareil héroïsme, et qui, à l'exemple de Saint-Cyprien, se contentait d'exhorter du fond des déserts son peuple à supporter l'oppression, n'a aucune envie de voir les maîtres de la justice rétablis dans le droit d'assassiner légalement les philosophes, leurs disciples et leurs colporteurs, ni d'être poursuivi criminellement lui-même comme coupable de blasphèmes contre Dieu et de profanations contre maître Denis Pasquier.

» Rendons justice à M. de Voltaire qui n'a pas varié depuis la *Henriade*, qui, dans cet ouvrage même, a rendu justice aux Parlemens en faisant dire par Bussi :

» Mercenaires appuis d'un dédale de lois,
Plébéïens qui pensez être tuteurs des rois,
Lâches qui dans le trouble et parmi les cabales,
Mettez l'honneur honteux de vos vertus vénales,
Timides dans la guerre et tyrans dans la paix,
Obéissez au peuple et suivez ses décrets.
Il fut des citoyens avant qu'il fût des maîtres.

» J'aime la liberté, je ne puis souffrir les tyrans, de quelque espèce qu'ils soient, et je n'en connais pas de plus vils et de plus à craindre pour mon pays,

Que ce sénat barbare et ses horribles droits,
D'égorger l'innocence avec le fer des lois. »

Lorsque Condorcet écrivit cette lettre, il ne

s'attendait pas que, peu d'années après, il serait très-cordialement dévoué au ministère qui rétablirait les Parlemens, parce qu'il n'était pas encore ami de M. Turgot, comme il le fut dans la suite.

Lettre de l'abbé Morellet sur M. de Malesherbes.

Mais l'abbé Morellet était déjà attaché à M. de Malesherbes, et il fut dans le plus grand enthousiasme des remontrances de ce magistrat.

Voici ce qu'il en écrivait :

« Remerciez-moi, Madame; dites que je suis rempli d'attention. Pardonnez-moi toutes mes négligences de cet hiver ; faites plus, aimez-moi. Voilà que je vous envoie les remontrances de la cour des aides qui me sont tombées entre les mains, et que j'ai fait de suite copier pour vous. Quand vous les aurez lues, vous verrez quel présent je vous fais.

Je n'ai jamais rien lu de plus vrai, de plus éloquent, de plus grand, de plus beau. Ah ! M. de Choiseul, c'est cet homme-là que vous deviez faire chancelier, et vous l'avez pu, et vous ne l'avez pas fait, et vous lui avez préféré.....

» C'est une belle chose que l'éloquence em-

ployée ainsi à défendre les droits et les intérêts d'un peuple entier. Je suis sensible comme un autre au talent de l'orateur qui loue un grand homme, ou qui défend un citoyen au tribunal des lois ; mais ces sujets, quelque intéressans qu'ils soient, n'ont pas assez de grandeur. C'est la cause d'une nation qu'il est sublime de défendre. Voilà de grands intérêts qui prêtent à de grands mouvemens ; voilà le vrai champ de l'éloquence. C'est celui dans lequeont combattu Démosthènes et Périclès, et quelquefois Cicéron. Je n'ose dire que Démosthènes et Cicéron ne sont souvent que des rhéteurs ; mais je dirai hardiment que j'aime mieux le morceau que je vous envoie que les plus beaux endroits de Cicéron et de Démosthènes.

» J'ai peut-être tort de parler d'éloquence à propos des remontrances de M. de Malesherbes. Il n'y a point là d'éloquence au sens qu'on donne ordinairement à ce mot : cela n'est que simple et vrai, mais d'une simplicité noble et grande, et d'une vérité touchante et irrésistible. Mais n'est-ce pas là de l'éloquence, et même n'est-ce pas la seule ?

» Vous admirerez surtout, Madame, l'art ou plutôt la vérité avec laquelle M. de Malesherbes montre dans ce qui arrive, non pas des con-

seillers au parlement de Paris, mais des Français dont la propriété et la liberté sont foulées aux pieds.

» Comme il rend ces magistrats grands et intéressans en les rejetant dans la foule des citoyens, pour faire voir en leurs personnes les droits de la nation entière attaqués !

» Comme il justifie la cessation de service, autant qu'on peut la justifier, en la réduisant au seul cas où les motifs qui arrachent les magistrats à leurs fonctions sont ressentis et partagés par le peuple, où ce peuple qui souffre de l'interruption de la justice la pardonne et y applaudit !

» Avec quelle noble hardiesse il appelle le roi lui-même en témoignage de l'illégalité du prétendu arrêt de son conseil qui, pour la première fois depuis la fondation de la monarchie, prononce la confiscation des biens et des offices sur une seule allégation, acte monstrueux qui dépouille de leur état et de leur fortune cent soixante-douze magistrats, et qui est l'ouvrage d'un seul homme !

» Comme il peint la violence exercée la nuit du 19 au 20 janvier, l'infamie de ce moyen en même temps que son inutilité !

» Comme il fait sentir l'insuffisance de celui qu'on a employé jusqu'à présent pour faire

rendre la justice, l'indécence avec laquelle on a exposé les magistrats, membres du conseil, à la risée et à l'indignation du peuple qui ignore combien le rôle qu'on lui fait jouer lui est odieux à lui-même !

» Comme il prouve l'impossibilité de substituer au parlement le nouveau tribunal qu'on annonce, et qui ne peut être rempli que par des hommes qui, en acceptant cette commission, signeraient leur déshonneur !

» Comme il les marque au front du fer chaud de l'infamie, endroit des remontrances d'autant plus admirable qu'il fortifie les obstacles en les faisant connaître, qu'il hausse encore la barrière qui n'arrêterait pas des hommes vils, et que tout le courage de la honte ne pourra désormais leur faire franchir !

» Avec quelle bonne foi, bien nécessaire aujourd'hui, il convient que les cours souveraines n'ont remplacé qu'imparfaitement les anciens états-généraux !

» Enfin, comme il dit tout ce qu'il fallait dire et tout ce qu'on n'avait pas encore osé dire, et avec quelle noblesse et quelle simplicité, avec quelle justesse et en même temps avec quelle chaleur il le dit !

» Vous savez, Madame, que j'ai toujours défendu l'humanité contre ses détracteurs. Je

crois encore que les hommes sont bons, et qu'on peut les rendre heureux; mais, je vous l'avouerai, je désespère de ma nation, et j'ajoute de l'humanité tout entière, si des vérités si intéressantes, annoncées avec tant de force, ne font pas une impression profonde et ineffaçable, et cessent de retentir aux cœurs de ceux pour qui on a eu le courage de les dire.

» Mais que produiront-elles sur l'esprit de celui à qui elles sont adressées, et si je puis annoncer un doute encore plus affligeant, seront-elles mises sous ses yeux? Ah! voilà la chose horrible à penser! Il en serait touché, s'il les lisait; mais il ne les lira pas!

» Ainsi, M. de Malesherbes, vous aurez fait frémir des millions d'hommes, en leur montrant le despotisme qui s'avance vers eux; vous leur aurez fait entendre le bruit des chaînes qu'on leur apporte; vous leur aurez fait jeter des cris d'indignation et de désespoir: ces cris n'arriveront pas jusqu'aux oreilles du monarque! Vous ferez plus, vous prouverez que l'autorité arbitraire et illimitée fait le malheur de celui qui commande autant que de ceux qui obéissent; cette vérité demeurera cachée au prince qu'on veut précipiter dans le despotisme, ou, pour mieux dire, il sera despote aussitôt qu'on la lui cachera.

» Souvenez-vous, Madame, du cachot de Calcutta, de ces deux cents Anglais entassés dans un espace de dix pieds, dans un climat brûlant, ne pouvant ni se mouvoir, ni respirer, dévorés d'une soif ardente, se dérobant leurs sueurs, mourant presque tous en peu d'heures dans les excès de la rage et du désespoir. Et bien, *le Nabab dort.* Voilà le mot terrible qui les condamne à périr !

» Le caractère le plus marqué du despotisme est en effet cette impossibilité de faire arriver au prince les plaintes de ses sujets. Quand les murs d'un sérail s'élèvent entre eux et lui, murs qui le séparent des gémissemens des supplians, et qui ne peuvent être percés que par les cris de la sédition : voilà le despotisme. Cette seule idée, présente à l'esprit du souverain, devrait suffire pour lui faire dire tous les jours de sa vie, comme un ancien calife :

« Malheur à moi, si j'éloigne mon oreille des bouches de mes sujets ! »

» Je sens que ma tête s'échauffe, peut-être les objets se grossissent à mes yeux ; sans doute nous n'en sommes pas encore là. Les remontrances de Rouen ont été lues; il faut espérer que celles-ci le seront. Mais pour qu'elles le soient, pour qu'elles fassent l'effet qu'elles doivent produire, il faut les transcrire et les ré-

pandre par milliers. Je voudrais les multiplier comme l'Almanach de Liége, car c'est l'œuvre d'un bon prophète.

» Je suis levé depuis cinq heures, et je vous ai griffonné ceci en me levant; mais je ne vous ai envoyé cette copie des remontrances qu'à une condition, c'est que vous n'en disposerez qu'après en avoir fait faire une autre sur laquelle vous en ferez tirer une troisième, et ainsi de suite. Mettez tous vos secrétaires en l'air.

» Je vais m'habiller et aller, devinez où? embrasser M. de Malesherbes. Puisqu'il existe, en France, des hommes comme lui, joignant de grands talens à de grandes vertus, je suis fier d'être son ami, je me sens glorieux même d'être Français. »

Portrait de M. de Maurepas.

L'avènement de Louis XVI fit rétablir le parlement, et appela à la tête des affaires M. de Maurepas, dont il est nécessaire d'expliquer le caractère, en traçant ici son portrait, que nous devons à un homme qui l'a beaucoup et bien connu, et qui était très-capable de le juger.

» M. de Maurepas, qui a eu tant d'influence sous le règne de Louis XVI, et sans la participation duquel nulle grande opération n'a été faite, a été assez mal connu.

» La plus grande partie du public n'a vu en lui qu'un homme léger, resté jeune à quatre-vingts ans, et plus remarquable par de bons mots que par de grandes pensées. Il n'est pas étonnant que ceux qui n'ont eu avec lui que des relations de société l'aient jugé ainsi; mais les ministres de Louis XVI, sur qui il avait su prendre ascendant, et qui, par leurs relations d'affaires, étaient le plus en état de l'apprécier, en pensaient bien différemment, et le nommaient *le vieux renard.*

» En effet, il est difficile d'avoir plus de prévoyance, de perspicacité, de finesse. Presque toujours sa légèreté apparente n'était qu'un masque dont il couvrait sa profondeur, et un moyen de faire entendre ce qu'il ne voulait pas dire : il ne fallait jamais plus se méfier de lui que quand il plaisantait.

» Il avait été formé par les ministres de Louis XIV, et avait appris d'eux l'art de voir toutes choses sous tous les rapports, en distinguant les plus importantes.

» Ministre sous le régent, il avait porté dans les affaires un ton de légèreté et de gaîté qui était un moyen de plaire à ce prince, et qui en effet lui plut et le séduisit. Peut-être quelquefois, depuis, M. de Maurepas porta ce ton jusqu'à l'indiscrétion; mais aussi souvent

il s'en est servi avec une grande dextérité et un grand succès.

» M. de Maurepas, pour se rendre maître des affaires, avait un plan astucieux. Assuré de la confiance du roi, il lui avait tracé la manière dont il devait se conduire vis-à-vis de ses ministres, qu'il fallait que Sa Majesté adoptât ce que chacun d'eux lui proposait pour son département, parce que nul ministre ne pouvait bien le servir, s'il était contrarié dans l'exécution du plan qu'il avait adopté ; que si Sa Majesté ne voulait pas suivre son avis, le moyen de s'en dispenser était facile, c'était de le renvoyer.

» Il a accoutumé le roi à déférer aveuglément à tout ce qui lui était proposé, à ne point se déterminer d'après sa propre opinion qui était juste, et à soumettre sa volonté à l'impression qui lui était donnée ; ce qui avait l'apparence d'une nullité de caractère qui n'était pas réellement le défaut du roi. Ce prince avait du courage et de la fermeté ; il l'a prouvé quand il a eu à braver les dangers et non à craindre de commettre des fautes.

» D'autre part, M. de Maurepas avait accoutumé les ministres à se concerter avec lui sur tout ce qui était de quelque importance, et à déférer à ses avis. S'ils y contrevenaient, il les

desservait auprès du roi, faisait contre leurs entreprises des objections secrètes auxquelles ils n'étaient point à portée de répondre, et qui faisaient impression sur le roi ; et il avait d'autant plus de succès dans ces manœuvres, que personne n'avait plus de talent pour critiquer, déjouer, ridiculiser, et parler mieux la langue ministérielle par laquelle on séduit les rois.

» L'entreprise qu'il avait désapprouvée excitait-elle quelques contradictions, ce qu'il favorisait et qui devenait immanquable? il en prenait connaissance, la tournait en tracasserie, et, sous prétexte de l'apaiser, l'envenimait et parvenait à perdre son adversaire. C'est ainsi qu'il a perdu M. Turgot et M. Necker.

» Maître des ministres, par une supériorité décidée dans la confiance du roi, maître du roi, par la soumission de Sa Majesté aux propositions des ministres que lui-même avait dictées, il était, sans ostentation, le véritable souverain.

» Il aurait été à désirer que M. de Maurepas n'eût point été à la tête des affaires, parce qu'il a donné ou laissé prendre aux finances une direction qui a conduit à la perte de l'état, et qu'il a eu dans son administration des vues trop raccordées avec le désir de plaire au pu-

blic, et avec l'indifférence pour les événemens qui n'avaient que des conséquences qui ne devaient se faire sentir qu'au-delà de la sphère de son existence ; mais puisqu'il était en place, il aurait été à désirer qu'il eût vécu plus longtemps ; la révolution aurait été au moins retardée, et le roi, en acquérant plus d'expérience, aurait su s'en garantir. Certainement elle ne serait point arrivée du vivant de M. de Maurepas ; car il avait trop de pénétration pour ne pas apercevoir les conséquences funestes et immédiates qu'ont entraînées l'administration vicieuse, et les fausses dispositions qui ont eu lieu après sa mort ; et il avait trop de crédit sur l'esprit du roi, trop de dextérité à le manier pour ne pas s'opposer avec succès aux pernicieuses mesures qui ont été adoptées.

» Quand M. de Maurepas mourut, l'évêque d'Autun dit sur lui un mot très-juste et qui se ressent du genre d'esprit de cet évêque ; c'est un de ces mots d'autant plus fin, qu'il est vrai en paraissant faux :

« Nous avons perdu plus qu'il ne valait. »

Dispositions du Parlement.

Voilà quel était le premier ministre de Louis XVI, et il faut ajouter que le rétablis-

sement du parlement était la conséquence immédiate du caractère d'un ministre qui ne se souciait pas de rencontrer des oppositions, et qui croyait que le meilleur moyen de les éviter était de contenter tout le monde. En outre, le nom de M. de Maurepas était parlementaire ; il devait être favorable à une cause qui se rattachait, pour ainsi dire, au berceau de ses ancêtres.

Cependant, lors de la nomination de M. de Malesherbes, on croyait que le parlement, quoique rétabli nouvellement et devant en être reconnaissant, surtout envers M. de Malesherbes qui l'avait le plus courageusement et le plus honorablement défendu, ferait difficulté, par esprit de corps et orgueil attaché à ses droits, de reconnaître un vice-chancelier.

En général, les corps aiment encore mieux leur pouvoir que leur haine, et le parlement fit bien connaître ses secrètes intentions, puisqu'au moment même de la disgrâce de M. de Maupeou, il fit un acte qui n'était assurément pas une politesse, puisqu'il ne se souciait guère de ce ministre exilé et sans considération personnelle.

Le parlement lui envoya deux commissaires pour connaître ses projets, et comme M. de Maupeou ne s'y attendait pas, n'ayant pas été

prévenu ; comme aussi son premier sentiment avait été d'être très-content de la nomination d'un vice-chancelier, ce qui lui laissait conserver son titre et l'espérance d'un rappel, il montra aux deux commissaires sa résignation à son sort.

On assurait hautement que s'il eût fait quelques avances à ces envoyés et dit quelques mots d'opposition, en y joignant quelques promesses pour le parlement, il eût certainement été soutenu, et on était convaincu qu'il eût été rétabli.

Voilà donc déjà l'idée que l'on avait de la faiblesse du gouvernement sous ce nouveau règne.

Au surplus, quoique l'on fût généralement enchanté de l'entrée de M. de Malesherbes au ministère, on n'en plaisanta pas moins, et on dit que c'était un vice de plus dans l'État.

On sait que l'on cria autour de Louis XVI se montrant pour la première fois au peuple : « pourvu que cela dure. »

Sur MM. Turgot et Malesherbes.

M. Turgot eut un grand nombre de partisans et de très-fanatiques, par la seule raison qu'il était novateur. Tout le monde désirait

des changemens, non que l'on fût mal, mais par le désir vague d'être autrement, et quand un semblable état existe, il est difficile de contenir les esprits. Aussi lorsque M. Turgot fut renvoyé et que M. de Malesherbes se retira de lui-même, ne voulant pas séparer son sort de celui de son ami, on ne les regretta pas, parce qu'on les vit remplacer par d'autres novateurs, M. de Saint-Germain et M. Necker.

Le renvoi de M. Turgot entraîna un changement qui intéressait les lettres. M. de Sartines, lieutenant de police, réunit à son ministère la librairie abandonnée par M. de Malesherbes.

« C'est un malheur, écrivait Condorcet, M. de Malesherbes avait dans la tête le grand principe de la liberté; ce serait une liste curieuse que celle de tous les ouvrages hardis qu'il a permis ou tolérés pendant son administration. C'est dommage qu'il ait joint à cette bonne intention de la mollesse qui provenait probablement de son peu de crédit. Il n'attaquait ni ne défendait personne. Mais son remplacement par M. de Sartines ne peut pas être favorable à la liberté de la presse. Le lieutenant de police est fait, par état, pour gêner. Il est entouré d'espions qui ne sont occupés qu'à découvrir ce qui peut nuire, et l'on va confondre les cen-

seurs avec eux, puisqu'ils seront sans cesse également à ses ordres. »

L'abbé Morellet, pensant de même que Condorcet, avait cru qu'on pouvait faire une plaisanterie sur cette réunion de la police et de la littérature, des hommes de lettres et des filles publiques, des œuvres des grands écrivains et des boues de Paris. Il avait écrit une brochure sur ce sujet, mais la tournure en était sèche et froide. Il y avait joint un projet d'édit pour mettre en corps de jurande les auteurs. Il formait des communautés de maîtres poètes, de maîtres philosophes et autres. Il n'y a que la première idée de bonne; les développemens en seraient difficilement agréables.

Mais pendant le ministère de Turgot, lorsqu'il était l'homme de l'opinion publique qui s'enthousiasmait tour à tour de toutes les nouveautés, prélude évident d'une révolution, les plus charmés sans doute étaient Condorcet et Dupont de Nemours, tous deux d'imagination très-ardente. Ce dernier écrivait sans cesse en faveur du ministre, et lorsque Necker publia son premier ouvrage au sujet de la liberté des grains, Condorcet répondit et crut avoir réfuté l'ouvrage et entièrement accablé l'auteur. Aussi mandait-il à un des amis de Necker :

« Je vous écrirai plus au long quand je n'é-

crirai plus pour le public. Je souhaite que votre ami n'ait pas d'autre raison de s'affliger que le sentiment de sa sottise. Vous souvenez-vous de l'éloge qu'il faisait de la vanité dans un certain ouvrage? Je crois qu'il trouve à présent qu'elle fait souvent faire des bévues. Que ne conduit-il son commerce sans se mêler de donner des avis au gouvernement? Que ne se contente-t-il d'aspirer à la fortune de Laborde sans prétendre à la gloire de Montesquieu? Les amis de Samuel Bernard lui avaient fait accroire qu'il avait tué en duel un capitaine de dragons qu'il n'avait jamais vu. Je ne serais pas étonné que les amis de votre auteur lui aient persuadé qu'il a tué l'administration de M. Turgot qu'il n'a jamais comprise.»

Ce fut pourtant cet écrit de M. Necker qui fit renvoyer M. Turgot; et Marmontel dit que Necker s'était borné d'abord à présenter un mémoire à Turgot, qui répondit brusquement que son opinion était invariable, et que si l'on en avait une autre, on était le maître de la publier. Necker profita de la permission.

Mais on a supprimé à l'impression des mémoires de Marmontel les détails qu'il ajoutait.

« Au reste, disait-il, on vient de voir qu'il ne tenait qu'à lui (Turgot) d'être le seul dépositaire de cet écrit dont il avait provoqué la pu-

blication. Le censeur même l'avertit de l'effet qu'il pouvait avoir; et alors encore il dépendait de lui d'empêcher qu'il ne vît le jour. Il ne daigna pas le défendre. Il eût voulu que le censeur en interdît l'impression; mais celui-ci ayant déclaré qu'il n'y trouvait rien de répréhensible, *l'auteur s'y étant renfermé*, disait-il, *dans les bornes d'une discussion toute simple*, Turgot se vit réduit au choix ou de paraître injuste en supprimant le livre, ou de courir le risque du succès qu'il pouvait avoir. Il prit la résolution la plus digne de lui sans doute; mais il n'en résulte pas moins que Necker n'avait fait qu'accepter son défi. »

Turgot fut donc renvoyé et remplacé par M. de Clugny, du choix de M. de Maurepas. M. Turgot, en apprenant sa nomination au ministère, s'était écrié :

« Au moins je ne retournerai pas à Limoges. »

On conçoit ce sentiment d'un homme qui aime les sciences et les lettres, et Turgot, après sa retraite du ministère, ne voulut d'aucun emploi et resta à Paris, estimé, honoré, entouré même des hommes les plus distingués et certainement heureux.

Sur M. de Clugny.

M. de Clugny avait été humble envers M. de Maurepas en disgrâce. Il le consultait sans cesse sur son admininistration, et M. de Maurepas en faveur le récompensa des attentions qu'il avait eues pour lui pendant son exil.

Condorcet écrivait alors : « Je n'espérais pas mieux que M. de Clugny, et je doute qu'il reste long-temps du moins dans cette place. Si elle ne lui sert pas de marchepied pour monter à celle de chancelier, il sera bien forcé de la quitter. Il est faible et ignorant, et il a une marche timide ; s'il reste un peu de temps, il perdra sa réputation d'homme d'esprit, et on aura tort ; il perdra aussi sa réputation d'honnête homme, et on aura tort encore. Vous voyez que je me mêle de prophétiser. Au reste, n'ayez pas peur qu'il me console. Il n'y a personne en France qui en soit digne, et l'on aurait choisi le meilleur homme à mon avis que je trouverais encore l'infini entre lui et le grand homme que la France a perdu il y a deux mois. »

M. de Clugny mourut peu de temps après son élévation au ministère, et Condorcet se flattait, à cette époque, de voir Turgot rappelé.

« J'ai encore quelque espérance, écrivait-il, non dans la chambre des comptes, quoiqu'elle eût beaucoup à dire, mais elle n'a point de Malesherbes pour faire ses remontrances, et son premier président, qui a complimenté M. de Clugny sur le bonheur de voir un honnête homme comme lui remplacer un ministre dont les principes étaient dangereux, est sûrement ami de ce pauvre directeur. »

De M. Necker.

En effet, M. Necker était arrivé enfin, sous M. Taboureau d'abord, et ensuite seul, n'ayant pu s'accorder avec son supérieur, parce qu'il ne le voulut pas, puisque c'était le moyen de le devenir lui-même. Mais, parce qu'il était protestant, il fut jugé impossible que le roi l'admît à travailler seul avec lui; et pour ne pas abaisser la place de contrôleur-général, on ne lui donna que le titre de directeur du trésor; et il fut établi par M. de Maurepas qu'il ne serait admis chez le roi qu'à sa suite et en sa présence, ce qui provenait peut-être aussi de la méfiance, disait-on, du vieux et cauteleux ministre.

Marmontel prouve assez bien que Necker voulait rétablir les finances par l'économie, et qu'il y serait parvenu sans la guerre d'Amé-

que. Mais pourquoi a-t-on encore supprimé dans ses mémoires une phrase qui faisait honneur à ce ministre ?

« Necker, dit-il, obtint du roi de suspendre et de différer jusqu'à la fin de chaque année la décision des grâces qu'il aurait à répandre, afin d'en voir la masse entière avant de la distribuer. En même temps il obligeait chacun de ceux qui les sollicitaient à spécifier dans sa demande les grâces qu'il avait ci-devant obtenues, afin que le roi sût, à l'égard de chacun, la mesure de ses bienfaits. »

C'est ainsi que Marmontel, plus juste que Condorcet, louait également Turgot et Necker; et il en expliquait les motifs dans une phrase qui lui fait honneur, et qu'on a encore très-mal à propos supprimée de ses mémoires.

« Je ne veux pas », disait-il, « que l'erreur » d'un homme de bien serve de témoignage » pour en calomnier un autre. »

Cependant cet ouvrage sur le commerce des grains, qui a renversé Turgot et élevé Necker, est plein d'erreurs que ce ministre a été forcé de reconnaître lui-même sans avoir besoin de les avouer, puisqu'il s'est bien gardé de suivre au ministère les principes qu'il avait établis avant d'y arriver.

Projets de M. de Saint-Germain.

Mais n'anticipons pas sur les événemens. Le public, qui a toujours besoin d'une idole et d'une victime, en abandonnant et censurant même amèrement Turgot renvoyé, ne trouva pas la réputation de Necker assez étendue pour l'adopter, et on s'enthousiasma d'abord pour M. de Saint-Germain. On le regarda comme un nouveau Cincinnatus, parce qu'on l'alla chercher au fond de sa province dans un petit domaine qu'il faisait valoir modestement pour l'appeler au ministère de la guerre. On se réjouissait surtout par cet esprit d'opposition qui semble naturel au caractère français, et qui est une preuve peut-être de notre indiscrétion et de notre imprudence, mais aussi de notre franchise et de notre désintéressement, et peut-être plus encore de notre amour-propre, qui veut que nous paraissions indépendans, souvent même lorsque nous ne le sommes pas.

On savait en effet que ce nouveau ministre arrivait avec un plan tout formé, et que ses principales réformes portaient sur la cour.

Il disait que notre force militaire n'était pas en proportion avec le rang de la France en Europe;

Que nous avions une armée d'officiers sans soldats ;

Que la nombreuse maison du roi, composée de la noble jeunesse de son royaume, était indisciplinable de sa nature, coûtait des sommes immenses, absorbait toutes les grâces militaires et ne marchait jamais ;

Que lorsqu'elle marchait une fois à peu près dans chaque siècle, elle affamait et embarrassait l'armée par la quantité de valets et d'équipages qu'elle traînait après elle ;

Et qu'ainsi, puisque l'état de nos finances ne permettait pas même de faire de nouvelles levées, il était nécessaire de réformer cette brillante maison pour y substituer des régimens payés moins cher et mieux disciplinés, qui soutiendraient dignement la majesté du trône à la place de tout ce luxe d'uniforme qui ne lui sert que de parade.

Il proposait en même temps de supprimer les inspecteurs, et de faire faire leur service par des officiers-généraux retirés dans les provinces ;

De réformer la gendarmerie, parce que les régimens seraient utilisés à en remplir les fonctions en temps de paix ;

De renvoyer les invalides dans leurs familles avec une pension qu'ils préféreraient, et qui ne serait que du quart de ce qu'ils coûtent à l'hôtel ;

Enfin de changer entièrement l'organisation de l'École militaire qui ne servait qu'aux nobles, et dont la plupart des élèves ne suivait que peu de temps la carrière militaire, pour y former au contraire de bons officiers inférieurs qui sont l'âme d'une armée.

Le roi avait approuvé ce plan hardi et qui blessait tant d'intérêts; mais les abus furent plus forts que le monarque. Cependant M. de Saint-Germain était arrivé au ministère avec toute la faveur publique; et on citait de lui les traits les plus honorables, entre autres celui-ci :

Un officier lui remit un placet. — « Je le » lirai », lui dit le ministre. — « Je vous prie » de le lire tout de suite », répondit l'officier. « Je n'ai pas dîné hier, et je n'ai pas de quoi » dîner aujourd'hui ». — M. de Saint-Germain, frappé de ces paroles, lut le mémoire, et dit à l'officier : « Monsieur, venez dîner avec moi » aujourd'hui. J'espère vous mettre demain en » état de dîner tous les jours chez vous. Con- » fiez-vous à la Providence, j'en suis un bel » exemple. » Ces derniers mots me semblent admirables, parce qu'ils relèvent d'une manière noble et touchante la situation d'un brave homme qui demande à dîner.

Cependant lorsque ce ministre fut renvoyé, le public applaudit comme il arrive toujours.

Un jour que la reine était au spectacle, on jouait l'*Amant Bourru*, pièce dans laquelle le valet se nomme Saint-Germain; et lorsque l'acteur dit :

« C'est un coquin qui fait tout de travers; il » faut que je le chasse ».

On applaudit long-temps.

Les philosophes eux-mêmes, les uns comme amis de M. Turgot, entre autres Condorcet, les autres comme amis de Necker qui aspirait à devenir la seule idole de l'opinion publique, furent également satisfaits.

Il est vrai que l'on accusait M. de Saint-Germain de plusieurs actes et de plusieurs principes très-anti-philosophiques, entre autres lorsqu'il réorganisa l'École Militaire. On sent combien il était avantageux pour les hommes de lettres d'en occuper les places, et combien il était important pour les philosophes qu'elles ne fussent pas livrées aux prêtres. M. de Saint-Germain avait au contraire résolu de n'y admettre que des ecclésiastiques. Il avait même déjà fait ses choix, et toutes les places de l'école étaient remplies avant sa sortie du ministère. On lui avait représenté, avec raison, que des prêtres étaient peu propres pour élever des militaires :

« Comme si on eût envoyé des caporaux, »

disait-on, « pour enseigner la théologie à Saint-
» Sulpice ».

On disait plus : on prétendait que plusieurs de ces ecclésiastiques étaient des jésuites qui, étant alors chassés du royaume, n'avaient pas le droit d'y revenir enseigner. On assurait que M. de Saint-Germain avait été jésuite lui-même dans sa jeunesse ; et comme on l'avait pris, pour le faire ministre, à sa charrue, au fond d'une province, sans s'informer d'où il venait, la calomnie ne fut pas aisément démentie.

Voilà ce qui rendit sa retraite agréable aux philosophes, et Condorcet écrivait alors :

« M. de Saint-Germain est donc parti ! Je
» m'en réjouis sans savoir pourquoi. Il était
» faux, vil et hypocrite. J'abhorre ces sortes
» de caractères, et ils évitent si souvent la pu-
» nition qu'ils méritent, que je vois avec plaisir
» que du moins ils ne l'évitent pas toujours. »

Rien assurément n'est plus injuste qu'un tel jugement ; et voilà comme on se met souvent, sans s'en douter, en opposition avec ses propres opinions. Il n'y eut certainement jamais un homme moins vil et moins hypocrite que l'homme qui est arrivé au ministère avec un plan qui blessait toutes les petites et grandes puissances de la cour, et qui l'a proclamé hau-

tement sans en vouloir dévier pour se soutenir ministre.

Ordre de la Légion-d'Honneur.

Une particularité assez piquante, c'est que la réputation de M. de Saint-Germain a paru même assez populaire aux princes français pour lui attribuer le projet de la création de l'ordre de la légion-d'honneur.

Louis XVI a été supposé écrire à M. de Saint-Germain :

« Vous demandez qu'il soit institué, pour les soldats et pour les bas-officiers, un ordre de Mars, dont les signes respectés seraient conférés, sur le champ de bataille, aux braves jugés dignes de cet honneur.

« J'adopte cette idée avec joie. Le Français, naturellement passionné pour la gloire, sent des récompenses honorables. L'ordre de Mars deviendrait pour lui un puissant aiguillon pour bien faire. C'est ainsi que les Bayard, les Crillon, les Duguesclin faisaient des soldats et les conduisaient à la victoire.

« Donnez à votre projet de nouveaux développemens : cherchez tous les moyens d'exciter l'émulation, de récompenser la bravoure, de

faire parler l'honneur; le soldat français mérite bien que le chef de l'état s'occupe de lui. »

Il est évident que cette lettre a été supposée, comme toutes les autres du recueil anglais de madame Williams, pour montrer la sollicitude de Louis XVI et des princes de la maison de Bourbon pour tout ce qui pouvait être utile ou honorable à la France.

Mais ce que l'on ne sait pas, et ce qui est pourtant certain, c'est que cette lettre et les autres furent envoyées de Mittau à madame Williams, à Londres, pour les traduire et les publier en Angleterre. Le style et surtout l'intention qui semble avoir présidé à leur rédaction a fait croire qu'elles avaient été rédigées par un auguste personnage; et comme cette supposition, quoique fondée sur des renseignemens particuliers, ne saurait être alléguée et soutenue, il en résulte que Louis XVI avait un style, des idées et une politique semblables à celles du prince son frère.

On se doute bien aussi que cette lettre n'a été publiée et probablement composée qu'après les victoires de nos armées.

Portrait de M. Necker.

Au surplus, on sait que Condorcet était en-

core opposé à M. Necker, et avant de citer ce qu'il en écrivait, il me semble intéressant de le faire connaître.

« La conformation corporelle et les traits du visage sont souvent des indices des qualités intellectuelles et morales; et ces pronostics n'étaient point trompeurs dans M. Necker. Ses yeux étaient vifs, son regard perçant; la partie supérieure de son visage ne s'accordait point avec la partie inférieure; elles semblaient n'être point faites pour être réunies et former la même figure; ses traits, vus séparément ou dans leur ensemble, n'avaient rien d'agréable; sa physionomie fine et profonde marquait de l'observation et de la pénétration, mais n'avait ni une expression de franchise et de bonté, ni une expression de dureté et de fausseté : le plus souvent elle était muette, parce qu'il craignait de la laisser parler.

» Son corps était une masse grande et lourde qui n'avait ni ensemble ni vigueur; sa constitution était faible; il y avait même quelque dérangement dans son organisation : car son cerveau était dans une fermentation qu'il ne pouvait calmer qu'en se faisant jeter tous les matins une grande quantité d'eau froide sur la tête; et une faim continuelle l'obligeait à manger beaucoup, souvent, et hors de ses repas.

» Il avait un maintien gêné, désordonné, sans grâce, et jamais il n'en manquait plus que quand il voulait s'en donner. On ne trouvait point en lui un certain air de noblesse qui, dans tous les rangs, est l'expression naturelle du sentiment qu'a de lui-même un homme d'un grand caractère. Quand il a été en place, quelquefois il a voulu affecter de la dignité, mais ce n'était qu'une morgue ministérielle plus déplaisante, plus offensante que l'insolence polie d'un ministre homme du monde.

» Ses mouvemens étaient inégaux, brusques, forcés; il portait la tête fort élevée et même renversée; il y avait de l'affectation dans cette contenance, car le degré de renversement de sa tête était un thermomètre de sa situation politique.

» Le son de sa voix n'était point agréable, et son élocution n'était point facile; il le savait; et par cette raison, avec toute personne avec laquelle il n'était pas dans l'intimité, il parlait peu; sa conversation était sans aménité, sans abandon, sans sensibilité, sans cordialité; cependant elle n'était pas sans intérêt, parce que l'esprit suppléait au sentiment, et chaque phrase énonçait une grande pensée. Dans les conférences d'affaires, il était encore plus économe de ses paroles, réserve qui marquait la

méfiance et l'inspirait; mais s'il ne savait pas insinuer et persuader par ses discours, il savait déterminer et séduire par les moyens qu'il employait.

» Ses formes sociales se ressentaient du genre de vie qu'il avait mené, du manque d'une éducation soignée, et de relations habituelles avec des personnes d'un certain ordre. Embarrassé quand il était obligé à des égards et au respect, révérencieux quand il voulait être poli, lourdement complimenteur quand il voulait flatter, il était, dans la plaisanterie, d'une pesanteur, d'une gaucherie qui seraient très-surprenantes dans un homme de tant d'esprit, s'il n'était connu que ce genre de ton tient à un usage du monde qui peut rarement être remplacé par l'esprit.

» Sa physionomie morale n'était pas moins remarquable que sa physionomie physique et ses formes extérieures : il était d'une inégalité singulière, toujours agité par des désirs, des regrets, des jouissances, des privations, par l'incapacité de se suffire à lui-même, et de contenir son âme en paix ; défauts dont on pouvait soupçonner l'origine dans les défectuosités de son physique, que nous avons indiquées.

» Le fond de son caractère était un amour-

propre qui excédait la mesure ordinaire de la vanité humaine. Ce sentiment, élément en lui de tous les autres, perçait dans ses discours, dans ses écrits, dans ses entreprises, dans ses actions, et semblait s'échapper par tous ses pores. Dans les plus grandes affaires, il ne voyait que lui-même, et ne présentait que l'auteur, quand il aurait dû ne présenter que l'ouvrage. Sans cesse il se prodiguait des éloges et en était d'une grande parcimonie pour les autres, de criante de diminuer sa part. Cependant il louait ses sectateurs quand cette louange pouvait réfléchir sur lui-même. Cette ostentation a, pendant quelque temps, eu des succès et inspiré de lui une haute opinion; mais, par sa continuité et son excès, elle a produit ridicule et discrédit.

» Quoiqu'il fît sans cesse montre de sensibilité, il n'en avait que pour les hommes en masse; et encore cette sensibilité tenait moins du sentiment, que d'un esprit d'ordre et de justice; il ne paraît pas qu'il ait eu d'amis, quoique par le commerce, par les affaires, par la société, il ait eu des relations intimes avec un grand nombre de personnes : son ambition et sa passion pour la célébrité agitaient trop fortement son âme, pour y laisser place à d'autres sentimens. Ses affections tendres

étaient bornées à sa femme et à sa fille, qui entraient dans la sphère de son égoïsme.

» Rien ne l'intéressait, et n'avait attrait pour lui, que ce qui pouvait lui conférer célébrité, honneur, crédit, puissance. S'il s'est livré à la littérature, c'est qu'il y voyait un moyen d'acquérir de la réputation; et dans les affaires, de faire prévaloir ses idées par le charme du style.

» Par une suite de l'explosion de cet amour-propre, tout dissentiment de ses opinions lui paraissait un tort, et toute critique était à ses yeux un crime, qui le mettait dans une fureur qu'il manifestait devant ses confidens, et qu'il n'était pas toujours maître de soustraire aux regards des personnes vis-à-vis de qui il aurait dû le plus se contenir.

» Le désordre de son âme éclatait encore évidemment au moment d'une sensation nouvelle, par le changement incroyable quelle produisait sur sa figure et sur son maintien, par l'influence même qu'avait sur sa santé le traitement qu'il éprouvait des personnes dont il ambitionnait l'approbation et l'affection.

» Avait-il été bien traité par le Roi ou par M. de Maurepas, applaudi par l'Assemblée Nationale ou par le peuple ? il se montait à une exaltation, à une fierté, à une ostentation si hors de la nature, qu'elles semblaient théâtrales.

Avait-il éprouvé un traitement contraire? il était abattu, consterné, languissant, sans mouvement, semblable à un homme qui a perdu tout sentiment.

» On ne trouvait en lui ni le flegme et la finesse d'un ministre qui sait cacher sa situation, ni la fermeté d'un sage qui, ayant le sentiment de sa force, se repose sur ce sentiment, ne règle point l'opinion qu'il prend de lui-même sur l'opinion qu'il inspire, et prouve qu'il mérite les grandes places, en montrant qu'il sait s'en passer.

» Quand M. Necker sortit du ministère, soit en 1781, soit en 1791, il tomba malade, et quand il n'a plus eu l'espoir de revenir en place, quand il n'a plus fait sensation dans l'opinion publique, il n'a plus mis d'intérêt à l'existence : dans aucune époque de sa vie, il n'a su se suffire à lui-même, et goûter le bonheur de n'être rien. »

Ce jugement est sévère. Quel est donc l'homme capable de goûter le bonheur de n'être rien? Ce serait là le véritable philosophe, s'il n'avait jamais été quelque chose; et ce serait un grand homme, s'il était tombé et heureux. Enfin, ce serait réellement un saint, s'il se consacrait encore dans l'obscurité à faire le bonheur des autres.

Opinion de Condorcet sur Necker.

Au surplus, Condorcet jugeait encore Necker plus sévèrement, mais avec un ton d'irritation continuelle qui suffit seul pour prouver qu'il n'y avait pas d'impartialité dans ses jugemens.

Voici ce qu'il mandait à un de ses amis :

» J'écris à M. de Voltaire pour détruire les mauvaises impressions qu'on lui a données en faveur de M. Necker.

» Il ne faut pas lui laisser croire que la France est aux genoux d'un usurier de profession, protégé par un chevalier d'industrie.

» Si la nation se tait, c'est par l'excès du mépris.

» Les emprunts se multiplient, les impôts anciens se prolongent au-delà de leur terme. Il s'établit des impôts nouveaux.

» Qu'importe au peuple, avec une telle administration, que son argent soit dans la poche des anciens ou des nouveaux financiers ?

» On ose parler d'économies, et la suppression des intendans des finances, tant célébrée dans les gazettes, a été une augmentation de dépense ; il en sera de même de toutes les autres opérations. Je ne suis pas la dupe d'une

pareille hypocrisie ; l'abbé Terray est ressuscité, mais avec un masque sur le visage.

» On a rétabli les dépôts où les mendians meurent de misère et de mauvais air, dépôts supprimés en 1775 ; et l'on n'a pas fait cesser les vexations que l'on a promis de détruire !

» On met un impôt sur l'industrie dans toutes les provinces, et on ose, après cela, faire des phrases d'amour pour les peuples ! Du moins l'abbé Terray n'en faisait pas. »

On a entendu Condorcet dire souvent :

« Puisqu'on a fait M. Necker directeur-général des finances, je deviendrai certainement directeur-général de l'Opéra, puisque j'ai l'oreille fausse. »

Lettre de Condorcet sur la mort de Voltaire.

A l'époque de la mort de Voltaire, il écrivait encore à un de ses amis :

« Les remontrances de l'abbé Morellet sont parties sous le contre-seing de M. Necker, quoique son opération sur les vingtièmes y soit prédite et vilipendée ; mais je n'ai pas les additions, et je ne les aurai pas de sitôt. Tout le monde court la campagne, et on ne trouve rien de ce que l'on veut.

» M. d'Estaing n'est point passé; M. de Tour-

ville y a mis autrefois quatre-vingts jours, il ne pouvait choisir un meilleur modèle. Il ne manque plus à l'imitateur que d'être fait maréchal de France pour avoir été battu.

» M. de Voltaire a été inhumé à l'abbaye de Sellières, dont son neveu est abbé.

» On lui a fait le plus beau service possible.

» On l'a enterré dans l'église, quoi qu'il ait pu dire depuis quarante ans.

» On a défendu de jouer ses pièces jusqu'à nouvel ordre.

» Il règne dans tout cela une prudence qui couvrira nos ministres de gloire dans la postérité la plus reculée.

» Le courage de sa famille et le zèle du curé de Saint-Sulpice sont aussi l'objet de l'admiration publiqne.

» Les amis de M. de Voltaire ont été un peu scandalisés d'une grosse dame qui, le lendemain de sa mort, et tandis qu'on se préparait à la cérémonie funèbre, est venue à la porte éclater de rire des contes que lui faisait mon ami. On voit bien que cette grosse dame est sûre d'être louée, quoi qu'elle fasse. Le peuple qui était rassemblé à la porte l'a prise pour la quêteuse de la paroisse; mais les gens profonds ont prétendu que c'était une veu-

geance de la séance de l'Académie des Sciences. Admirez ma prudence comme je retiens mon indignation et comme M. d'Ogni ne devinera jamais ce que c'est que mon ami, et une grosse dame qui ressemble à une quêteuse du tiers-état. »

Quelque temps après, il écrivait encore :

« M. d'Estaing est rentré le 3 août, en somme tout glorieux. Si le soleil luit aujourd'hui, j'espère que dans le *Mercure* prochain on en remerciera la sagesse du Roi et le génie de ses ministres. Je ne crois pas qu'il existe une nation plus sotte et plus vile. Du moins les Turcs et les Asiatiques tremblent devant des tigres ; mais nous, c'est devant des singes que nous tremblons ; c'est à des singes que nous prodiguons les titres de grands hommes, moitié par peur, moitié pour attraper quelques écus qu'ils nous jettent de leurs pattes avec dédain. »

Guerre de la Musique.

Je n'ai pas voulu interrompre le récit des anecdotes politiques, pour retracer quelques-unes des opinions littéraires de Condorcet.

On sait que la guerre se déclara entre les hommes de lettres, relativement à la musique.

C'était une véritable guerre, et on chercha de part et d'autre à la faire réellement en ravageant le pays ennemi. Gluck ne savait pas la musique, au dire des piccinistes; et les gluckistes, un peu moins injustes, disaient seulement que Piccini ne savait pas l'approprier au théâtre. Voilà pourquoi Suard et l'abbé Arnaud, qui n'étaient que littérateurs, étaient à la tête du parti de Gluck, et Marmontel, aussi homme de lettres, le principal chef du parti picciniste.

L'abbé Arnaud avait quelques notions sur la musique, antérieurement à cette guerre; il avait étudié surtout celle des Grecs, ce qui ne le rendait pas très-capable de juger celle de nos jours, même dans *Iphigénie*. Mais Suard ignorait complètement le premier élément de musique; et il prit à cette époque Foignet (qui vit encore) pour la lui enseigner. Foignet assure que Suard était un assez mauvais écolier, auquel il eut bien de la peine à apprendre quelques notes. Au demeurant, Marmontel n'en savait guère plus que lui; et Suard, homme instruit dans la littérature et homme d'esprit et de goût, se retrouvait en mesure de combattre lorsqu'il en était question, et c'était la question principale de la partie dramatique de la musique.

Condorcet était ami de l'abbé Arnaud et surtout de Suard. Il se fit donc gluckiste par amitié pour eux,

« Quoique je ne me connaisse, écrivait-il, ni en musique, ni en douleur antique, et que ce soit bien assez de la douleur que devraient causer toutes nos sottises modernes ! »

Ignorant ainsi, il n'en était pas moins zélé :

« Venez ce soir à l'Opéra, écrivait-il à ses amis; si les chefs ne sont pas à la bataille, les troupes font mal leur devoir. »

Et il ajoutait, un jour de représentation des opéras *rhabillés* de Marmontel :

« Il faut dire comme milord Quimporte, dans *la princesse de Babylone :* « voilà de bien plates niaiseries sans niais. »

Condorcet s'occupait aussi de faire des recrues pour le parti. Il écrivait :

« J'ai découvert hier que M. de Saint-Lambert était un peu gluckiste; mais ce qui l'a fâché, c'est la manière dont le public a traité ce pauvre Holopherne (Marmontel), qui raccommode les vieux opéras en conscience. Il est sûr qu'il fait tout de son mieux, et que le public est ingrat. Je trouve cependant le jugement de M. de Saint-Lambert un peu pitoyable; mais c'est dans l'ancienne acception de ce mot.

« Quant à l'ambassadeur (de Naples, Carac-

cioli), il a absolument renoncé à Piccini et à M. de Sartines, pour concentrer toutes ses affections sur M. Necker.

« Chabanon est, dit-on, devenu gluckiste. Il ne sera point de l'académie, non plus que moi. Il faut être catholique et picciniste pour aspirer à cet honneur.

» Ainsi la paix de la musique me paraît fort avancée.

» Cependant M. de Clausonnette trouve *Iphigénie en Tauride* un enfer anticipé. Nous ne convertirons ni lui ni M. d'Alembert tant que nous ne nous mettrons pas à faire moins de bruit.

» J'ai fait d'excellentes réflexions sur les mélodrames; mais comme Gluck ne fait aucun cas des géomètres, je les garde pour le musicien prédit par le petit prophète. (Ouvrage de Grimm sur cette querelle de la musique.)

» Enfin, disait-il, on joue encore aujourd'hui des raccommodages, je n'irai pas; j'aime mieux me servir de mon billet pour les Français. Je ne sais ce qu'on y donne, mais j'espère que ce n'est pas une première représentation de M. Imbert qui me le rendrait nul. »

Cette guerre avait fort divisé les hommes de lettres; mais ils ne se critiquaient pas avec moins d'acharnement sur tous les autres sujets de la littérature.

Opinions sur Voltaire.

Ce fut peu de temps après la mort de Voltaire que commença le système qui chercha dans ses ouvrages la cause de tous les fâcheux événemens qui suivirent.

Malheureusement on s'appuya de l'avis émis par un prince. M. le comte d'Artois dit à la mort de Voltaire :

« La France a perdu un grand homme et un grand coquin. »

Le mot était dit sans doute en raison de l'impiété et de l'immoralité qui règnent dans quelques-uns de ses ouvrages. On l'appliqua pourtant à sa vie autant qu'à ses écrits; et comme l'auteur des plus belles dissertations qui aient été écrites sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme fut accusé d'athéisme, le fondateur de Ferney, qui avait délivré six lieues de pays de toutes les oppressions, et dans cette colonie, véritable petit état libre, appelé des habitans qu'il y avait enrichis et rendus heureux, ce même homme qui avait défendu Calas, Sirven, Labarre et tant d'autres victimes des erreurs et des préjugés, fut déclaré le plus méchant de tous.

Suard, guidé toujours par son bon juge-

ment et par son esprit sage, a écrit à Condorcet une lettre excellente contre les détracteurs de Voltaire :

« Mille petits auteurs essaient, mon ami, de se faire une réputation en attaquant la sienne. C'est un colosse dont tous les nains mordent les pieds. »

» Le défaut commun de ces critiques est de ne le juger que sur les détails, parce que leur vue est trop faible pour saisir d'un coup d'œil l'ensemble de son esprit.

» Fréron est celui qui a écrit contre lui avec le plus de hardiesse et le moins de ménagemens. C'est Erostrate qui veut brûler le temple d'Éphèse pour se faire un nom. Mais son esprit n'est pas aussi méchant qu'il le voudrait; on voit qu'il se bat les flancs pour faire une épigramme, qu'il ne peut pas même aiguiser quand il l'a trouvée. Le caractère de la passion est de rendre gauche et maladroit, aussi est-il vrai que personne n'a critiqué M. de Voltaire avec plus d'acharnement que lui, et personne n'en a fait des critiques plus absurdes. Presque tous ses traits portent à faux : on ne peut le comparer qu'à cet athlète romain qui, étant entré en lice, combattit le taureau pendant trois heures entières sans lui porter aucun coup, et l'empereur Gallien jugea cette maladresse

d'une exécution si difficile qu'il lui fit adjuger le prix.

» On pourrait faire un recueil très-plaisant des critiques ridicules que l'on a faites sur ses ouvrages.

» On lui a reproché d'avoir fait dire à Alzire :

« Mânes de mon amant ! »

» Parce qu'une Américaine ne doit pas se servir de ce terme de mânes, consacré à la mythologie païenne. N'aimeriez-vous pas autant, mon ami, qu'on eût reproché à Alzire de parler français, au lieu de parler la langue des sauvages ?

» Vous avez entendu dire souvent dans la société :

« M. de Voltaire est grand poète, excellent prosateur; son esprit est vif, étendu et brillant, mais il manque de génie. »

» Je ne sais pas ce que c'est que le génie, mais je vois que cet homme supérieur a embrassé toute la théorie de la littérature; que, riche de son propre fond, il n'a jamais imité personne et a créé dans tout; que son goût, aussi sûr que délicat, a su démêler le vrai dans tous les genres, et que son imagination, également vive et lumineuse, saisit les objets avec une sagacité singulière, et les rend avec une netteté plus admi-

rable encore. Je veux bien qu'avec tout cela il n'ait pas de génie.

»Il est plus absurde encore de dire qu'il n'a que du bel esprit au plus haut degré.

» Je conviens qu'à force d'esprit on peut réussir dans les genres où il domine, mais on ne sera jamais supportable dans les genres qui n'en sont pas susceptibles, comme la tragédie et l'histoire, et encore moins la philosophie.

» En outre, le bel esprit n'a qu'une allure, et il se copie partout. M. de Fontenelle m'en fournira la preuve. Vous trouvez dans ses églogues et dans ses romans le même ton et la même manière que dans ses opéras, ses dialogues et ses éloges même. C'est que M. de Fontenelle n'a, dans tous ses ouvrages, que de l'esprit. Il a été aussi philosophe dans ses mœurs que dans ses écrits; il a su cueillir des fleurs où l'on ne soupçonnait que des épines, et c'est de lui qu'on a pu dire avec vérité : *Quidquid calcabit rosa fiet.*

» Mais M. de Voltaire n'est pas sans doute aussi grand poète que Corneille; sa poésie n'a pas autant de pureté ni d'élégance que celle de Racine; mais il a plus de goût et d'harmonie que Corneille; il a plus de chaleur et d'images que Racine.

» La versification de *Brutus* et d'*Alzire* est pleine de force et de noblesse; celle de *Tancrède*

et de *Zaïre* n'a rien de comparable pour la douceur et le naturel.

» Si ses plans ne sont pas conduits avec l'art admirable de Racine, il a su en tirer des effets plus tragiques, et souvent nous ramener à la noble simplicité de l'antique.

» Il n'a mis dans ses pièces que le moins de personnages qu'il a été possible, et a employé très-rarement le secours des confidens.

» Si l'on excepte le *Philoctète* qu'on a exigé de lui, il ne s'est jamais servi des épisodes inutiles ni de ces doubles intrigues qui partagent et affaiblissent l'intérêt. On sait combien les rôles de l'Infante et de Livie gâtaient *le Cid* et *Cinna;* on sait qu'*Andromaque* contient les sujets de deux tragédies. Racine avoue que sans l'idée du personnage d'Ériphile, il n'aurait pas osé entreprendre *Iphigénie*, et pourtant quel sujet plus fécond en grandes situations? et Euripide avait pu le traiter?

» C'est donc un mérite éminent dans Voltaire d'avoir été aussi habile que les poètes de l'antiquité, en traitant des sujets simples sans épisodes, et même sans amour.

En effet, les étrangers nous accusaient d'avoir énervé le théâtre en y prodiguant l'amour; ils regardaient les tragédies françaises comme

une suite de belles élégies et de pompeux épithalames.

» On disait avec quelque raison que c'était dégrader la scène que d'y faire paraître un guerrier à cheveux blancs, tel que Sertorius, amoureux d'une jeune fille qui vient le chercher sous sa tente; un héros tel que César, amoureux de *l'incomparable* Cléopâtre, *lui traçant des soupirs et d'un style plaintif, se disant son captif dans son champ de victoire;* enfin Alexandre lui-même et Porus son rival, qui ne sont *excités* que par les puissans appas de leurs divines princesses.

» On a dit que Racine, arrivé à la force de son talent, ne s'était plus permis ces fadeurs, et pourtant Oreste *cherche dans les yeux de sa belle princesse une mort qu'il n'a pu trouver chez les Scythes moins cruels qu'elle.* Néron se cache derrière une porte pour écouter celle *aux pieds de laquelle il veut aller respirer quelquefois.* Le vieux Mithridate, par un contraste extraordinaire, montre autant d'amour que d'ambition, autant de jalousie que de grandeur; enfin cet Hypolite est un prince déplorable; ses seuls gémissemens amoureux font retentir les bois, et son précepteur l'engage à faire des enfans à Aricie, en lui demandant où il il serait si sa mère n'en avait pas fait.

» Me voilà entraîné bien loin, mon ami, et cependant je ne terminerai pas cette lettre sans comparer du moins un passage quelconque de Racine et de Voltaire. Je choisis une situation à peu près semblable :

« Pyrrhus veut épouser Andromaque, et si elle s'y refuse, il fera périr son fils. Poliphonte veut épouser Mérope, et si elle le refuse, faire mourir son fils :

PYRRHUS.

Allons aux Grecs livrer le fils d'Hector.

ANDROMAQUE.

Ah! seigneur, arrêtez; que prétendez-vous faire?
Si vous livrez le fils, livrez-leur donc la mère.
Vos sermens m'ont tantôt juré tant d'amitié.
Dieux! ne pourrai-je au moins toucher votre pitié?
Sans espoir de pardon m'avez-vous condamnée?
. . . . . .
Vous ne l'ignorez pas : Andromaque sans vous
N'aurait jamais d'un maître embrassé les genoux.

POLIPHONTE à Égysthe.

Ta rage sera seule punie;
C'est trop.

MÉROPE.

Commencez donc par m'arracher la vie.
Ayez pitié des pleurs dont mes yeux sont noyés.
Que vous faut-il de plus? Mérope est à vos pieds;
Mérope les embrasse, et craint votre colère;
A cet effort affreux, jugez si je suis mère;
Jugez de mes tourmens. . . . . .
Cruel! vous qui deviez lui tenir lieu de père,

Qui deviez protéger ses jours infortunés,
Le voilà devant vous, et vous l'assassinez!

» Il faut en convenir, il y a plus d'élégance et un charme qu'il est impossible de définir dans les vers d'*Andromaque*; il y a plus d'énergie et une force de vérité dans la peinture du sentiment de Mérope qu'il est difficile de bien exprimer. »

Condorcet était de la même opinion. Voici une de ses lettres qui traite à peu près le même sujet :

« Mon bon ami, on vient de me dire que Montesquieu a écrit dans une lettre :

« Voltaire n'écrira jamais une bonne histoire. Il est comme les moines qui s'embarrassent peu du sujet qu'ils traitent, mais seulement de la gloire de leur ordre. Voltaire n'écrit que pour son couvent. »

« Eh! pour qui voulait-il donc qu'il écrivît? pour les pères capucins des couvens de Boyer ou de Christophe? Malheureux l'écrivain qui n'a pas de couvent! c'est qu'il n'a pas su persuader, c'est qu'il n'a pas assez de talent pour se créer des admirateurs, ou pas assez de vérité ou de constance dans ses opinions pour que ses admirateurs puissent se régler sur son système. C'est un couvent qui a manqué à Montesquieu. S'il s'en était formé un, il n'eût pas dit que le

peuple était admirable pour choisir ses magistrats, et plus loin, que la monarchie était le meilleur des gouvernemens, car le choix des magistrats suffit seul pour bien ou mal constituer le gouvernement d'une nation. Ce sont ces contradictions qui ont empêché Montesquieu d'avoir un couvent, dont bien a-t-il enragé toute sa vie. Il n'a été qu'une novice défroquée et honteuse, tandis que c'est la philosophie, constamment proclamée en prose et en vers, en raisonnement et en plaisanterie, en piété et en impiété dans tous les ouvrages de Voltaire, qui lui a créé son couvent, et c'est là sa gloire. Elle sera éternelle comme la philosophie. Montesquieu aurait dû réfléchir que le couvent d'Homère dure depuis trois mille ans. »

C'est encore de Voltaire qu'il était question, lorsque Condorcet, étant au voyage de la cour à Fontainebleau, racontait à son ami l'anecdote suivante, qui n'est pas connue.

Voltaire avait écrit une lettre moitié plaisante, moitié flatteuse, comme il écrivait sans cesse, au maréchal de Richelieu, qui était chargé cette année de l'ordonnance des spectacles de la cour. Il lui disait, entre autres choses, qu'il était le protecteur des gens de lettres. Le maréchal, qui éprouvait alors à l'académie une vive opposition des gens de let-

tres, prit cet éloge pour un sarcasme, et, sans le dire, fut très-mécontent de la lettre.

Quelques jours après on lui présenta le projet de liste des pièces de théâtre que l'on devait représenter pendant le voyage de la cour. Il y avait sur la liste six tragédies de Voltaire. Il en raya cinq, et ne laissa que l'*Orphelin de la Chine*, qui lui est dédiée. Voilà ce qui prouve que l'homme qui avait le plus d'esprit pouvait aussi mal réussir dans les flatteries, et voilà quelle fut la récompense de vingt ans de cajoleries.

Epigramme de Condorcet.

Nous retrouverons souvent Condorcet, dans la suite de ces lettres, suivant la cour dans les voyages de Fontainebleau. Il y était fort assidu, malgré ses occupations à l'Académie des sciences, parce qu'il était de la société de Monsieur, et qu'on se trouvait dans ces voyages plus rapprochés de la personne du prince et plus à même de l'entretenir.

Mais il était le seul qui en racontait les événemens avec une plaisanterie très-piquante. Il écrivait un jour :

« On va donner une tragédie où l'héroïne de la pièce est une femme atroce, qui paraît une

femme adorable, admirable même, ce qui vaut mieux. (Il paraît qu'il parle de la tragédie d'*Orphanis*, de Blin de Sainmore). L'idée est drôle; mais conçoit-on que ce soit un jeune auteur qui débute qui peigne ainsi les femmes? Où son âme est-elle? c'est le grand problème à résoudre. »

Condorcet n'était pas indulgent dans ses jugemens littéraires.

« L'arlequin de la Foire, disait-il, distribue des petits pâtés aux écoliers; mais il ne choisit pas ceux de Corinthe pour célébrer les tyranneaux anciens et modernes (allusion au Denis le tyran de Marmontel); et il ne se fait pas donner en gratifications le beurre et les œufs qui entrent dans ses petits pâtés. »

Ce qui semble encore plus curieux, ce sont les vers suivans qu'on a trouvés écrits de la main de Condorcet, avec des ratures qui prouvent qu'il en est l'auteur; et comme il en a peu faits dans sa vie, cette épigramme est d'autant plus précieuse à conserver.

On dit qu'un jour maître Arlequin
A pris le sceptre dramatique, (1)

(1) Marmontel, Sedaine et Dorat ont tous trois composé des comédies.

Chaussé d'un pied le brodequin (1),
De l'autre un cothurne tragique,
Jeté la toge antique
Sur ses habits jaunes et verts (2)
Le front coiffé d'un casque,
Et portant sur son masque
Trois visages divers (3);
Puis d'un tambour de basque
Fait retentir les sons
Autour des dames des salons;
Et caché sa marotte,
En dansant la gavotte (4),
Et chantant le chœur des démons.
C'est ainsi qu'avec grâce,
Unissant, disait-on,
Le génie au bon ton,
A chaque nouvelle grimace,
Avec une nouvelle audace,
Il demandait des macarons (5).
Puis, dédaignant ses compagnons,
Tout autour de la place,
Notre quarantième Arlequin (6)
Se comparant au Tasse (7),
S'égalant à Lucain (8),

(1) Ils ont composé aussi des tragédies.

(2) Ils ont aussi composé des poëmes.

(3) Allusion nouvelle à ces trois genres de compositions.

(4) Allusion au genre lyrique qu'ils ont aussi cultivé.

(5) Allusion, surtout à l'égard de Marmontel, aux gratifications qu'on donnait aux gens de lettres.

(6) Allusion à l'Académie française, dont Dorat ne fut point.

(7) On sait que Marmontel se vantait de son admiration pour le Tasse.

(8) Marmontel préférait Lucain à Virgile.

Voltaire des remparts (1), et Boileau de la Foire (2),
Tragédier (3), romancier (4), farceur (5) couvert de gloire,
Depuis Cernay (6) jusqu'à Passy (7),
Et cher à l'épopée, à la fable, à l'histoire (8),
Depuis Saint-Ouen (9) jusqu'à Neuilly (10),
Voulait partout et sans cesse combattre.

C'est ce qu'ont fait avec éclat,
Tour à tour sur chaque théâtre,
Marmontel, Sedaine et Dorat.

On voit bien que ces vers ne sont pas d'un homme habitué à versifier. On peut dire, en terme de critique, que la fin tourne un peu court. Mais ils sont piquans; et s'ils ont été

---

(1) On nommait alors *remparts* les boulevarts où étaient et sont encore les théâtres d'Audinot et de Nicolet.

(2) Allusion aux ouvrages de critique de Marmontel et de Dorat.

(3) *Tragédier*, mot créé par Voltaire, dont il s'est servi dans sa Correspondance.

(4) Tous trois ont fait des contes ou romans.

(5) Allusions à leurs opéras comiqnes.

(6) Maison de campagne de madame Broutin.

(7) Maison de campagne de M. de la Poplinière, fermier-général.

(8) Tous trois ont travaillé ou pris leurs sujets dans ces trois genres.

(9) Maison de campagne de M. Necker, que Condorcet n'aimait pas, et chez qui ces trois auteurs étoient admis et bien reçus

(10) Maison de campagne de M. Devaines, premier commis des finances.

connus dans les sociétés de Marmontel, ils ont dû l'affliger.

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des poètes? pourrait-on demander souvent; et poète ou prosateur, littérateur ou savant, aucun n'en est exempt. On ne le doit pas même toujours à de mauvais sentimens. Il arrive assez souvent que c'est l'opinion dont on est pénétré du peu de mérite d'un homme vanté qui amène ces critiques, d'où naissent les discussions et les inimitiés. Souvent aussi c'est la franchise du caractère qui force à exprimer des sentimens désagréables aux autres, et qu'il vaudrait mieux cacher.

Condorcet portait ce caractère de franchise au plus haut degré. On ferait un recueil immense de ses saillies contre les littérateurs ses confrères. Tantôt c'était en plaisantant, avec l'air de la bonhomie et le ton de la douceur; et alors ceux qui le jugeaient avec sagacité à travers cette enveloppe le nommaient *le mouton enragé;* et tantôt c'était en s'emportant vivement, en prenant avec violence la défense de ses amis; et comme il gardait encore alors l'extérieur du calme et de la sagesse, on le nommait *le volcan couvert de neige.* C'était sous ces titres qu'il était connu, et on peut dire même jugé dans ses sociétés, parce qu'il y a

dans tous les caractères des qualités et des défauts inséparablement unis ensemble.

Synonyme de Suard.

Suard, son ami, fut peut-être le seul qui semblait, par son caractère de sociabilité, avoir beaucoup de qualités et pas de défauts. Il était constamment dévoué à ses amis, et prenait part à toutes leurs occupations, à toutes leurs pensées. On peut dire qu'il ne brillait en aucun genre de littérature; mais il y suivait les traces des meilleurs sans paraître inférieur, parce qu'il ne luttait pas contre eux, et parce que, constamment guidé par son bon esprit, il semblait faire avec le goût ce que les autres créaient avec le talent.

Ainsi, lorsque le plaisir, et, pour ainsi dire, la gloire des sociétés fut de tracer des synonymes ou d'en faire la différence par une analyse piquante, Suard en composa quelques-uns qu'il ne produisit jamais hors du cercle de ses amis, mais qui se distinguaient par une justesse de pensées et une précision de style qui les rendaient très-agréables.

En voici un entre autres :

« Vérité, franchise, sincérité. »

« La vérité paraît tenir aux principes, la fran-

chise au caractère, et la sincérité à l'innocence.

» On peut apprendre à dire la vérité.

» C'était une des deux choses que les Perses enseignaient à leurs enfans.

» La franchise ne s'apprend pas. Elle naît de la noblesse et de l'indépendance de l'âme. Ne l'attendez ni des tyrans ni des esclaves.

» La sincérité vient du cœur; et quand elle n'est pas sur les lèvres, elle se montre dans les yeux.

» Coucy était vrai :

Sa noble intégrité
Sur ses lèvres toujours plaça la vérité.

» Henri IV était franc :

Ce mot m'est échappé, pardonnez ma franchise.

» Zaïre était sincère :

Elle est dans l'âge heureux où règne l'innocence;
A sa sincérité je dois ma confiance.

» Voulez-vous n'être pas trompé? interrogez l'homme vrai, laissez parler l'homme franc, et regardez la femme sincère.

» J'aime à trouver la vérité dans l'amitié, la franchise dans la société, et la sincérité dans l'amour.

» Pour prouver que ces distinctions ne sont pas seulement subtiles, et que ces qualités sont réellement distinctes, prenez les défauts qui les

avoisinent, et dans lesquels elles dégénèrent lorsqu'elles ne se renferment point dans leur juste mesure, et vous verrez qu'ils ne peuvent pas se transporter indifféremment de l'une à l'autre.

» La vérité peut devenir dure : je redoute la sévérité de ce philosophe lorsqu'il me dit la vérité.

» La franchise peut devenir brusque. Je suis bien sûr de savoir de ce vieux militaire tout ce qu'il pense, mais il mêle trop de brusquerie à sa franchise.

» La sincérité peut devenir indiscrète. La sincérité de cette jeune personne est si aimable ! Pourquoi faut-il que j'aie à me plaindre de son indiscrétion ? »

Heureux les hommes de lettres qui se livrent ainsi aux jouissances de l'esprit, sans avoir aucune jalousie ni aucun fiel !

Vers de Thomas.

Ils sont encore bien estimables lorsqu'ils sont reconnaissans des bienfaits qu'ils reçoivent. Ils donnent un exemple utile qui tourne à l'avantage de tous, en invitant, pour ainsi dire, de nouveaux bienfaiteurs, puisque la position des hommes de lettres les oblige presque toujours à en avoir.

Helvétius en était un des plus célèbres et des

plus estimés. Aussi plusieurs poètes répandirent des pleurs sur son tombeau; et Thomas composa, à sa mort, les vers suivans :

« O toi qui ne peux plus m'entendre,
Ami, qui dans la tombe avant moi descendu,
Trahis mon espoir le plus tendre,
Quand je disais, hélas! que j'avais trop vécu,
Qu'à ce malheur affreux j'étais loin de m'attendre!
Oh! comment exprimer tout ce que j'ai perdu!
C'est toi, qui me cherchant au sein de l'infortune,
Relevas mon sort abattu,
Et sus me rendre chère une vie importune.
Ta vertu bienfaisante égalait tes talens;
Tendre ami des humains, sensible à leurs misères,
Tes écrits combattaient l'erreur et les tyrans,
Et ta main soulageait tes frères.
L'équitable postérité
T'applaudira d'avoir quitté
Le palais de Plutus pour le temple des sages,
Et s'éclairant dans tes ouvrages,
Les marquera du sceau de l'immortalité.
Faible soulagement de ma douleur profonde;
Ta gloire durera tant que vivra le monde.
Que fait la gloire à ceux que la tombe a reçus?
Que t'importent ces pleurs dont le torrent m'inonde?
O douleur impuissante! ô regrets superflus!
Je vis, hélas! je vis, et mon ami n'est plus. »

Lettres de Condorcet sur La Harpe.

Condorcet, dès l'année 1773, louait les principes de liberté que La Harpe professait, en traitant son talent poétique avec un peu de sévérité.

Il écrivait à un de ses amis :

« Le prix a été rémis; la pièce de La Harpe est écrite sans force et sans chaleur; l'harmonie de ses vers est lente et paresseuse comme celle de notre musique. Tous ses détails sont petits, l'auteur est toujours au-dessous de son sujet.

» Il y a cependant dans cet ouvrage prosaïque et négligé un morceau sur la liberté qui mérite des éloges.

» La Harpe a pris de l'humeur sur ce que le prix n'a pas été adjugé.

» Ne communiquez point ce billet à votre sensible et charmante moitié. Elle aime La Harpe, et comme dans ses opinions sur toutes les personnes qu'elle aime son cœur gagne toujours de vitesse son esprit, elle ne me pardonnerait pas le mal que j'ose dire de l'ouvrage d'un homme dont j'estime d'ailleurs l'esprit et le talent. »

Condorcet disait aussi :

« M. de La Harpe dit qu'il se console de l'envie, parce qu'il a donné *Warwick*; mais comme il a composé sept à huit autres tragédies, on peut lui répondre que l'envie aussi doit être consolée. »

Enfin c'est au sujet du même auteur qu'il établissait ce précepte :

« On est excusable d'avoir l'orgueil de son

talent, mais il n'est pas permis de manquer du talent de son orgueil. »

Sur Marmontel.

Voici une autre lettre qu'il écrivit pendant un voyage de Fontainebleau :

« M. le marquis de Montesquiou, mon cher ami, vous remercie de votre attention.

» Les bruits de Paris ont passé jusqu'à Fontainebleau, mais ils n'y ont pas fait fortune.

» Le *Séducteur* a paru avant-hier pour la première fois. Le signalement que vous en avez fait est on ne peut pas plus fidèle, et cependant il paraît constant que la pièce n'est pas de Palissot. On nomme ici M. de Rulhière et M. de Bièvre. Mais de Bièvre ferait-il aussi bien? et Rulhière ne ferait-il pas mieux?

» Rien de plus misérable que les nouveautés qu'on nous sert.

» Il faut en excepter *Didon*, dont la musique m'a fait grand plaisir. La scène est bien et quelquefois même très-bien; les choses de douceur, d'amour et de volupté y sont merveilleusement exprimées; Piccini est moins heureux dans ce qui demande de la force et de la noblesse.

» Quant à l'art de peindre par les sons les

mœurs et le caractère, ceux qui possèdent ce grand secret, s'ils existent, sont rares.

» S'il faut en croire les marionnettes, et même les grandes marionnettes de la cour, les paroles de cet opéra sont ravissantes. »

« Vous ne pouvez pas disconvenir qu'elles ne marchent, me disait madame la maréchale de Beauveau. »

« Madame, lui répondis-je, cela se peut, mais c'est avec des jambes de bois. »

« *La Caravane* est un des plus jolis, des plus agréables spectacles que j'aie vus de ma vie, mais c'est une des plus pauvres musiques que j'aie jamais entendues. A l'exception de deux ou trois morceaux qui n'ont rien de distingué, il n'y a dans cet ouvrage que des rapsodies. »

« Maître Marmontel, qui me disait, dans les maisons où il va chercher et où il attrape des indigestions, qu'il ne sait pas comment on peut désirer la place de secrétaire, fait tout ce qui dépend de lui pour succéder à d'Alembert, et moi tout ce qui dépend de moi pour l'empêcher. Les moyens dont je me sers sont on ne peut pas plus simples; j'expose les qualités nécessaires pour bien remplir cette place, et je dessine le caractère du prétendant; je ne sais si cela fait impression, mais cela fait beaucoup rire.

» Je reste ici parce que j'y suis. Je ne saurais consentir à consommer une journée entière à retourner à Paris, et l'occasion d'y arriver plus promptement ne s'est pas encore offerte.

» Je passe toutes mes après-dînées chez madame la comtesse de Balby, où *Monsieur* ne manque jamais de se trouver, et où je ne figure pas trop mal. Ce prince a le plus grand désir de m'obliger, mais il me semble qu'il craint encore plus de désobliger ses ennemis. Ne trouvez-vous pas étrange que les forces de MM. de Sablé, de Montesquiou et de La Châtre se brisent contre celles du petit furieux ?

» *Vale et me ama.*

» Ce jeudi. »

Chanson de La Harpe.

Toutefois, malgré ces discordes, ces intrigues littéraires, et on pourrait même dire ces invectives de jalousie ou d'intérêt qui ont malheureusement existé toujours entre les gens de lettres, ils avaient encore à cette époque des sociétés charmantes chez des dames qui ne se piquaient point d'être elles-mêmes des littérateurs, mais seulement d'aimer à réunir auprès d'elles des hommes d'esprit de toutes les classes et de tous les caractères.

Voici quelques couplets de La Harpe qui peignent la société de madame Broutin :

Dans ce petit appartement,
Logent la grâce et l'enjoûment,
Et ces dieux sont toujours les nôtres.
Broutin ne nous a pas trompés;
Ma foi, je suis pour les soupés,
Où l'on est les uns sur les autres.

Messieurs, qui faites des couplets,
J'ai bien cru n'en faire jamais,
Car j'avais entendu les vôtres.
Mais lorsque l'on est chez Broutin,
Près de Suard et de Saurin,
Ils viennent les uns sur les aures.

L'abbé (Delille) que nous nommons Follet,
Qui nous néglige et qui nous plaît,
N'est pas assez souvent des nôtres;
Mais je lui passe ses travers,
Car dès qu'il s'agit de beaux vers,
Il les met les uns sur les autres.

Toi (Devaines) qui ne fais point l'important,
Tu nous donnes le seul instant
Où tu peux encore être notre;
Chez toi, l'amitié, les travaux,
Et les beaux-arts, et les bureaux,
Tout va fort bien l'un avec l'autre.

Suard est bien venu partout;
Le bon esprit et le bon goût
Le comptent parmi leurs apôtres;
Il a des amis, point d'humeur;
Et je ne dis rien d'un bonheur
Qui lui rend plus doux tous les autres.

Garville est un franc chevalier
Qui ne veut jamais s'ennuyer,
Et jamais n'ennuya les autres.
Bons vins, bons vers, et bons amis,
Pour lui sont toujours d'un grand prix,
Et ce mérite en vaut bien d'autres...

Fornier, l'on t'a si bien chanté,
Que rien ne peut être ajouté
A tout ce qu'en ont dit les autres.
Tous tes dînés sont comme il faut;
Mais j'y trouve encore un défaut,
Ils sont trop loin les uns des autres.

Arnaud, Saurin et Morellet,
Qui tournez si bien le couplet,
Je finis et j'attends les vôtres;
Car avec un heureux refrain,
Broutin, vos talens et le vin,
Ma foi, vous en ferez bien d'autres.

On sait que dans la suite Suard conserva chez lui cette société jusqu'à la fin de sa vie, et qu'il y réunissait chaque jour aux personnes les plus distinguées de la France les étrangers qui jouissaient d'une réputation ou d'une considération méritées par leurs talens ou par les hautes places qu'ils remplissaient dignement. Madame de Staël, qui se plaisait à en faire partie le plus souvent qu'elle le pouvait, écrivait un jour à Suard :

« N'est-ce pas Paris pour moi que votre chambre? » Et on sait combien madame de

Staël aimait Paris. Elle disait souvent que ce n'était qu'à Paris que l'on savait causer, et elle écrivait un autre jour :

« Ce Paris que j'aime comme un ami. »

Mais une autre fois Condorcet, écrivant au sujet d'un ouvrage de M. Turgot, se moquait encore de Marmontel :

« Ce ne sont pas ici, disait-il, de ces livres qui font *crier* en chorus les cent voix de la Renommée. Aussi n'y voit-on ni *cercle circonscrit*, ni idées qui *servent de lest*, ni cérémonies qui sont *l'atmosphère des dogmes*, ni tout ce qui caractérise *l'ingénuité du langage* et la *propreté du goût*, comme dit Marmontel. »

Sur l'éloge de l'Hôpital.

Condorcet gardait avec soin des notes des ouvrages censurés, et je citerai entre autres les fragmens censurés l'année précédente dans *l'Éloge de l'Hôpital*, par l'abbé Remi. MM. Parent et Asseline, docteurs de Sorbonne, ont rayé divers passages, et il est curieux de reconnaître qu'ils ne permettaient pas encore à cette époque de blâmer l'inquisition.

Voici les fragmens censurés :

Éloge du Chancelier de l'Hôpital censuré par MM. Parent et Asseline, docteurs en Sorbonne.

1° La Justice vit une foule inconnue de parvenus dont les richesses étaient accompagnées d'opprobre, ou des jeunes gens qui n'étaient distingués que par leur ignorance et leur présomption, occuper les places de son sanctuaire. »

Ce paragraphe a été rayé.

« 2° Lorsque l'Hôpital vint s'asseoir sur ce tribunal, la vénalité des charges n'était pas encore un mal invétéré. »

On a rayé : « la vénalité des charges n'était pas encore un mal invetéré. »

3° « Le cardinal de Lorraine venait de faire adopter par le conseil un édit qui devait soumettre les Français au joug de l'inquisition. Il prévoyait de grands obstacles à l'établissement de ce tribunal, dont les principes sont le renversement des lois divines et humaines. Mais les ambitieux comptent pour rien dans leur fureur le sang des victimes qu'ils immolent ; il espérait, en prodiguant les supplices les plus

cruels, parvenir à cimenter ce nouvel appui de sa grandeur. »

On a rayé depuis : « il prévoyait jusqu'à la fin du paragraphe. »

4° « L'Hôpital proposa un autre édit qui, revêtant les évêques des droits de la puissance civile pour la punition du crime d'hérésie, donnait à la vérité atteinte à quelques-unes de nos maximes, mais détruisait le funeste projet du cardinal de Lorraine. »

O a rayé :

« Donnait à la vérité atteinte à quelques-unes de nos maximes. »

5° « C'est ainsi qu'il savait par d'heureux détours ramener le conseil du roi dans les voies de la *justice* et de l'humanité. »

On a rayé : « *justice* et substitué *douceur*. »

6° En parlant du prince de Condé, l'auteur dit :

« La conduite de ce prince n'était peut-être pas irréprochable. »

On a changé et mis :

« La conduite de ce prince n'était pas irréprochable sans doute. »

7° « Cependant les querelles de religion formaient toujours l'écueil le plus redoutable de la politique du ministre. »

On a changé et mis :

« Cependant les contestations sur la religion formaient, etc. »

8° « Et le parlement était fort éloigné des principes de tolérance qu'il eût voulu lui voir adopter. »

On a rayé « *tolérance* et substitué *modération.* »

9° « Mais l'Hôpital voyait que les rigueurs exercées par l'un des partis et souffertes par l'autre faisaient croître chaque jour leur haine; il prévoyait que leur fureur se porterait aux excès les plus horribles ; il voulait arrêter les citoyens sur cette pente dangereuse qui les entraînait au crime lorsqu'ils croyaient suivre la loi du devoir. »

On a rayé et mis :

« Mais l'Hôpital crut devoir arrêter les citoyens sur cette pente dangereuse qui les entraînait au crime lorsqu'ils croyaient suivre la loi du devoir. »

10° « Cette occasion ne fut pas la seule où l'Hôpital essuya des plaintes amères de la part du clergé. Dans les nécessités instantes de l'État, il fit passer un édit qui ordonnait l'aliénation de plusieurs domaines de l'Église pour en appliquer le prix aux besoins publics. Gardons-nous de lever ici le voile dont la prudence du gouvernement couvre encore les

questions si long-temps agitées, concernant le droit de lever les tributs sur les biens ecclésiastiques; et craignons également de nous écarter du respect dû à la mémoire d'un grand ministre, et de porter l'œil d'une critique indiscrète sur des principes et des usages aussi anciens que la monarchie. »

Ce paragraphe a été rayé en entier.

NOTES.

G. 11. « Ces assemblées de Poissy furent, comme on peut le juger, fort orageuses, et il se dit de part et d'autre beaucoup de duretés; le ministre Théodore de Bèze tint des discours offensans pour les évêques; et le jésuite Lainez, avant que d'entrer dans aucune discussion, soutint que les protestans n'étaient que des singes, des renards et des monstres qu'il fallait renvoyer au concile général. Il ajouta que la reine-mère était bien hardie de tenir un colloque de son autorité privée. »

Cette note a été rayée en entier.

12. A la fin de la note *H*, après le mot *religion*, on a rayé cette phrase :

« Un recteur de l'Université osa adresser au parlement une requête dans laquelle le chancelier était indignement outragé. »

Sur les censures.

On sent bien que toutes les fois qu'on censurait un ouvrage, les philosophes s'opposaient vivement à la censure et aux retranchemens.

Condorcet se servait aussi de cette opposition des philosophes pour les exciter contre Necker. Il prétendait que ce ministre était le moteur secret des poursuites qu'on voulait faire, et qui eurent lieu depuis contre l'abbé Raynal. Aussi écrivait-il à un ami :

« On prétend que le parlement veut sévir contre l'abbé Raynal. Aussi de quoi s'avise-t-il de parler de maître Mesmer à propos de Cuba. On l'a pris pour un ami de la maison (de M. Turgot). Avertissez le bon abbé de prendre garde aux gens à robe rouge. »

Une autre fois Condorcet écrivait à un censeur du théâtre au sujet d'une tragédie qu'on ne voulait pas laisser représenter, et il accumulait dans sa lettre tous les exemples qui pouvaient avoir quelques ressemblances avec la pièce repoussée.

« Les pauvres enfans, dit-il, ont entendu dire, pour la première fois, qu'un roi de Lacédémone avait été pendu autrefois. La peur

les a pris ; ils en ont parlé à leurs ministres, qui n'avaient rien su de cette anecdote. »

Condorcet, en blâmant cette peur, ne s'attendait pas qu'un roi, non pas de Lacédémone, mais de France, périrait peu d'années après sur l'échafaud.

« L'éphore, ajoute-t-il, est le scélérat de la pièce, c'est lui qui parle contre les rois ; ainsi la pièce est en faveur de la royauté.

» M. l'archevêque de Paris ne se scandaliserait pas si on introduisait dans une tragédie Cartouche, disant qu'il ne croit pas en Dieu. Les injures que l'on dit aux chrétiens dans le *St.-Genest* de Rotrou, et dans *Polyeucte*, n'ont point scandalisé.

» Mais on peut dire que les vers, en les supposant détachés, peuvent présenter un sens odieux; alors il devient impossible de faire des tragédies où tous les personnages ne soient pas vertueux ; car du moment où il se trouve un scélérat ou seulement un homme violent et passionné dans une tragédie, il est difficile de le faire parler sans mettre dans sa bouche des choses révoltantes.

» Vous pouvez citer, pour ne pas sortir de votre sujet, les vers du *Scévole* de Durier, ceux de *Cinna*, sans oublier :

J'accepterais de lui la place de Livie
Comme un moyen plus sur d'attenter à sa vie.

» Et surtout la scène où Cinna prouve assez bien que, quand même un tyran veut bien abdiquer, il faut l'en détourner, afin de se réserver l'occasion de l'assassiner pour l'exemple.

» Les vers de Pulchérie, dans *Héraclius*, vous serviront encore, et puisez aussi dans *Brutus*, dans *la mort de César*. On peut tirer de toutes ces pièces et de beaucoup d'autres, des vers détachés très-mal sonnans, mais qui, dans les pièces où ils sont placés, sont modifiés par les circonstances.

» Nous ne parlons pas de Joad qui demande hautement la mort de Joas s'il se conduit avec peu de piété, qui attire Athalie dans le piége par un mensonge et la fait assassiner; et cependant on a falsifié l'Écriture pour attribuer à Joad cette conduite très-odieuse qu'on donne pour modèle. »

Parmi ses critiques littéraires, il disait un jour :

« J'ai lu *Félime et Tangu;* cela est fort joli; mais le monsieur devrait apprendre l'histoire de France. Il ne devrait pas nous donner comme des financiers d'O, Sanci, Bourvalais. D'O et Sanci étaient deux surintendans : d'O avait du faste; on n'a jamais parlé de celui de Sanci. Pourquoi cette manie de parler toujours sans savoir ce qu'on dit ? »

Il écrivait encore contre la censure des livres, et par suite contre le parlement.

« M. du Séjour m'a dit qu'il n'avait pas entendu parler du livre à dénoncer, et que le meilleur parti était de se taire, parce qu'il y avait dans le sanctuaire des lois des esprits rétifs et emportés auxquels il serait impossible de mettre un mors, et que le seul moyen de les empêcher de faire une extravagance était de faire en sorte qu'ils n'en eussent pas l'idée. »

Lettres du roi de Prusse.

On conçoit bien que Condorcet n'était pas très-favorable au clergé, aussi écrivait-il un jour :

« Ces lettres du roi de Prusse sont abominables. »

Pour comprendre ce reproche, il faut connaître deux lettres du roi de Prusse, que les philosophes ont empêché de paraître.

Il écrivit, au sujet des jésuites, à l'abbé Colombini cette lettre courte et piquante.

De Potsdam, le 13 septembre 1772.

« Abbé Colombini, vous direz à qui voudra l'entendre, pourtant sans air d'ostentation ni d'affectation, et même vous chercherez l'oc-

casion de le dire naturellement au pape, ou au premier ministre, que, touchant l'affaire des jésuites, ma résolution est prise de les conserver dans mes États tels qu'ils ont été jusqu'ici. J'ai garanti au traité de Breslau *in statu quo* la religion catholique; et je n'ai jamais trouvé de meilleurs prêtres à tous égards. Vous ajouterez que, puisque j'appartiens à la classe des hérétiques, le saint Père ne peut pas me dispenser de l'obligation de tenir ma parole, ni du devoir d'un honnête homme et d'un roi. Sur ce, je prie Dieu, abbé Colombini, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» FRÉDÉRIC. »

Le 30 décembre 1782, il persista dans les mêmes déterminations en écrivant à d'Alembert :

« Pour moi, qui me suis prescrit la règle d'imiter toutes bonnes actions anciennes et modernes, et de n'imiter jamais les mauvaises, je laisse chacun adorer Dieu, comme il le juge à propos, et je crois que chacun a le droit de prendre le chemin qu'il préfère pour aller dans le pays inconnu du paradis ou de l'enfer ; je me contente de suivre de même l'impulsion de ma raison et de ma façon de penser, et pourvu que, par de justes entraves, on empêche les moines

de troubler la société, il faut les tolérer, parce que le peuple le veut. »

Voilà pourquoi Condorcet s'élevait de nouveau contre le roi de Prusse dans une autre lettre, en disant que ce monarque, qui était alors très-âgé, « ne pouvant plus avoir le despotisme dans les bras, l'avait encore dans la tête. »

La sainte Alliance.

Mais cette lettre a peut-être rapport à une anecdote qui n'est pas connue.

Frédéric, qui avait été toute sa vie despote, ambitieux, guerrier, et accusé de vouloir tout assujétir, fit encore, dans sa vieillesse, le projet de soumettre tous les peuples de l'Europe à une alliance des plus puissans souverains de l'Europe, bien unis entre eux. Ainsi cette sainte alliance, qui domine aujourd'hui sur le continent européen, a été imaginée et publiée par Frédéric.

Voici le discours qu'il fit débiter dans une séance publique de son académie à Berlin, et qui contient cette étrange proposition :

« Messieurs, le projet d'une paix perpétuelle ressemble à la doctrine de l'immortalité de l'âme. Considérée sous le point de vue philo-

sophique, c'est une douce illusion dont on aime à se bercer; et l'on dit avec Cicéron :

« Si je me trompe, c'est volontiers; et je n'aime pas à être détrompé. »

» La perspective de cette paix vient d'être présentée sous un nouvel aspect, qui paraît moins répugner à la possibilité morale que le plan de l'abbé de Saint-Pierre.

» On désire qu'un certain nombre de grandes puissances affermissent leur domination au point de posséder des empires ou des royaumes d'une étendue et d'une consistance qui en fassent des masses inébranlables; il ne sera plus possible aux Etats du second ordre d'entreprendre aucune guerre : l'accord des maîtres du monde imposera silence à quiconque voudrait altérer les arrangemens une fois décidés; et l'Europe, surtout si le croissant est relégué en Asie, bien loin d'avoir désormais des secousses violentes, ressentirait à peine les plus légères émotions. »

C'est en 1777 que Frédéric faisait publier ce projet, et rien n'était plus possible, à cette époque où les trois grandes puissances de l'Europe venaient de partager entr'elles la Pologne.

De Joseph II.

Un autre monarque, Joseph II, vint en France cette même année, on sait qu'en passant à Genève il ne voulut pas voir Voltaire, et qu'il visita Buffon à Paris. Il y entra avec un mot aimable et spirituel. Buffon, qui n'avait pas été prévenu, s'excusa d'être en robe de chambre.

« Point de toilette, lui répondit l'empereur, c'est le peintre de la nature que je viens chercher. »

Joseph II n'avait pas voulu visiter Voltaire en passant à Genève. Cependant c'est ce même prince qui, étant à Spa en même temps que le prince Henri de Prusse, fit, ainsi que celui-ci, l'accueil le plus aimable à l'abbé Raynal.

Aussi voici les vers qui furent adressés à cet écrivain à cette occasion :

LA NYMPHE DE SPA.

A L'ABBÉ RAYNAL.

Tu vas quitter cette douce retraite
Où loin des fourbes, des dévots,
Loin de Christophe et de ses noirs cagots,
Libre de soins, ton âme satisfaite
Goûtait les douceurs du repos.
Illustre abbé, sur ce rivage

Où chaque année amène en son printems,
Tant d'êtres nuls et de fous différens,
On vit enfin paraître un sage.
Ainsi dans mon riant vallon,
Parmi la mousse et la fougère,
Brille parfois une fleur passagère,
Pour émailler le verd gazon,
Et parfumer la stérile bruyère.

O toi, de la raison défenseur généreux,
Dont l'âme noble et courageuse
Dédaigne les clameurs des tartufes heureux,
Tu te plaisais sous ma grotte mousseuse.
De même un chêne altier de vingt siècles vainqueur
Élève aux cieux son auguste feuillage;
Autour de lui sans crainte il voit rouler l'orage,
Inébranlable, il brave sa fureur,
Et des vents déchaînés l'impétueuse rage;
Sous ses rameaux le simple voyageur,
Lassé par l'ardente chaleur,
Goûte le frais et bénit son ombrage;
A son abri les chantres du bocage
Forment leur concert enchanteur;
Et lui-même sent d'âge en âge,
Croître sa force et sa vigueur.
Eh! que lui fait la fourmilière
De ces vils insectes obscurs,
Qui sous ses pieds rampans dans la poussière,
Souillent son tronc de leurs venins impurs?

Mais que dis-je! on a vu sur ma rive fleurie,
Malgré Pasquier et ses pâles suppôts,
L'amant sacré de la philosophie,
Couronné dignement par la main des héros.
Oui, Joseph, des Germains l'espérance première,

Se montre aux préjugés fatal;
Henri, le frère et le rival
Du plus grand roi que l'Europe révère,
Offre à l'humanité son hommage sincère.
« O vous qui déchirez le bandeau de l'erreur,
» Salut, ô princes magnanimes,
» Suivez l'essor de vos âmes sublimes;
» Et des humains cimentez le bonheur. »
Déjà sourds aux clameurs des rives de la Seine,
A nos amis ils donnent le signal;
Au bord fleuri de mon humble fontaine
Ils t'ont vengé, Raynal!
Poursuis en paix ton illustre carrière,
Que la santé file tes jours;
Puisse mon onde salutaire
En prolonger long-temps le cours!
J'entendrai ta voix revérée
Gronder les peuples corrompus;
Ose parler encore à la foule égarée
De ces êtres rampans sous le joug abattus;
C'est vers toi que l'Europe a les bras étendus;
Venge encor la cause sacrée
De cette sainte humanité
Par qui ton âme est inspirée.
Découvre aux rois la vérité;
Fais leur aimer la douce bienfaisance,
La justice et la tolérance;
Ils nous rendront la liberté,
Nous te devrons notre félicité;
Elle sera ta récompense.

Sur les mémoires de Rousseau.

On répandit alors les mémoires de Rousseau.

Diffamer les vivans n'était pas d'usage, puisque c'était à peine si l'on avait osé commencer dans ce siècle à critiquer les morts. Avant la querelle des anciens et des modernes, on n'écrivait que pour louer; si ce n'était pas aussi instructif, au moins était-ce plus moral.

Condorcet écrivit d'abord quelques mots :

« M. Necker, disait-il, a raison. Il y a dans ces mémoires de Rousseau d'étranges malpropretés. Il n'a certainement pas eu envie de donner le goût de ce dont il parle; mais il y des bornes à tout, même au soin de rendre dégoûtantes les choses dont on veut dégoûter. »

C'était encore faire assez d'honneur à Rousseau que de lui attribuer cette intention. Mais Condorcet écrivit une note plus longue et plus curieuse, probablement pour se rendre compte de l'impression qu'il avait éprouvée à la première lecture qu'on lui fit de ces *Confessions*.

« J'ai entendu les mémoires de Rousseau.

» C'est un petit vaurien qui fait de très-beaux pathos ;

» Qui évoque une âme qu'il suppose dans le sein de Dieu pour lui demander pardon de ce qu'il révèle à la raison que son corps a eu affaire autrefois à un laquais et à un garçon perruquier ;

» Qui veut apprendre à la postérité la plus reculée comme quoi il a manqué d'être assommé à coups de manche à balai pour avoir montré son derrière à des filles, et comment il s'est tiré d'affaire en disant qu'il était un pauvre prince allemand qui voyageait pour se guérir de la folie ;

» Qui demande également pardon aux dames de ce qu'étant un jour en croupe derrière une jeune demoiselle, il n'a pas imaginé de lui prendre les tétons ;

» Qui ne fait grâce aux races futures d'aucune des propositions malhonnêtes qui lui ont été faites par la canaille qu'il a pu rencontrer.

» Cette partie de ses mémoires le mène jusqu'à trente ans. Je crois que beaucoup de gens ont fait à cet âge plus de folie et de choses criminelles ; mais je ne crois pas qu'il s'en trouve un qui ait moins fait de bonnes actions, qui ait eu moins de mouvemens honnêtes. Je m'attendais à tout le contraire.

» Son genre de folie a même quelque chose de niais dont je ne me serais jamais douté. Il

est vraiment extraordinaire qu'il soit devenu ce qu'il a été. Son cerveau de quarante ans est un phénomène. »

Ecrits inédits de Rousseau.

Mais, pour juger Rousseau, il est utile de citer ici deux pièces inédites et curieuses.

La première est une copie des pensées qu'il jetait sur son livret en voyageant à pied dans le pays de Vaud. Il est bon même de la citer exactement, avec tous les projets de changemens qu'il faisait, pour faire connaître la difficulté avec laquelle il composait, et de laquelle est résultée peut-être la perfection de son style.

Folio 3, *verso*. (au crayon.)

« Quand j'entrai dans la périlleuse carrière que j'ose parcourir, je n'ignorais pas les dangers dont elle était environnée; en consacrant ma plume à la vérité, je prévis..... je prévoyais de loin tous les maux que j'avais à craindre; et si j'eus la témérité de les braver, je n'eus pas du moins l'imprudence de les méconnaître... Et si j'osai les braver, ce fut sans les méconnaître.... Et quand j'eus la témérité de les braver, sans avoir l'imprudence de les méconnaître... Et la témérité ne peut point s'excuser par l'imprudence de les méconnaître..... Et l'imprudence

de les méconnaître ne peut excuser en moi la témérité de les braver. »

Folio 17, *recto.*

« Je ne doute pas que trois mois d'un pareil séjour ne mettent au désespoir la femme à la mode la moins déraisonnable; car, quelque jolie qu'elle pût être, elle y trouverait beaucoup d'autres femmes qui ne le seraient pas moins, mais si modestes qu'elles ne la regarderaient pas même pour la haïr; et des hommes graves et froids..... glacés..... qui ne la regarderaient que pour..... qui daigneraient à peine se moquer d'elle et de ses airs impertinemment polis.

» Cependant une Valaisane aimable serait aimable et charmante par tout l'uuivers : tant il est vrai que le ton de la nature, étranger en bien des pays, n'est jamais choquant nulle part; au lieu que tous les usages qui s'en éloignent, quoique établis en quelques lieux du monde, sont toujours ridicules dans tous les autres. »

Folio 27, *recto.*

C'est ainsi que dans une petite étendue de pays se réunissent presque toutes les faveurs et les disgrâces de la nature.

Folio 27, *verso.*

« Le dimanche dîné sur l'herbe auprès d'Hermance. »

» Couché au château de Coudrée.

» Le lundi dîné sur l'herbe auprès de Ripailles.

» Couché à Meilleraie.

» Mardi couché à Bex.

(A la plume.)

» Je ne verrai pas les tourmens de l'humanité... les tourmens de la civilisation.... qui dévore à la table de la nature servie par les esclaves..... par les esclaves qu'elle achète. »

Folio 28, *recto* (au crayon.)

« J'ai passé le pont....

» Je suis donc éloigné... Je ne vois plus d'habitations... Je suis hors de la société.

» L'air est plus pur, la terre est inculte, les montagnes sont grosses (ce mot est rayé et non remplacé)... Mais dès qu'il y aura enfantement.... création... les satyres et les bacchantes accourront. »

Folio 29, *verso* (au crayon.)

« Comment pourrait-on commettre ici (mot rayé) un crime ici?

» Peuple pauvre et hospitalier.

» Qu'est-ce qu'un citadin y ferait? Qu'est-ce qu'un citoyen y établirait?

» Le nécessaire, on le leur donnerait, et ils n'en voudraient pas. Le superflu, il n'y est pas, et on ne l'accepterait pas.

» Belle vieille, intéressante peinture de l'âme.

» Dîné à Pisse-Vache. »

Folio 30, *recto* (à la plume.)

« Couché à Saint-Maurice.

» Dîné à l'Aigle.

» Repas frugal de l'hospitalité.

» N'y a-t-il pas quelque chose d'Homère digne de mon voyage?

» Le mardi dîné à Villeneuve.

» Couché à Vevai.

» Le mercredi dîné à Cuilli.

» Couché à Lauzanne.

» Le jeudi dîné et couché à Morges.

» Le vendredi dîné à Nion et couché aux Eaux-Vives. »

Même page (écrit au crayon.)

« Ils coulèrent ainsi des jours tranquilles sans de grands plaisirs ni de grandes peines, et les terminent enfin par une mort presque insensible après une longue vie, ayant peu senti et très-peu pensé; mais n'ayant eu que des idées justes et des sentimens droits. »

Folio 31, *recto* (au crayon.)

» La douce pensée de la religion n'est-elle pas la consolation....? »

Folio 31, *verso*.

« *Ab his naturæ proprietatibus nascitur anxietas;*

rerum enim omnium quæ hactenus contigerunt aut postea contingent causas esse homines certò sciunt canantibusque malo quæ metuunt arcere et bona quæ cupiunt procurare, temporis futuri sollicitudinem perpetuam evitare impossibile est. Unus quisque ergo, maximè verò is qui futurum tempus maximè prospicit, similem Prometheo vitam agit. Nam ut Prometheus (idest providentia excellens) monti Caucaso (undè satis longè prospicere erat) affixus quotidiè cor devorandum aquilæ præbuit, ita ut quantum noctibus reficiebatur, tandumdem interdiù consumeretur; ita cor hominis in longitudinem nimiam prospicientis à metu mortis vel egestatis, vel calamitatum, vel curis aliis mordacibus, sine intermissione, præterquam in somno roditur.»

Folio 38, *verso*. (A la plume).

« Il suffit d'offrir aux hommes l'aspect des choses naturelles pour les faire réfléchir sur eux-mêmes...»

Folio 43, *recto* (au crayon).

« *Sine irâ et studio.* — Le caractère fait donc les beaux écrits !

» La haine qui s'en prend.... qui porte... qui anime contre les masses, est un noble sentiment, puisque c'est une pensée..... conviction de l'esprit... un effet de la vertu... effet de l'opinion et non dépravation... l'irritation d'un cœur dépravé... du cœur...»

(A la plume), même folio, *recto*.

« *Sine studio.* —Naturellement, avec simplicité et véracité; mais le vrai est sous-entendu dans le naturel. Expression admirable; traduisez donc, barbares ! »

Folio 45, verso (à la plume.)

Dîné à Céligny.

Les mœurs génevoises sont citadines même au milieu... en présence de la nature.

La patrie, qu'est-elle? elle ne m'élève pas comme une mère, et je suis un fils inutile... ingrat... inutile. Elle ne m'a pas même nourri et je ne... je ne me suis jamais reposé sur son sein!

Dîné de Genève... de ville dans les champs.

Truite. Pourquoi vous plaignez-vous de la nature? elle vous donne le superflu.

Folio 51, *recto* (au crayon.)

Je célébrerai les mœurs pures.

Comment être poète en prose? Don du ciel ou de l'âme! ou se borner à l'esprit qui jouit et vit... qui vit de la jouissance... de son indépendance.

C'est l'âme qui est l'homme.

(Tout ce morceau est rayé à la plume sur le crayon.)

Folio 63, *recto*.

(Écrit à la plume à travers, et par-dessus une écriture au crayon qu'on ne peut déchiffrer.)

J'entreprens de décrire un pays peu riche, peu connu, peu considérable par son étendue, mais singulier par sa position, par la forme de son gouvernement et par les mœurs de ses habitans. Les nations célèbres ont été si souvent

et si soigneusement décrites, qu'elles n'offrent presque plus de nouvelles observations à faire. D'ailleurs, tous les grands peuples de l'Europe se ressemblent si fort aujourd'hui...

(Suite de l'écriture au crayon.)

Pays peu riche, peu connu, peu considérable par son étendue, mais singulièrement par sa position, par la forme de son gouvernement et par les mœurs de ses habitans... et j'ai cru... peut-être serait-il à désirer que les observations... les philosophes suppléant... les grandes nations ont été sans cesse décrites par des multitudes d'écrivains... leur puissance a été excitée... qui souvent avaient plus d'égard à.....

Folio idem, verso.

Les nations célèbres ont été si souvent et si singulièrement décrites, qu'elles n'offrent presque plus de nouvelles observations à faire. D'ailleurs tous les grands peuples de l'Europe se ressemblent si fort aujourd'hui par les mœurs, par leurs maximes et même par le fond de leur gouvernement, qu'il y a peu de chose à apprendre pour chacun d'eux dans la description des autres.

Page 25, verso (à la plume.)

Trouvé une truite de quatre livres et demie.

O Lucrèce, ô beauté céleste, ô vertu..... ô charme et tourment, charme et supplice de mon infâme cœur, ô vertu digne des adorations des dieux et souillée, profanée par le plus vil des humains!

Page 91, *recto* (ceci est écrit au crayon et presque indéchiffrable, et rayé par dessus à la plume.)

Eloquence de M. Simier qui fit pleurer le marquis de Bonnal à la naissance du Dauphin.

Même page, (écrit à la plume.)

Car le droit de propriété et tous les autres droits... car tous les droits civils étant fondés sur celui de propriété, sitôt que ce dernier serait attaqué... est aboli... aucun autre ne pourrait... ne peut... subsister. La justice ne serait plus qu'une chimère, et le gouvernement qu'une tyrannie, et l'autorité publique n'ayant aucun fondement légitime, nul ne serait tenu de la reconnaître, si non en tant qu'il y serait contraint par la force.

(Le reste du feuillet est déchiré.)

Traduction des pensées latines de J. J. Rousseau.

« C'est cette disposition de notre nature qui fait naître chez nous l'anxiété. L'homme sait que les événemens passés et à venir dépendent

de lois immuables. Il veut éloigner le mal qu'il redoute, posséder le bonheur qu'il désire, et cette alternative répand sur son existence le poison d'une continuelle et inévitable sollicitude. Aussi chacun de nous, et principalement de ceux dont les regards plongent le plus loin dans l'avenir, est-il bien semblable au Prométhée de la fable. Prométhée était enchaîné sur le Caucase; chaque jour un vautour lui dévorait le cœur et chaque nuit la même pâture renaissait pour l'oiseau cruel. Remarquons que Prométhée veut dire Providence suprême et que le Caucase était une montagne élevée de laquelle on pouvait voir assez au loin. Il en est de même de l'homme; ses regards vont trop loin, et la crainte de la mort, de l'adversité, mille autres soucis sont autant de vautours déchirans qui le rongent sans relâche, et ne lui laissent d'autre repos que celui du sommeil. »

On voit bien que Rousseau, en écrivant ces pensées, se reportait sur lui-même. Toujours inquiet et malheureux par son humeur, il était bien réellement rongé par des vautours.

Son caractère eut même cela de particulier, que, très-sensible à la critique, il s'irritait aussi contre l'éloge.

Un jour, dans un voyage qu'il fit à Nevers, il passa chez un chanoine qu'il avait déjà visité

quelques semaines auparavant, et en attendant le bon vieillard, il aperçut une plaque nouvellement appliquée sur la boiserie, et sur laquelle étaient ces mots :

« Le célèbre Rousseau a passé une heure dans cette salle. »

Il tira aussitôt son crayon et écrivit au-dessous :

« Et s'y est ennuyé soixante minutes. »

Puis il reçut le vieux chanoine, causa quelque temps avec lui et se retira.

Quel aura été l'étonnement de son admirateur lorsqu'il aura, quelques temps après, découvert la réponse, peu reconnaissante, il faut en convenir, de l'homme dont il était si fier d'avoir reçu la visite ?

On sait aussi combien de fois il fit des déclarations, des désaveux, mécontent et tremblant des ouvrages qu'on lui attribuait moins encore que de ceux qu'il avait réellement composés et qu'il désavouoit.

Voici entr'autres une de ces déclarations qui me semble différente de celles qui ont été imprimées et peut-être la mieux rédigée, la plus noble de toutes :

« Lorsque J. J. Rousseau découvrit qu'on se cachait de lui pour imprimer ses écrits à Paris, et qu'on affirmait au public que c'était lui qui

dirigeait ces impressions, il comprit aisément que le principal but de cette manœuvre était la falsification de ces mêmes écrits, et il ne tarda pas, malgré les soins qu'on prenait pour lui en dérober la connaissance, de se convaincre de cette falsification par ses propres yeux.

» Sa confiance dans le libraire Rey ne lui laissa pas supposer qu'il participât à ces infidélités, et en lui faisant parvenir sa protestation contre les impressions de France toujours faites sous le nom dudit Rey, il y joignit une déclaration conforme à l'opinion qu'il continuait d'avoir de lui.

» Depuis lors, il s'est convaincu aussi par ses propres yeux, que les impressions de Rey contiennent exactement les mêmes falsifications, suppressions, altérations, que celles de France, et que les unes et les autres ont été faites sur le même modèle et sous les mêmes directions.

» Ainsi ses écrits, tels qui les a composés et publiés, n'existant plus que dans la première édition de chaque ouvrage qu'il a faite lui-même et qui a disparu aux yeux du public, il déclare tous les livres anciens ou nouveaux qu'on a imprimés ou qu'on imprimera sous son nom, en quelque lieu que ce soit, ou faux ou altérés, mutilés et falsifiés avec la plus

cruelle malignité, et les désavoue, les uns comme n'étant plus son ouvrage et les autres comme eui étant faussement attribués.

» L'impuissance où il est de faire arriver ses plaintes aux oreilles du public, lui fait tenter pour dernière ressource, de remettre à diverses personnes des copies de cette déclaration, certain que si dans le nombre il se trouve une seule âme honnête et généreuse qui ne soit pas vendue à l'iniquité, une protestation si nécessaire et si juste ne restera pas étouffée, et que la postérité ne jugera pas des sentimens d'un homme infortuné sur des livres défigurés par ses persécuteurs.

ROUSSEAU. »

Paris, le 8 janvier 1774.

Libelle attribué à Condorcet.

On avait, à cette époque, publié un ouvrage satirique sous le nom de M. Turgot qui n'en était pas l'auteur. On l'attribua à Condorcet, et il y en avait peut-être une raison : c'est qu'il paraît qu'on avait déjà attribué à M. Turgot et publié sous son nom, sans qu'il le démentît, *le conciliateur*, ouvrage que l'abbé de Brienne avait composé dans sa jeunesse ; et l'attachement de Condorcet à M. Turgot était

un motif pour croire qu'il était l'auteur de celui-ci. Il ne le démentit pas publiquement, pas même auprès de M. Lenoir, lieutenant de police, qui le lui attribuait, mais il le nia formellement à ses amis.

« M. Lenoir, écrivait-il, est bien le maître de faire semblant de croire ce qu'il veut; et quand M. le directeur jouerait la même comédie, je lui en laisserais liberté entière.

» Vous sentez bien que je n'irais point, si je voulais écrire une plaisanterie ou un libelle, me servir du nom d'un homme dont je respecte infiniment le génie et les vertus, et dont je suis l'ami. Aucune personne sensée qui sait vivre, qui connaît le moins du monde les procédés des honnêtes gens, ne peut avoir cette idée.

» Il y aurait beaucoup d'inconvéniens à paraître attacher quelqu'importance à de pareils soupçons; je ne puis en parler que pour me moquer de ceux qui en seraient la dupe et témoigner pour ceux qui les répandent le mépris qu'ils méritent. »

Anecdote sur Dorat.

Dans le même temps à peu près, Dorat, qui composait toujours pour la société, lisait une épître nouvelle sur l'impératrice Élisabeth.

Elle avait alors le plus grand succès du moment. Madame Necker, qui réunissait chez elle tous les vendredis les hommes les plus distingués et les hommes de lettres les plus recommandables, désira que Dorat y vînt lire son ouvrage. Elle ne songea pas à l'intérêt que le comte de Schouwalof pouvait prendre à cette épître, lui, l'ancien favori de cette czarine Elisabeth. Dorat qui l'ignorait, et qui n'avait assurément pas pensé au comte de Schouwalof en composant son épître, y parlait des amours et des désirs de la princesse. Il lut donc son épître, mais le feu empereur Schouwalof, ainsi que l'appelait Voltaire, fut vivement affligé et en même temps blessé d'entendre parler légèrement du tempérament de sa gracieuse souveraine. Il en fit des plaintes amères à madame Necker. Il pleura : il menaça de demander justice au gouvernement, et s'il ne l'obtenait pas, de se la faire lui-même. Voilà Mme Necker dans les alarmes : on devait imprimer l'épître; elle fait venir Dorat qui propose de substituer Élisabeth d'Angleterre à Élisabeth de Russie. L'affaire s'arrange, M. de Schouwalof s'apaise et se console; l'épître se répand avec les changemens, et c'est ainsi que les poètes traitent l'histoire et les souverains.

De Necker par Suard.

A cette époque, les philosophes se réjouissaient presque tous de l'élévation de M. Necker. Voici ce que Suard écrivait alors :

« La philosophie vient d'éprouver plusieurs pertes cruelles dans l'espace de peu de mois : la mort de mademoiselle Lespinasse, celle de madame Trudaine, la disgrâce de M. Turgot, et l'apoplexie de madame Geoffrin. Il n'y a que l'élévation de M. Necker qui puisse nous consoler de ces malheurs ; la confiance que Sa Majesté a daigné accorder à cet illustre étranger, honore les lettres qui ont contribué à le faire connaître ; et le triomphe que le mérite a remporté dans cette occasion sur de vains préjugés, doit être regardé, sans doute, comme une preuve du progrès que la raison et les lumières ont fait en France. Puissent les plus heureux succès justifier aux yeux même les plus prévenus un choix si digne des vertus de notre jeune monarque ! »

Lettre du comte de Lauraguais.

Un homme qui ne ménagea pas M. Necker, quand il le trouva sur son chemin, c'est le comte de Lauraguais.

Le directeur-général lui avait écrit cette lettre :

« Je crois devoir vous prévenir, Monsieur le comte, que l'intention du roi est de rentrer dans le domaine de Lauraguais, engagé à M. le duc de Brancas, par contrat du 21 octobre 1726, moyennant la somme de 195,600 livres. La conservation des droits du domaine de la couronne contestés pour la plupart à M. le duc de Brancas, les procès qu'il a à soutenir à cet égard, et les difficultés qu'il éprouve au parlement de Toulouse pour l'enregistrement des lettres patentes relatives aux droits de lande, sont la base des motifs qui ont déterminé Sa Majesté.

» J'aurai soin que les droits de la substitution soient conservés, et que l'emploi des deniers qui en sont l'objet soit fait d'une manière convenable.

» J'ai l'honneur....

Paris, ce 9 septembre 1778.

NECKER. »

Réponse du comte de Lauraguais.

« Je viens de courir la campagne, Monsieur; vous me paraissez plus heureux que moi, il vaut mieux la battre.

» Je ne vous fais pas de remerciemens sur les peines que vous voulez prendre pour débarrasser mon père des procès qu'entraînent toujours les grandes propriétés, ni des soins que vous me promettez pour veiller à la conservation des droits de la substitution à laquelle je suis appelé, en vous chargeant de faire vous-même l'emploi des deniers qui y sont affectés.

» Ce serait vous compromettre que de ne pas s'opposer à vous laisser immoler la grande question des domaines pour éviter à mon père quelques affaires, et me laisser une substitution véritablement liquide. Ce que vous entreprenez ébranle tous les principes de l'administration, et je craindrais d'exciter des rumeurs contre le généreux citoyen de Genève qui veut bien gouverner la France gratuitement.

» Je charge mon avocat au conseil de s'opposer à l'excès des faveurs dont vous voulez accabler le campagnard Lauragnais. »

Ce 23 septembre 1778.

Du Compte rendu par M. Necker.

Condorcet n'épargnait pas plus M. Necker, pas même son Compte rendu, et c'était pourtant une idée patriotique de faire connaître à

la nation l'emploi des impôts qu'elle paie à la société.

Voici ce qu'il en écrivait :

« J'ai parcouru le Compte rendu; insolence dans le ton, ridicule dans le style, et sur chaque objet d'administration qu'il traite, une grosse bêtise. Jamais l'orgueil d'un parvenu ne s'est exprimé avec cette brutalité. » — « C'est bien dommage, ajoutait-il, que l'ambassadeur de Naples ne puisse pas aller démontrer le Compte rendu sur le Pont-Neuf avec une baguette à la main. »

Il était surtout irrité de ce que M. Necker avait la faveur des gens de lettres.

« On commence un peu, écrivait-il, à rire du Compte bleu (ce Compte avait été publié couvert d'un papier bleu.)

» Il n'y avait qu'un premier ministre, auteur des Etrennes de la Saint-Jean (M. de Maurepas), qui pût permettre à un directeur-général d'imprimer une telle facétie.

» La seule chose qui me fâche est la bassesse avec laquelle on l'encense. Cette folie d'un moment fera un mal durable aux gens de lettres, parce que plus l'objet de l'adulation est vil et ridicule, moins on la pardonne.

» On excuse Racine et Boileau en songeant à la grandeur de Louis XIV; mais, malgré le

respect que l'on doit à la grandeur des riches, on aura de la peine à excuser les panégyristes du directeur. »

Il était plus gai lorsqu'il écrivait à un homme qui demandait une place.

« Dépêchez-vous de l'obtenir, la pauvre tête du directeur ne tient plus au bruit des louanges ; vous le verrez quelque jour occuper la loge de Corbie à Charenton ; dépêchez-vous, mon ami. Louis XV n'a gardé que six mois M. de Sechelles après s'être aperçu qu'il avait perdu la tête. »

En effet, M. Necker fut renvoyé, et Condorcet distribua alors un parallèle piquant de M. Necker et de Law.

De Necker et Law.

On lit dans l'*Histoire de la Régence*, qu'avant de créer le papier monnaie, l'on avait épuisé toutes les ressources que peuvent procurer les emprunts, les loteries et les rentes viagères.

Que Law proposa son système comme le seul moyen d'éviter de surcharger l'État par de nouveaux impôts.

On lit dans l'*Histoire du règne de Louis XVI*, qu'avant de créer les billets, Necker avait épuisé toutes les ressources que peuvent procurer les emprunts, les loteries et les rentes viagères.

Que Necker proposa son plan de finances comme le seul moyen d'éviter de surcharger l'État par de nouveaux impôts.

Que Law fit considérer la destruction de tous les crédits particuliers, comme devant produire l'augmentation de celui du roi, qu'il se proposa de substituer à tous les autres.

Une déclaration du roi, qui ordonne que tous les billets seraient rapportés et vérifiés, fit profiter au commencement de l'année 1716, le trésor du roi, du retard des paiemens qui en est résulté.

Arrêt du conseil-d'état du 2 mai 1716, qui permet à Law d'établir une banque publique, sous le nom de banque générale.

Arrêt du conseil-d'état, en janvier 1719, qui ordonne que les receveurs-généraux et fournisseurs seront tenus d'affirmer leurs comptes devant des commissaires.

Arrêt du conseil-d'état, à la fin de 1719, et au commencement de 1720, qui annulle le bail de la ferme générale.

Arrêt du conseil-d'état de la même époque, qui suppri-

Que Necker fit considérer la destruction de tous les crédits intermédiaires, comme devant produire l'augmentation de celui du roi, qu'il se proposa de substituer à tous les autres.

Une déclaration du roi, qui ordonne que tous les billets faits seront rapportés et vérifiés, fit profiter, au commencement de l'année 1779, le trésor du roi, du retard des paiemens qui en est résulté.

Arrêt du conseil-d'état du 22 septembre 1776, qui permet, sur la demande de Necker, d'établir une banque publique, sous le nom de caisse d'escompte.

Arrêt du conseil-d'état, en novembre 1779, qui ordonne, que les trésoriers-généraux et particuliers seront tenus de présenter et affirmer leurs comptes devant des commissaires.

Arrêt du conseil-d'état du commencement de 1720, qui annulle le bail de la ferme générale.

Arrêt du conseil-d'état de la même époque, qui suppri-

me les receveurs-généraux et ordonne leur remboursement après la liquidation de leurs comptes.	me les receveurs-généraux, et ordonne leur remboursement après la liquidation de leurs comptes.
Les inscriptions perdant beaucoup, furent converties en billets de banque.	Les inscriptions perdant beaucoup furent échangées contre des billets de la caisse d'escompte.
Déclaration du roi, en février 1720, tendant à réprimer le luxe.	Déclaration du roi en 1780, tendant à réprimer le luxe.
Law était banquier et étranger.	Necker était banquier et étranger.
Il fut regardé comme un génie supérieur; c'était l'expression alors.	Il fut regardé comme le plus habile financier; c'était l'expression alors.
Il n'hésita jamais et se montra toujours assuré du succès de ses opérations.	Il n'hésita jamais, et se montra toujours assuré du succès de ses opérations.
Il fit faire banqueroute à l'État, et se retira en pays étranger.	Il fit faire banqueroute à l'État, et se retira en pays étranger.
M. de Maurepas était dans le conseil, lors du système de Law, mais trop jeune.	M. de Maurepas était dans le conseil, lors du plan de finances de Necker, mais trop vieux.

Sur Necker, par Condorcet.

Condorcet ne traitait pas mieux les ministres amis de Necker, et également tous ceux qui ne lui plaisaient pas. Je passerai sous silence ce qu'il disait de M. de Castries, qui devait sa nomination au Caton de Genève :

« Un Caton, ajoutait-il, qui vient par le coche s'enrichir à Paris, et devient ensuite le ministre d'un roi des Gaules, tandis que le Caton d'Utique ne voulut pas être le ministre de César, qui avait des rois des Gaules dans ses écuries. »

« C'est demain, écrivait-il encore, que la grand'chambre, conformément aux vues de M. le lieutenant de police, doit nous condamner à mourir de faim. Si ce pauvre abbé Terray n'était pas mort, il pleurerait de joie de voir son âme et son génie animer son successeur.

» J'en pleure aussi tout en mangeant mes entremets, comme fait l'ambassadeur de Naples le jour de la mort de ses meilleurs amis.

» Cependant comme je n'ai pas l'estomac aussi bon, je tâcherai de ne plus songer à la famine, et de jouir d'avance des succès d'*Iphigénie*, bien sûr que, malgré les soins de nos sages ministres, il restera toujours assez de farine à Paris pour poudrer les perruques des acteurs de l'Opéra. »

Dès que M. Necker fut en place, il le critiqua vivement et ne ménagea aucune de ses opérations. Il s'amusait à le maltraiter sous des allusions ingénieuses :

« Mon ami, écrivait-il, j'ai une mauvaise

cuisinière ; je ne suis pas difficile sur ce qu'on me sert ; je n'exige point qu'on me donne des carpes de limousin (M. Turgot), une carpe de la halle (M. de Maurepas, qui a composé, dans sa jeunesse, *les œufs de Paques*, *les étrennes de la Saint-Jean*, et autres facéties dans le style de la halle) me suffit ; mais je veux que du moins la sauce (M. Necker, qui venait d'être appelé au ministère par M. de Maurepas) soit supportable. Or imaginez que ces jours-ci on m'en a servi une qui était détestable. J'ai regretté un vieux maître-d'hôtel (M. de Clugny, qui était mort, et à qui M. Necker avait succédé) du temps de nos grands pères, qui savait bien laver le bonnet aux cuisinières qui faisaient de mauvaises sauces. Là-dessus on dit que je suis difficile et que je n'aime point la carpe. Cela n'est-il pas bien injuste? Je vous assure qu'une carpe médiocre avec une sauce pascale m'aurait suffi. Je sais bien qu'une pauvre fille de Suisse (nouvelle allusion à M. Necker), à qui on n'a rien appris dans sa jeunesse, ne peut pas faire un dîner comme un cuisinier français ; mais aussi me donner une carpe à la banqueroute ou à l'emprunt pour une carpe à la réforme, cela est trop fort. »

Il ajoutait une autre fois, en parlant d'une dame enthousiaste de M. Necker :

« Son accès d'enthousiasme commence à tomber; elle commence à s'apercevoir que tout n'est pas bien, même sous la direction du directeur, et que les renards mangent les poules comme à l'ordinaire. Celles qui lui donnaient des œufs frais ont été étranglées. On lui a même appris que ces renards avaient à la cour des protecteurs puissans qui ne permettaient pas aux paysans d'avoir des fusils pour les tuer. Bientôt encore elle apprendra bien des choses qui la dégoûteront entièrement des complimens qui accablent certaines gens dans les gazettes, parce qu'ils sont trop faibles pour les porter. Mais ce n'est pas de M. le directeur que j'entends parler; le bon homme ne sait seulement pas si Dieu a créé des renards. »

Ne dirait-on pas, à entendre ici Condorcet, que M. Necker était un niais, ce qu'on appelle un bon homme, et c'était justement ce qu'il n'était pas. On pouvait en juger par sa conversation :

« Sa discussion, écrivait-on alors, est fine, métaphysique, quelquefois astucieuse; lorsqu'il a intérêt de présenter les faits sous un certain aspect, il est difficile de les contourner avec plus d'adresse. Cependant on entrevoit souvent un auteur qui veut convaincre de ce dont il n'est pas convaincu. »

Aussi Voltaire a-t-il écrit du premier ouvrage de M. Necker :

« Il y a autant de mauvais que de bon, autant de phrases obscures que de claires, autant de mots impropres que d'expressions justes, autant d'exagérations que de vérités. »

Quoi qu'il en soit, ce n'était pas un sot qui pouvait même avoir ces défauts.

Lettre de Suard.

Les plaisanteries de Condorcet, aussi injurieuses qu'elles étaient injustes, n'étaient pas agréables à tous les philosophes, dont la plupart, au contraire, étaient attachés à M. Necker. Suard, entre autres, quoique ami de Condorcet, les lui reprocha vivement :

Paris ce 18 mai.

« Vous m'avez écrit, mon bon ami, quatre lignes qui m'ont fait beaucoup de mal. Pourquoi me choisissez-vous pour le confident des injures outrageantes que vous répandez contre un homme que j'estime, que j'aime, que je dois aimer? Comment pourrais-je, sans la plus grande peine, vous voir traiter de scélérat un homme en qui j'ai toujours reconnu une âme

droite, noble, généreuse et sensible, de qui je connais beaucoup de bonnes actions et pas une équivoque, qui est estimé du public et de tant de gens que vous estimez vous-même, qui n'a d'ennemis que parmi ceux qui ne le connaissent pas, et à qui vous n'imputez que des intentions dont vous n'avez aucune preuve?

» Je ne peux pas concilier tant d'injustice et de violence avec votre bonté, votre modération, votre équité naturelle.

» *Tantæ ne animis celestibus iræ.*

» Je vous l'ai déjà dit, vous m'expliquez toutes les fureurs des persécutions théologiques. Je vois que la tolérance n'est que la vertu des indifférens et le cri des opprimés.

» Comment pouvez-vous sérieusement mêler le livre de M. Necker aux émeutes populaires, et supposer quelque relation de l'un aux autres? Songez que si l'abbé Terray était encore en place, tout ce que vous dites de M. Necker, l'abbé Terray et ses amis pourraient avec tout autant de justice et de raison, le dire du plus innocent économiste qui aurait publié, huit jours avant les émeutes, un livre contre les règlemens, les prohibitions, les approvisionnemens. Gardez-vous, je vous en conjure, de laisser échapper dans vos brochures aucun trait qui suppose ce rap-

prochement; c'est pour vous que je vous le demande; c'est à vous seul que cela fera du mal. Vous ne pouvez pas imaginer la fâcheuse impression qu'a faite ce premier et odieux paragraphe que je voudrais effacer de mon sang. Il a nui dans l'opinion publique et à votre caractère et au ministre que vous aimez, et à la cause que vous défendez. Personne n'a pris M. Necker pour un obscur agioteur, et les plus honnêtes gens qui ne vous connaissent pas vous ont jugé méchant, et vos amis même vous ont trouvé injuste.

» J'espère, mon bon ami, que vous ne vous méprendrez pas au sentiment qui me dicte ces plaintes. C'est la plus tendre et la plus profonde amitié pour vous. Quand je défends M. Necker contre vous, ce n'est pas que mon cœur se partage entre vous et lui; je l'estime, je l'aime, je lui dois de la reconnaissance; mais je ne suis point son ami, et je veux toujours être le vôtre.

» Tous mes goûts et mes sentimens me rapprochent de vous, et m'attachent à vous; mais plus je vous aime, plus vos torts publics m'affligent; je m'honore de votre vertu, et je suis vain de votre réputation. »

Réponse de Condorcet.

Condorcet répondit à cette lettre de Suard avec légèreté :

« Vous me demandez pourquoi j'écris des horreurs, et je vous demanderai à mon tour :

» Pourquoi en fait-on ?

» Pourquoi préfère-t-on, quand on a des administrateurs des postes à nommer, ceux qui sont les plus riches, les plus sots, ou les plus fripons?

» Pourquoi ne peut-on faire le plus petit tripotage sans mentir une douzaine de fois?

» Je vous assure que le mépris a fait place à la haine; ce serait perdre son temps que de l'employer à se mettre en colère, parce que Dieu a créé des crapauds et des araignées.

» J'écris à M. Francklin comme le désire M. Garat. C'est rendre un bon service aux Américains que de leur envoyer des gens qui pensent comme lui. J'écris aussi un mot à M. Garat toujours sur cette perfectibilité de l'espèce humaine dont je suis entiché. M. d'Ogni n'est pas cette fois entre lui et moi.

» A propos, on dit que ce pauvre d'Ogni se retire, et que M. de Pezai, M. de Vougnies, on

M. de Garville, lui succèdent dans son emploi d'espion? mais ce sont des bruits de la rue.

»M. de La Harpe a raison de croire que je dois être content s'il compare mon style à celui de Brutus ou de Caton. Pour peu que cela fût vrai, je consentirais à ignorer toute ma vie ce que c'est que les formes oratoires.

»Mais je voudrais que M. de La Harpe étudiât un peu l'histoire de France, puisqu'il est obligé de juger des ouvrages sur l'histoire de France; il a dit, en louant l'abbé Remi, qu'il était à souhaiter qu'un législateur achevât en France l'ouvrage de l'Hôpital, de Colbert, de Lamoignon, et de d'Aguesseau.

» Or, Colbert n'a donné aucune loi, car le Code des gabelles n'appartient pas plus à la législation française que les règlemens de la troupe de Cartouche.

»M. de Lamoignon ne peut pas être appelé législateur; il a travaillé avec Pussort et quelques autres aux ordonnances publiées sous Louis XIV; et ces ordonnances ne sont qu'une composition indigeste des anciennes routines des tribunaux. Boileau lui prodigue des louanges, mais ce n'était qu'un hypocrite vendu à la faveur qui a commis des injustices atroces. On peut, par respect pour un de ses descendans ou de ses neveux, ne point parler de lui

comme il le mérite, mais il n'est pas permis d'en dire du bien.

» D'Aguesseau n'est pas plus législateur. Il a composé quelques ordonnances qui n'ont fait que rendre la jurisprudence plus compliquée. Ce n'est pas d'achever l'ouvrage de ce ministre qu'il est question. C'est de faire un Code civil et criminel tout neuf, un Code qui soit fondé sur les véritables principes de la législation, dont aucun des hommes cités par M. de La Harpe n'avait la plus petite idée.

» M. de La Harpe n'est pas, et ne sera jamais philosophe. Il louera toujours à tort et à travers princes et ministres selon qu'ils auront la réputation d'avoir aimé plus ou moins la prose et les vers; et si l'héritier du cardinal de Richelieu ne l'avait pas persécuté, il aurait loué le cardinal comme Colbert ou M. Necker.

» Heureusement que d'autres ont eu soin de m'apprendre ce qui était arrivé à M. de Vaine; j'en suis bien aise et fâché; fâché, puisqu'il en est affligé; bien aise, parce que l'honneur vaut mieux que l'argent. Il s'était conduit trop faiblement avec le directeur, pour qu'il pût être épargné sans inconvénient pour sa réputation. Parmi les gens qui sont en action, il faut un mur d'airain entre le parti du crime et celui de la vertu.

» Notre ami prétend que je calomnie de pauvres innocens. Innocens, passe, comme Agnelet qui égorgeait les moutons que son doux maître lui donnait à tondre. Tous les tartufes n'ont pas une discipline.

» A propos, Mme la directrice va à Fontainebleau. A-t-elle pris un maître à danser? »

Conduite de Necker.

Cependant Condorcet, quelque opposé qu'il fût à M. Necker, lui demandait sans cesse des faveurs par l'intermédiaire de ses amis, et de Suard surtout.

Un jour il sollicita la permission d'établir une imprimerie à Versailles, qui y fût la première. Il écrivait :

« Il n'y a pas eu jusqu'ici d'imprimerie à Versailles, non plus qu'à Constantinople : mais il faut un commencement à tout. Ils apprendront peut-être à lire à la fin, et c'est un service à rendre à la nation que de leur en faciliter les moyens. »

Il écrivait une autre fois :

« Mon bon ami, si vous avez assez peu de religion pour dîner demain chez un hérétique, voici une épître dédicatoire en son honneur que je vous prie de lui présenter.

» Il s'agit d'un art fort utile, dont je crois que cet auteur a saisi le véritable secret.

» L'épître est vraie à quelques égards : il est hérétique comme Sully, et ignorant comme Colbert.

» Adieu ; je vous embrasse.

» Sérieusement, parlez de cette épître dédicatoire. L'homme qui l'a faite est un bon et honnête homme, qui ne se connaît pas en ministre, mais qui se connaît en poulet ; et c'est d'ornithotrophie et non de ministrotrophie qu'il s'agit dans ce livre. »

Il est juste d'ajouter que Suard ne se servait de l'amitié de Necker que pour rendre service. J'en connais beaucoup de preuves, et je vois aussi, par un billet de Necker, que Suard lui proposait des choses utiles au Roi et à la France.

Voici cette réponse du ministre :

« Je trouve votre idée charmante, et telle que j'hésite si ce n'est pas au Roi que je devrais la proposer pour lui en attribuer la gloire, et j'aime mieux la sienne que la mienne. Nous en causerons vendredi ; jusques là je vous prie, n'en parlez pas. »

Ce billet fait autant d'honneur à l'un qu'à l'autre.

De Condorcet par madame de Staël.

Au surplus, Mme de Staël a bien vengé son père par la manière dont elle se plaisait à se moquer de Condorcet, et même elle le caractérisa souvent avec aigreur, entre autres lorsqu'elle écrivit :

« Un homme, diversement célèbre, M. de Condorcet, avait précisément le caractère de l'esprit de parti. Ses amis assurent qu'il aurait écrit contre son opinion, qu'il l'aurait désavouée et combattue ouvertement sans confier à personne le secret de ses efforts, s'il avait cru que ce moyen pût servir à faire triompher la cause de cette opinion même. »

De Ségur et Castries.

Enfin, un mérite de M. Necker, qui n'a pas été assez loué, est d'avoir toujours appelé aux affaires de l'État les plus honnêtes gens qu'il connût, entre autres M. de Ségur et M. de Castries, deux ministres de son choix.

M. de Ségur alliait à un bon jugement une intention de bien faire qui lui faisait examiner et suivre les affaires avec une attention qui était

réellement de la capacité, puisque le résultat en était toujours bon.

Il avait aussi cet esprit qui n'est pas le moins brillant dans certaines circonstances, l'esprit du sens commun.

C'est ainsi que Mme de Fleury, ayant sollicité un régiment pour M. de Montmorency, son frère, et ne l'ayant pas obtenu, écrivit au ministre cette lettre-ci :

« Mon frère n'est donc pas colonel, Monsieur. Si les Ségur eussent seulement existé il y a deux cents ans, ils sauraient qu'il était plus facile alors aux Montmorency d'être connétables que d'obtenir maintenant un régiment. »

M. de Ségur lui répondit :

« J'ai lu mon histoire de France, madame, et j'y ai vu que de tous temps les Montmorency avaient été placés comme ils devaient l'être. »

On sait que M. de Castries a été le plus habile ministre de la marine, quoiqu'il ne fût pas marin.

On dit qu'un officier, qu'il n'avait pas encore employé, ou du moins depuis long-temps, se plaignit assez brutalement de cet oubli, et lui dit que s'il eût été élevé dans la marine, il eût connu l'usage d'employer chacun à son rang.

« Monsieur, lui répondit le ministre, vous voulez vous faire du tort. J'emploie chacun se-

lon sa bonne réputation et non d'après l'ancienneté, et vous êtes le second à partir, tandis que vous ne seriez pas le vingtième si je suivais votre rang. »

Il est curieux de remarquer ici, au sujet de tous ces bons mots des ministres, que l'esprit des hommes puissans consiste toujours à répondre une politesse à une impertinence, parce que le fort doit toujours être généreux envers le faible, sans crainte d'être humilié en lui cédant.

Lettre de Condorcet pour Desmarets.

Une autre fois, Condorcet supplia encore Suard de s'intéresser auprès de M. Necker en faveur de Desmarets, qui fut en effet un des hommes instruits les plus communs à l'extérieur, mais certainement un des meilleurs hommes qui aient existé.

Voici cette lettre qui leur fait honneur à l'un et à l'autre :

« Mon bon ami, il faut venir au secours du bon Desmarets que les intendans du commerce persécutent parce qu'il a de bons principes, et que M. de Buffon vilipende parce qu'il entend bien l'histoire naturelle.

» Le résultat des criailleries de tous ces Mes-

sieurs est qu'on veut obliger Desmarets à résider en Champagne. Sa place d'inspecteur est son seul revenu. Ainsi il faudrait qu'il abandonnât l'Académie et tous ses travaux.

» M. Desmarets oppose à cela que, lorsqu'il a été fait inspecteur de Champagne, il était de l'Académie, et que le ministre des finances de 1771, non-seulement n'a pas trouvé ces places incompatibles, puisqu'il l'a nommé, quoique académicien, mais même lorsqu'il lui fit part de la crainte qu'il avait qu'une place à l'Académie ne l'empêchât d'obtenir celle d'inspecteur en Champagne, le ministre lui fit dire qu'il pouvait solliciter la place d'académicien.

» M. Desmarets a fait exactement ses tournées en Champagne au moins une fois l'année, y a établi des fabriques de nouvelles étoffes et perfectionné les procédés les plus utiles. Les fabriques de papier dont il s'est occupé pour tout le royaume lui doivent beaucoup.

» Des tournées en Champagne et un séjour habituel à Paris où il se met au courant de ce qui se fait de nouveau dans les arts et chez les étrangers, sont plus utiles même à la Champagne qu'un séjour éternel à Châlons. Il peut partir de Paris comme de Châlons pour faire ses tournées.

» Si, malgré ces considérations, M. Necker

résistait, soit parce que les intendans du commerce s'acharnent pour lui faire donner contre Desmarets un ordre par écrit, soit parce que Buffon lui a dit que Desmarets était un pauvre naturaliste, il faudra capituler.

» M. le prince de Montbarey est l'exemple qu'il faut présenter à M. Necker. Lorsque M. Monge, professeur à Mézières, a voulu entrer à l'Académie, M. de Montbarey a pris tous les arrangemens qui pouvaient concilier le séjour de M. Monge à Paris, l'intérêt de sa fortune, et le bien de l'école de Mézières.

» M. Musnier, du corps du génie, s'était chargé de faire la collection des machines que l'Académie publie. Il a obtenu du même ministre un congé annuel qui lui permet de résider six mois à Paris.

» Il faudrait que M. Necker nous traitât de même, et accordât à M. Desmarets un congé annuel de huit mois, quatre lui suffisant pour son inspection, afin qu'il puisse continuer de rendre service aux sciences et aux manufactures par ses études particulières, par les lumières qu'il peut tirer, soit de l'Académie, soit des savans étrangers, et par les rapports d'objets relatifs aux arts dont il est chargé et dont il s'acquitte avec succès.

» Lors du congé de M. Musnier, l'Académie a

écrit à M. de Saint-Germain pour le lui demander. Il a renvoyé à son adjoint, mais nous étions presque assurés d'obtenir ce que nous demandions. Si M. Necker voulait que l'Académie lui fît une pareille demande pour le débarrasser des intendans du commerce, elle le ferait sûrement, mais il faudrait une sorte de certitude de réussir.

» Parlez demain à M. Necker. M. d'Alembert doit en parler, mais il n'est pas absolument instruit de tous les détails que je vous mande. Ainsi montrez-lui, je vous prie, ma lettre.

» Je crois que M. de Maurepas fera samedi à M. Necker les mêmes propositions que vous vendredi. »

Cependant il l'attaquait sans cesse, il l'appelait *le docteur Mesmer*, et il avait donné à M. de Maurepas le nom de *l'Épine*.

« On dit, écrivait-il, le docteur Mesmer brouillé avec la police. Ils étaient si bons amis en 1775, dans le temps des émeutes !

» Mandez-moi s'il est bien décidé que le docteur sera docteur régent, et s'il soutiendra la thèse de doctorat, dimanche, sous la présidence du bonhomme l'Épine.

» Ce pauvre l'Epine ! voilà ce que c'est de n'avoir pas su, à 75 ans, qu'il faut se défier des

charlatans, qu'on s'en moque, mais qu'ils font fortune. »

Il ajoutait :

« Je croyais qu'il n'y avait que les vipères non apodes qui fussent protégées par la police. »

Sur M. de Montlinot.

Un savant, M. de Montlinot, écrivait alors, et il était assez porté pour M. Necker. Condorcet jugeait son ouvrage avec sévérité :

« M. de Montlinot a tort de proposer, pour vendre ses laines, de petites lettres hortatoires de maître Mesmer. Ces petites charlatanneries sont détestables. C'est bien la peine de faire travailler des gens à des ouvrages qu'on n'achètera que par complaisance.

» Il a tort de dire qu'il n'y a point en France de nitrières artificielles. Il y en a beaucoup depuis la régie des poudres établie par M. Turgot ; mais M. Turgot, n'ayant jamais voulu prendre des drogues de maître Mesmer, il est peut-être dans l'ordre de la politesse de ne point convenir de l'existence de ces établissemens dans des mémoires adressés à maître Mesmer.

» M. de Montlinot évalue trop haut le travail

des femmes, et trop bas celui des hommes ; et il a tort de faire cette galanterie à maître Mesmer; et ce n'est pas la faute des hommes si M. de Montlinot ne sait qu'en faire. D'ailleurs, ce n'est pas là le cas; et si maître Mesmer n'avait pas su vendre son orviétan avec plus d'impudence qu'aucun autre, maître Mesmer jouerait sur de bien petits tréteaux.

» Au reste, on sait que ces établissemens de dépôt ont été détruits par M. Turgot, rétablis par maître Mesmer pour avoir occasion de calomnier son prédécesseur, comme M. Lenoir a calomnié M. Albert au parlement, mardi dernier. C'est la manière de ces Messieurs, leur talent; voilà les grands administrateurs ! M. de Montlinot est pourtant un peu dur pour les rétablissans des dépôts ; mais comme il a eu soin de mettre un petit mot contre la propriété, l'emplâtre a couvert la blessure. »

Le génie mâle.

Condorcet appelait M. Necker *le génie mâle*, et, comme je l'ai dit, ne lui pardonnait pas même les choix des honnêtes gens qu'il avait fait arriver au ministère.

« Tout Paris, écrivait-il, est curieux de savoir pourquoi la marmite du génie (M. Necker)

et de la vertu (Mme Necker) a été renversée vendredi (c'était le jour que M. Necker donnait à dîner à ses amis). On dit que la reine a besoin, pour son théâtre, des révérences à la genevoise (Mme Necker venait d'être présentée à la cour), et qu'elle a voulu les essayer. Si cela est vrai, il faut convenir que la duchesse de Polignac gagne bien son argent.

» Dans le commencement de sa faveur, elle s'avisa de remercier un ministre qui n'avait point de *génie* (M. Turgot) d'une pension donnée à sa tante. Il lui répondit qu'elle ne lui devait point de reconnaissance, parce qu'il avait cru devoir s'opposer à sa demande.

» Le génie mâle, qui ne veut point de dédicace, vient pourtant de recevoir celle d'un livre qui renferme l'apologie de l'esclavage des Nègres. Je me souviens d'un vieux ministre à qui on proposa de donner son nom au vaisseau destiné à ce commerce. Celui-là n'accepta point la dédicace. Si le génie mâle avait espéré de faire retentir les gazettes du refus de cette dédicace, et d'en faire une facétie, comme celle de Boussard, le génie mâle n'eût pas manqué l'occasion. Mais les gens qui ne sont point avertis par leur âme et seulement par leur vanité, laissent toujours échapper un bout d'oreille.

» C'est un trait de génie d'avoir fait tomber

à M. de Castries l'administration du commerce des colonies. Le pauvre Sartines était un scélérat d'économiste en comparaison du prohibitif Castries : si la liberté se trouve quelque part, ce ne sera pas leur faute. Mais, qu'importe, puisque le public est assez sot pour être dupe, puisqu'il applaudit, il est juste qu'il en soit puni. Au reste, comment l'esprit de M. le directeur ne s'est-il pas aperçu que son protégé était un sot, ou comment lui a-t-il permis de présenter un sot pour remplir une place aussi importante? Je ne sais comment sauver à la fois son esprit et son cœur. »

Des Bureaux.

Au surplus, il y avait sous Necker, comme toujours, des intrigues dans les bureaux, et Condorcet était très-irrité de ce qu'un mémoire qu'il recommandait ne pouvait pas être publié; il faut l'entendre lui-même :

« Trois points, disait-il, déplaisent. Le premier déplaît à M. de Chambine, parce qu'on prouve à quel point le projet qu'il protége pour le canal de Bourgogne est mauvais.

» Le deuxième déplaît à M. Coster, parce que cette manière de tirer parti des bois de Corse

lui serait moins commode pour certaines petites opérations.

» Le troisième déplaît à M. de Lessart, parce qu'on y préfère les arsenaux de la nation aux chaudières des fermiers-généraux »

« Cependant, ajoute Condorcet, si le censeur ne juge un manuscrit qu'après l'avoir traîné, pour le faire approuver, de bureaux en bureaux, il faut se résoudre à remarcher à quatre pates. »

Conversation de Galiany.

Condorcet vivait en société avec l'abbé Galiany, homme d'esprit, ami des philosophes et de madame d'Épinay. On a conservé une conversation piquante de cet abbé.

DIDEROT.

« Comment définissez-vous la femme ? »

GALIANY.

« Un animal naturellement faible et malade. Croyez-moi, il y a dans le monde plus de nature et moins de violation de ses droits qu'on ne pense. On est ce qu'on doit être; il en est de l'homme comme des bêtes. La nature fait les plis, l'éducation et l'habitude y font le calus.

» Voyez les mains du laboureur, vous y verrez le tableau de la nature. Comparez les coqs aux poules, les taureaux aux vaches. La femme est d'un cinquième plus petite que l'homme, et presque d'un tiers moins forte. »

DIDEROT.

« La femme n'a-t-elle pas autant de courage? »

GALIANY.

« Savez-vous ce que c'est que le courage? c'est l'effet d'une grandissime peur. On se laisse courageusement couper une jambe, parce qu'on a peur de mourir. La peur est une maladie de l'imagination, comme le courage. Les gens sages n'ont jamais de courage; ils sont prudens et modérés, ce qui veut dire poltrons.

» La femme est malade, comme tous les animaux, jusqu'à parfaite croissance.

» Alors arrive ce symptôme de maladie si connu, qui appartient à toute la classe des bimanes; elle en est malade six jours par mois à peu près.

» C'est le cinquième de sa vie.

» Ensuite viennent les grossesses et les nourritures de ses enfans, deux très-longues et très-gênantes maladies.

» Elle n'a donc que des intervalles de santé à travers d'une maladie continuelle.

» Le caractère des femmes se ressent de cet état.

» Les femmes sont caressantes et engageantes comme les malades, cependant irritables et capricieuses parfois, comme sont aussi les malades, promptes à s'affliger, promptes à se fâcher, promptes à s'apaiser; un rien les amuse comme les malades. Elles ont l'imagination constamment frappée. La peur, l'espérance, la joie, le désespoir, le désir, le dégoût se succèdent plus rapidement, s'impriment plus fortement, et s'effacent plus vite dans leurs têtes que dans les nôtres. Elles aiment une longue retraite, et par intervalle nombreuse et joyeuse compagnie, comme les malades. Nous en agissons avec elles comme avec les malades, nous les soignons, nous les flattons, les caressons, et puis nous les laissons dans un grand abandon.

» Quand le temps de ces risques et de cette faiblesse est passé, elles ne sont plus malades, j'en conviens, mais alors elles sont vieilles. Convenez-en. »

DIDEROT.

« Mais voyez les femmes dans le plaisir, au bal, vous verrez qu'elles ont de la force. »

GALIANY.

« Cette force inégale, excessive, inconstante, est une sorte de fièvre. C'est l'effet d'une irritation prodigieuse des nerfs agacés par l'imagination échauffée. Démontez l'imagination, tout est par terre. Chassez les violons, éloignez les bougies, dissipez la joie, et ces éternelles danseuses ne peuvent pas faire trente pas à pied pour retourner chez elles. »

DIDEROT.

« Est-ce que vous ne croyez pas à l'éducation ? »

GALIANY.

« Il n'y a qu'une très-petite partie de notre éducation qui ne soit pas instinct, qui ne tienne pas à la nature et à notre constitution, mais ce n'est pas ce qui distingue l'homme de la femme. L'homme et la femme, comme les animaux, élèvent leurs enfans par l'instinct; ils les dressent à marcher, à manger, à parler. Ils les battent, et impriment en eux le sentiment de la soumission. Ils jettent en eux, les verges à la main, le fondement du despotisme, la crainte. Ils les pomponnent, et élèvent l'édifice de la monarchie; ils les caressent, jouent avec eux, et font naître en eux les idées républicaines de la

vertu et de l'amour de la famille, qui se convertit ensuite en amour de la patrie. Toute morale n'est qu'instinct; la nature même nous pousse à donner aux enfans cette éducation, qui n'en est qu'un développement. »

DIDEROT.

« Quel est donc le principe particulier à l'espèce humaine qui forme la partie de l'éducation étrangère à la nature ? »

GALIANY.

« La religion. La nature ne nous a donné aucun instinct. C'est le présent de l'éducation seule. C'est elle qui distingue l'homme de la bête. La bête voit venir l'ouragan, elle en a peur, se cache, et attend qu'il soit passé. L'homme voit l'ouragan, imagine qu'il existe un être invisible qui le cause, a peur de cet être plus que de l'ouragan, et croit enfin qu'en apaisant cet être il sera préservé des ouragans. Telle est la définition générale de la religion, définition qui embrasse la vraie comme les fausses.

» Société politique, gouvernement, luxe, inégalité des conditions, sciences, idées abstraites, philosophie, géométrie, beaux-arts, tout doit son origine à cette caractéristique de notre espèce. »

Récit de Diderot.

Au surplus, puisqu'il est question ici de cet abbé Galiany, voici ce que Diderot écrivit :

« Un jour que j'étais à la campagne, je vis arriver l'abbé Galiany, un des hommes de l'Europe qui a le plus d'esprit, de connaissances et de gaîté.

» Bon, dis-je, voilà un excellent colon qui nous vient. »

« Mais, le soir, je vis qu'on mettait les chevaux à sa voiture.

« Comment, lui dis-je, cher abbé, est-ce que vous vous en retournez ? »

« Si je m'en retourne, me répondit-il, je hais la campagne à la mort, et je me jeterais dans ce canal, si j'étais condamné à passer ici un quart d'heure de plus. »

« Il n'en fallait pas davantage pour me faire sentir combien le bonheur d'un homme différait du bonheur d'un autre, et pour me dégoûter de tous ces traités du bonheur, qui ne sont jamais que l'histoire du bonheur de chacun de ceux qui les ont faits.

» Mais quoi ! est-ce que la pratique de la vertu n'est pas un sûr moyen d'être heureux ?

» Non, parbleu. Il y a tel homme si malheureu-

sement né, si violemment entraîné par l'avarice, l'ambition, l'amour désordonné des femmes, que je le condamnerais au malheur, si je lui prescrivais une lutte continuelle contre sa passion dominante.

» Mais un homme ne sera-t-il pas plus heureux par les suites de sa passion que par la lutte qu'il exercera contre elle?

» Ma foi, je n'en sais rien, et je vois tous les jours des hommes qui aiment mieux mourir que de se corriger.

» J'étais bien jeune lorsqu'il me vint en tête que la morale entière consistait à prouver aux hommes, qu'après tout, pour être heureux, on n'avait rien de mieux à faire dans ce monde que d'être vertueux; tout de suite je me mis à méditer cette question, et je la médite encore.

» Voulez-vous que je vous dise un beau paradoxe? C'est que je suis convaincu qu'il ne peut y avoir de vrai bonheur pour l'espèce humaine que dans un état social où il n'y aurait ni roi, ni magistrats, ni prêtres, ni lois, ni tien, ni mien, ni propriété mobiliaire, ni propriété foncière, ni vices, ni vertus, et cet état social est diablement idéal. Voilà qui n'est pas trop de la boutique économique : qu'en dites-vous?

» Voulez-vous que je vous dise une idée vraie?

C'est qu'il est tout-à-fait indifférent d'être homme ou lapin. Le bonheur peut varier entre les individus d'une même espèce; mais je crois qu'il est le même d'une espèce à une autre Couvrez-vous de poil, mettez-vous à quatre pates; jouissez, sous quelque nom et quelque métamorphose que ce soit, des avantages de votre conformation animale, et, dédaignant des plaisirs qui ne seront pas faits pour vous, ne les connaissant même pas, vous vous en tiendrez à ceux qui vous seront propres.

» Lorsqu'Ulysse obtint de Circé que ses compagnons seraient rendus à leur première forme, il consulta Circé, mais il ne consulta aucun de ses compagnons métamorphosés. Je doute que l'huître eût voulu redevenir pêcheur ou le brochet matelot. »

Je n'ai parlé ici de Diderot que pour arriver à une citation de Condorcet; et si nous faisions déjà des recueils de fragmens détachés des philosophes modernes, comme on en fait des anciens; c'en serait un précieux à conserver, car je n'ai vu cette phrase dans aucun des ouvrages de Diderot.

Note de Condorcet.

« Diderot dit : » Qu'est-ce que la philosophie? C'est l'amour de la sagesse ; c'est donc la sagesse violée, la sagesse se livrant à nu : voilà pourquoi nous devons étudier la statue de Pygmalion. »

» A cela, je réponds en physicien d'abord, ensuite en géomètre, 1° que la statue, avant le souffle de Pygmalion, avait une âme ou en manquait. Si elle en avait une, il y avait donc une force étrangère à elle et antérieure qui la tenait inerte. Si elle n'en avait pas, et qu'elle l'ait reçue, il y avait donc une force étrangère à elle et antérieure qui la tenait ailleurs.

» C'est le souffle de Pygmalion qui a échauffé la statue, comme à la rencontre de deux lumières, mais il faut bien qu'il y ait une force antérieure qui ait créé les lumières et le souffle, puisqu'ils existent avant la rencontre.

» 2° Qui a créé cette statue et lui a donné des formes? Un accident causé par le choc des matières; sous quelque nom que ce soit. Mais qui a fait ces justes combinaisons, ces mesures précises pour qu'il n'y ait rien de monstrueux dans un monde utile, pour qu'il n'y ait rien d'étrange dans une existence étonnante? Ce

qui est laissé dans l'univers à une espèce de hasard, n'est-il pas constamment informe et inutile? Comment se fait-il que tout ce qui est primitif ait un caractère mathématique? »

Ce fut dans ce temps que Condorcet s'engagea envers Diderot et Rousseau à travailler dans un journal que ces deux écrivains devaient publier. On assure même qu'ils firent paraître le prospectus, et ensuite un premier numéro, mais qu'ils en restèrent là, ce qui devait être. Je crois qu'un homme d'esprit, et même un homme de talent, peut être journaliste, surtout s'il est laborieux, et qu'il ne soit pas homme du monde; mais un homme de génie ne le sera jamais. C'est une patrie que le génie, dans laquelle on réside, et qu'on ne peut pas quitter pour aller habiter dans une autre. Le prospectus du journal de Diderot et de Rousseau se terminait par cette belle phrase :

« Les jugemens pourront être faux, les juges ne seront jamais iniques. »

Mort de M. de Maurepas.

Mais M. de Maurepas (Jean-Frédéric-Philippeaux) mourut, le 21 novembre 1781, à l'âge de quatre-vingt-un ans, et Condorcet prononça son éloge le 10 avril 1782.

Le duc de Nivernois l'y engagea publiquement, lorsqu'il le reçut à l'Académie française à la place de Saurin, le 21 janvier précédent. On peut supposer même qu'il avait prévu déjà son peu de dispositions à faire cet éloge d'un ministre qui n'avait pas été philosophe. Aussi M. de Nivernois, qui était beau-frère de M. de Maurepas, fut dans son discours très-sobre d'éloges pour Condorcet, et lui donna en ces termes un conseil un peu préceptoral :

« Bientôt, Monsieur, le public s'empressera d'aller vous entendre prononcer, dans le sanctuaire des sciences, l'éloge d'un ministre désintéressé, simple et modeste, dont le caractère était la douceur, dont le système était la modération, et dont l'égalité d'âme, résistant à la prospérité comme à l'adversité, s'est maintenue sans altération dans toutes les vicissitudes d'une longue vie; homme précieux à l'état et cher au roi, qui l'honorent de leurs regrets : homme enfin à qui les sciences, les lettres et les arts doivent le tribut de leur reconnaissance. Son portrait, tracé de votre main, Monsieur, sera fidèle et vrai; et le monument que vous éleverez à sa gloire ajoutera encore à la vôtre, qui est déjà assurée par tant de titres. »

Mais il est assez intéressant d'entendre Con-

dorcet parler lui-même de quelques-uns de ses éloges.

» Je vous envoie, écrivait-il à son ami, un exemplaire de mon histoire de l'Académie avec quatre éloges; celui de M. de Trudaine n'est pas mauvais.

» Comme certaines gens qui n'aiment point le héros disent qu'il était faible, j'ai ajouté à l'éloge un petit mot sur les deux espèces de faiblesses, celle des honnêtes gens et celle des fripons.

» Cela était d'autant plus nécessaire, que le goût pour les fripons est encore plus vif que sous le dernier règne, et qu'il est bon qu'on sache que, malgré ce qu'on voit, il n'est pas rigoureusement impossible qu'un honnête homme occupe une place dans le département des finances. Il y a tant de Lessart, de Tolozan, de Coster, d'Armelin, etc., qu'il est consolant de voir que, même sous les Terray et sous les Laverdy, on avait conservé quelques personnes sorties d'honnêtes familles et d'une bonne réputation ! »

Anecdote.

Condorcet ajoute ici sur M. Necker une anecdote qui serait une preuve d'esprit qui ne serait pas étrangère au caractère connu de M Necker.

Il assure que ce financier, ayant grande envie d'être ministre, remarqua qu'on le devenait sous M. de Maurepas en lui présentant l'espoir qu'on menerait les affaires sans que ce ministre insouciant et paresseux eût à s'en occuper.

Il est certain que tout homme qui lui présentait un mémoire sur une administration quelconque, était appelé sur-le-champ à ce ministère. M. de Muy et ensuite M. de Saint-Germain lui avaient présenté l'un et l'autre un plan de réorganisation de l'armée; M. de Maurepas prit sur-le-champ M. de Muy pour ministre de la guerre; et lorsque celui-ci sortit du ministère, il se souvint du mémoire de M. de Saint-Germain; il l'envoya chercher sur-le-champ dans sa province où il labourait, comme Cincinnatus, et il fut ministre de la guerre.

M. de Miromesnil remit aussi un jour à M. de Maurepas un plan de réforme de la ma-

gistrature. Le ministre, sans se donner la peine de l'examiner, lui dit :

« Mais qui est-ce qui pourrait exécuter ce projet ? »

M. de Miromesnil lui cita plusieurs magistrats distingués qu'il regardait comme capables d'être mis à la tête de la magistrature. M. de Maurepas répondit en riant :

» Oh! la bonne bête ! »

Et le lendemain M. de Miromesnil lui-même était garde-des-sceaux ; et comme M. de Miromesnil avait cité, entre autres, M. de Fleury comme un de ceux qui pouvaient être appelés à la place de garde-des-sceaux, lorsqu'il alla remercier M. de Maurepas, ce ministre lui dit :

« J'espère que vous exécuterez votre plan mieux que M. de Fleury. »

Ces exemples avaient averti M. Necker. Aussi fit-il remettre à M. de Maurepas un plan de finances ; et dans un moment où ce ministre éprouvait quelques embarras pécuniaires de l'Etat, et reconnaissait l'incapacité de celui qui dirigeait alors les finances, Pezay n'eut autre chose à lui dire que :

« Et le plan du Genevois ? »

M. de Maurepas fut sur-le-champ disposé en faveur du novateur.

Cependant, étranger et protestant, il était

difficile de surmonter les obstacles que ces deux qualités mettaient à l'élévation de M. Necker. En conséquence, M. de Maurepas voulut le voir, et lui demanda franchement s'il ne connaissait pas quelqu'un avec lequel il pût travailler sur son plan, qu'il ferait les opérations, qu'un autre aurait le titre de contrôleur-général qu'on ne pouvait pas lui donner. Mais le vieux ministre s'aperçut bientôt, à la réponse du solliciteur, qu'il avait agi à soixante-quinze ans comme un enfant de vingt ans.

« Monsieur, lui disait-il, quel est l'homme qui ferait le mieux réussir vos opérations ?»

« — Moi, lui répondit sur-le-champ M. Necker; moi, vous dis-je, et moi seul. »

» — Allons, répliqua M. de Maurepas, qui était toujours spirituel et qui avait surtout de la présence d'esprit, vous parlez comme Corneille; nous verrons si vous avez son génie. »

Cependant il n'osa pas le nommer contrôleur-général, et il créa pour lui le titre de directeur du trésor, sous lequel il a dirigé les finances pendant son premier ministère.

Si cette anecdote n'est pas vraie, elle est assurément très-vraisemblable; et il est très-certain que si M. Necker a été interrogé par M. de Maurepas, il a répondu de cette manière.

Vers de Dalembert.

Au surplus, un des principaux motifs qui fit que les philosophes s'enthousiasmèrent pour Necker, c'est non-seulement parce qu'il était protestant, c'est encore parce qu'il nous arrivait d'une république. C'était une nouveauté assez piquante que le ministre de France fût un citoyen.

On sait aussi combien Franklin avait été fêté quand il vint à Paris, parce que c'était le représentant d'une république. Les philosophes surtout l'accueillirent avec enthousiasme. On peut dire, entre autres, que Dalembert ne dormait plus, et nous allons le prouver d'après une lettre qu'il écrivit en se mettant l'esprit à la torture pour versifier en l'honneur de Franklin.

Ce vendredi matin.

« Je ne sais, mon cher confrère, si je vous ai dit hier de faire les changemens, additions, retranchemens, corrections que vous jugerez convenables au petit préambule que j'ai mis à la tête du parallèle de Voltaire, Despréaux et Racine. Je m'en rapporte là-dessus à votre bon goût et à votre amitié, et j'approuverai, sans l'avoir lu, tout ce que vous aurez fait.

» Vous avez su le vers de Franklin :

Eripuit cœlo fulmen, mox sceptra tyrannis.

» Vous devriez bien le faire mettre dans la feuille de Paris, s'il n'y est pas déjà.

» Je penserais assez avec La Harpe que *sceptrumque* vaut mieux, d'abord parce que *mox sceptra* est un peu dur, et puis parce que *mox*, suivant le dictionnaire de Gessner, qui en rapporte des exemples, signifie également *statim* ou *deindè*, ce qui forme une équivoque, *mox eripuit* ou *mox eripiet*.

» Quoi qu'il en soit, voici comme j'ai essayé de traduire ce vers pour le portrait de Franklin :

Tu vois le sage courageux
Dont l'heureux et mâle génie
Arracha le tonnerre aux dieux,
Et le sceptre à la tyrannie.

» Si vous trouvez ces vers assez supportables pour qu'on ne se moque pas de moi, vous pouvez les faire mettre dans la feuille de Paris, même avec mon nom ; je m'honorerai de cet hommage rendu à Franklin, mais à condition encore une fois que vous trouverez les vers *imprimables ;* comme j'y mets peu de prétention, je serai très-content si vous les rejetez comme mauvais.

» On pourrait mettre ainsi le troisième vers *a ravi le tonnerre aux cieux*, ou *aux dieux*,

J'aimerais mieux l'autre, mais vous choisirez.

» Voici d'autres vers que j'ai faits cette nuit pour le même portrait, car vous voyez que je suis en ce moment comme Mascarille, *incommodé de la veine poétique;* vous pouvez en faire usage de la même manière et aux mêmes conditions.

Sa vertu, son courage et sa simplicité,
De Rome ont retracé le caractère antique;
Et cher à la raison, cher à l'humanité,
Il éclaira l'Europe, et sauva l'Amérique.

» Aimeriez-vous mieux le premier vers ainsi :

Son généreux courage et sa simplicité,

» Aimeriez-vous mieux les deux premiers vers de la sorte ?

Par son noble courage et sa simplicité,
De Rome il retraça le caractère antique;

» Ils se lient un peu mieux avec les deux suivans : mais dans les autres il y a *la vertu* de plus, ce qui n'est peut-être pas indifférent.

» J'avais d'abord mis ainsi le troisième vers :

Et cher à la raison comme à l'humanité.

» Il est moins poétique que l'autre, mais il a, ce me semble, quelque chose de plus intéressant par la simplicité du tour. Cependant je pencherais pour l'autre; vous choisirez.

» Mais dans les quatre vers de la seconde fournée, n'aimeriez-vous pas mieux de *Sparte*

que de *Rome?* Il me semble que *Sparte* vaudrait mieux, parce qu'il n'y a jamais eu qu'un *caractère* pour *Sparte*, et que *Rome* en a bien changé. Au reste, le mot *antique* peut répondre de *l'ancienne* Rome. Voyez.

» Adieu, mon cher confrère; gardez-vous bien de répondre à cet ennuyeux bavardage en prose et en vers. Si vous voulez encore des vers de moi, attendez-vous à voir beau jeu. Je vous embrasse de tout mon cœur.

» Voulez-vous bien donner au porteur quelques billets de spectacle pour tel jour que vous voudrez de la semaine prochaine. Je suis obligé d'aller chez l'archevêque d'Aix; sans cela j'aurais été moi-même vous porter mes mauvais vers. »

De M. de la Vrillière.

Mais Condorcet était peu disposé en faveur des ministres. C'est ainsi que s'attachant aussi à M. de la Vrillière, il écrivait à Dalembert :

« Je ne compte plus faire d'éloge à la rentrée, puisqu'en faisant celui de ce malheureux la Vrillière, je n'aurais pu louer ni lui ni son beau-frère.

» Si j'avais dit, comme Marmontel, qu'il avait mérité et conservé la confiance de Louis XV, on aurait dit que je me moquais de tous deux.

» Si j'avais dit encore que le clergé aimait mieux traiter avec lui qu'avec tout autre ministre, on aurait prétendu que j'avais persiflé le clergé.

» Si j'avais ajouté qu'il était mort chrétiennement, on aurait dit que, par malice, je voulais faire présent de M. de la Vrillière à la religion chrétienne.

» Si j'avais dit, qu'ayant été cinquante-deux ans ministre, il avait vu toutes les autres places se renouveler onze fois, on aurait dit que je faisais la satire de l'imbécillité du feu roi, et de la bassesse du petit saint.

» Mais si j'avais dit que toute la vie de mon héros présentait *une longue suite de devoirs fidèlement remplis*, on aurait cru que j'étais le dernier des hommes. Il n'est pas donné à tout le monde d'être bas impunément.

» On ne m'aurait pas pardonné de parler des *hauts grades militaires qui ont illustré les Phelippeaux* depuis qu'ils sont sortis du présidial de Blois.

» Il fallait donc que je fusse vil ou que je parusse insolent envers le beau-frère d'un ministre qui s'occupe depuis trois ans à nous former une ménagerie digne de nous gouverner.

» Pardon de la métaphore, car le paon de cette ménagerie est de vos amis. »

C'est ainsi qu'il retombait toujours sur M. Necker. On sait que M. Necker dut sa nomination à une intrigue de Pezay, le fat le plus frivole de France, et qui avait une sorte de crédit, parce qu'il se trouvait un ministre aussi léger que M. de Maurepas.

« Ce Pezay, dit Condorcet, qui, n'étant plus en état de se faire payer par madame de Mazarin, lui donna M. Necker pour successeur, quant à l'argent du moins, car les services étaient différens. »

Eloge de M. de Maurepas.

Cependant Condorcet, s'occupant de l'éloge de M. de Maurepas, fit demander des renseignemens. Il se servit de l'intermédiaire de Suard pour prier le vicomte de La Rochefoucauld de lui en donner; et voici ce que celui-ci écrivit :

(On reconnaîtra aisément combien a dû être frivole celui qu'on ne pouvait louer que de cette manière.)

« Vous voulez que je vous aide à faire l'éloge de M. de Maurepas. Il m'a d'abord semblé à moi-même que vous ne pouviez mieux vous adresser. Peu de gens l'ont connu davantage ; personne ne le regrette plus sincèrement. Mais

j'ai bientôt senti que mon amitié, qui jouissait si bien de lui, savait mieux le pleurer que le louer.

» M. de Maurepas était infiniment bon et infiniment aimable. J'aurai l'air de ne dire qu'une chose ridicule, si j'avance que c'était peut-être là ses seuls défauts. Ne voulant faire de mal à personne, il n'a pas empêché tout celui qu'il aurait pu ; la supériorité n'est pas un moyen d'être aimable ; il n'a pas visé à l'atteindre ; il n'a même pas montré celle qu'il avait.

» Il y a long-temps qu'on a dit qu'il n'y avait pas de grand homme pour son valet de chambre, cela doit être. Un grand homme joue son rôle en public ; il s'en repose en particulier. M. de Maurepas n'était jamais en scène ; toujours philosophe et toujours gai ; toujours spirituel et toujours aimable, il avait apporté cette amabilité dans les affaires. Il travaillait utilement avec le roi, qui croyait ne s'être qu'amusé avec lui. Il faisait l'affaire d'un particulier, qui ne la jugeait pas bien difficile puisqu'elle s'était faite en riant ; ou il lui persuadait si gaîment qu'elle était impossible, que celui qui était éconduit s'étonnait lui-même d'avoir eu une idée extravagante.

» Ministre avant d'être majeur, il passait dès ce temps pour être l'homme qui avait le plus d'esprit ; à quatre-vingts ans il était encore mi-

nistre, et toujours l'homme qui avait le plus d'esprit.

» Sa mémoire était incroyable et suffisait à tout ; il n'a jamais oublié la plus petite anecdote, à plus forte raison les choses importantes.

» Sa gaîté était inaltérable ; elle ne s'est pas démentie pendant vingt ans d'exil; elle a résisté au poids des affaires de toute espèce.

» Charmant avec les particuliers, il les écoutait, se ressouvenait de tout ce qu'ils lui avaient dit, savait leurs affaires mieux qu'eux; on sortait toujours content d'avec lui ; il était bon et facile ; ne pouvant satisfaire tout le monde, et ne voulant mécontenter personne, son grand art était de trouver des expédiens ; il éludait bien plus la difficulté qu'il ne la tranchait.

» Le grand talent d'un ministre médiocre, c'est d'être inabordable; c'est de mettre la supériorité que lui donne le ministère à la place de celle qui lui manque ; c'est d'abuser de la timidité du suppliant; c'est de profiter de l'ignorance où il est des affaires ou des formes. M. de Maurepas, jamais invisible et jamais de mauvaise humeur, mettait à l'aise, rassurait, consolait, apprenait son affaire à qui ne la savait pas, et ne cachait que le moyen de la faire réussir, s'il la désapprouvait.

» Il entrait dans les raisons des particuliers ;

un arrangement de famille, un intérêt de cœur, une situation malheureuse étaient les meilleures armes qu'on pût avoir contre lui; on ne lui en faisait accroire sur rien, mais en lui disant tout, sa bonté devenait votre plus sûr moyen; si jamais on lui a vu un peu d'humeur, c'est quand il ne pouvait réussir à vous faire obtenir ce que son bon cœur vous aurait accordé.

» M. de Maurepas a passé pour indiscret quand on l'a mal connu. Il avait dans la conversation un abandon charmant; mais il s'arrêtait au point juste. Jamais mystérieux et toujours secret; un homme d'esprit avait beaucoup à profiter à l'entendre; un espion n'y aurait rien gagné.

» Je l'ai déjà dit, il était trop bon; il l'aurait été moins s'il n'avait pas toujours été rassuré par beaucoup de probité et d'esprit. Il était sûr qu'il ne manquerait jamais à l'une, et que l'autre ne lui manquerait jamais au besoin; il ne craignait donc ni ce qu'on pouvait dire de lui, ni ce qu'on pouvait lui dire.

» Il avait passé une journée à la foire, et soupé à la Redoute chinoise; Beaumarchais, à qui il faisait, quelques jours après, compliment avec une bonté infinie sur ce qu'il trouvait le temps de tout, et de ce qu'au milieu de beaucoup d'occupations il venait de faire une comédie,

qu'on disait charmante, lui répondit avec plus d'insolence que d'esprit, qu'il y travaillait quand les ministres étaient chez Nicolet.

« — S'il y a beaucoup de ces traits-là dans votre pièce, reprit M. de Maurepas, elle réussira. »

» Il fallait lui répondre ainsi ou le faire jeter par les fenêtres; mais comme il répondait toujours bien, il ne faisait jamais de mal.

» J'ai eu cent fois une idée qui pourra paraître minutieuse : c'est de songer à la grande facilité et à l'étonnante flexibilité du caractère de M. de Maurepas, qui, pendant soixante ans de ministère, avait vu passer dans son cabinet les immenses perruques du siècle de Louis XIV et les jeunes gens si lestes de nos jours, n'avait été choqué de rien, et avait été aimable pour tous.

» Quand il était jeune, c'était le règne des vieux; dans sa vieillesse, les jeunes gens étaient ridiculement à la mode; dans cette double position, tout autre aurait toujours été déplacé; chaque époque parut être celle qui lui convenait le mieux.

» Par caractère et par philosophie, il tirait parti de tout. Les gens d'esprit pouvaient lui être agréables; ils ne lui étaient jamais nécessaires; il savait vivre de [illegible] propre fonds; le

désir d'avoir de l'esprit avec Voltaire, l'inutilité d'en montrer à un sot, pouvaient changer sa manière, mais jamais sa gaîté.

»Personne, je l'ai dit, n'avait la repartie plus à la main. Personne n'avait plus le talent de déconcerter; mais c'était des armes dont il ne faisait usage qu'à son corps défendant. Il s'y refusait même; malheur seulement à qui voulait l'embarrasser! Sa gaîté n'en était pas altérée, et celui qui était battu n'était pas du moins inquiet des suites.

»De tous les sentimens, celui qui lui était le plus étranger, c'était la haine. Il a été persécuté, exilé, abandonné, trahi, et n'a jamais haï.

»Voilà ce que j'ai remarqué dans son intimité. Voilà même ce que personne n'ignore; mais il en est d'un grand homme comme d'une grande ville; les étrangers l'admirent, les habitans y sont heureux et gâtés; et le plus grand éloge qu'ils font de leur patrie, c'est de se trouver mal partout ailleurs. Tel je suis pour M. de Maurepas, telle sera toute la France; chaque jour on sentira ce qu'on a perdu, et il sera regretté même par ses ennemis.

»Mais j'empiète sur vos droits: l'histoire de ses deux ministères, son désintéressement, son courage dans l'exil, la protection utile

qu'il a accordée aux arts et aux sciences, la confiance qu'il a inspirée à l'Europe, la révolution qu'il a opérée, sa politique sage et sûre, les événemens qu'il a préparés, sont assez connus du public et seront dignement célébrés par vous; je me contente de pleurer de ce qu'il n'en jouira pas. Il a tout fait; d'autres en auraient la gloire, si vous n'aviez le courage de la lui assurer. Personne n'en sera plus reconnaissant que moi, parce que personne ne lui était plus tendrement attaché.

»Vous serez sûrement tenté, ainsi que moi, de parler de Mme de Maurepas; je vous avertis que je la connais assez pour être sûr que sa modestie s'en offenserait. Ses amis font son plus bel éloge. Elle a fait, pendant soixante ans, le bonheur, et je dirais presque, si je ne craignais de lui déplaire, le courage de M. de Maurepas. Il a toujours été heureux; son plus grand bonheur a peut-être été de la conserver jusqu'à la fin. Oserons-nous faire ce que n'a pas fait la Providence? et devons-nous séparer de son éloge celle qu'elle n'a pas séparée de sa vie? »

Tableau des mœurs sous Louis XVI.

Ce fut en effet sous le ministère de M. de Maurepas qu'on remarqua cette importance des jeunes gens dont parle le vicomte de la Rochefoucauld, et qu'il a peinte plus en détail dans les réflexions qu'il a écrites sur l'état des mœurs à cette époque.

« De tous les temps et en tous les lieux, « dit-il, » les hommes ont toujours placé leur bonheur dans l'opinion des autres hommes. Le héros qui aspire à l'immortalité, et le fat qui prétend au bon air, travaillent, l'un pour la postérité, l'autre pour les femmes à la mode. Tous deux désirent des succès, et tout le monde est classé entre ces deux extrêmes; ceux qui prennent de plus grands juges font de plus grandes choses. Ce qu'on veut, c'est occuper de soi; il ne s'agit donc plus que de savoir à qui on dédie l'ouvrage de sa vie. C'est d'après ce principe qu'on peut expliquer la révolution arrivée dans la société depuis vingt ans.

» En vieillissant, on devient suspect sur le jugement que l'on porte du passé et du présent. On trouve que tout va plus mal, parce qu'on va plus mal à tout, et parce qu'on perd de ses agrémens et de ses forces, on est tenté de croire

que la nature s'endaidit et s'affaiblit. Quoique j'espère ne pas tomber dans cet inconvénient, je ne réponds pas de ma manière de voir, mais j'assure que je suis de bonne foi.

» Quand je suis entré dans le monde, c'était le règne des vieux. La vieillesse de la cour, et la médiocrité des jeunes gens, avaient laissé la réputation d'esprit et l'empire de la société à une certaine quantité de gens d'un âge déjà avancé.

» Un homme au-dessous de vingt-cinq ans était dans un respect perpétuel, parlait peu, et tâchait, plus par sa modestie que par ce qu'il disait, d'obtenir le suffrage de ces anciens despotes.

» La vieillesse siéait si bien, qu'on désirait d'y arriver; on en prenait le costume de bonne heure, et on n'obtenait de la considération qu'avec la perruque à trois marteaux.

» Je crois qu'une des grandes raisons qui rendaient la réputation d'amabilité constante et inamovible, était la quantité des sociétés différentes. Cinquante ou soixante avaient non-seulement la prétention, mais le droit d'être regardées comme bonne compagnie. Chacune avait ses beaux esprits, ses gens aimables, ses protégés. On avait à la vérité la ressource d'en changer, si l'on trouvait qu'elle ne vous rendît

pas justice; mais ordinairement, les places une fois données, c'était pour long-temps, et ceux qui entraient dans le monde n'en trouvaient pas de vacantes.

» Le ministère de M. de Choiseul opéra un premier changement. Les différentes circonstances qui l'y conduisirent sont étrangères à ceci. Chargé de deux ministères, premier ministre de fait, jouissant de 800,000 livres de rente qui ne lui suffisaient pas, ayant à juste titre la réputation de beaucoup d'esprit; léger avec les hommes, perfide avec les femmes, n'ayant à Paris, dont il avait été long-temps absent, ni amis, ni même société intime, ne se sentant pas un grand fonds d'instruction; mais plein de facilité, de grâces et d'assurance, il était simple qu'il craignît le jugement de ceux qui étaient en possession de juger : il les récusa. Il fit venir sa sœur à Paris, la maria pour qu'elle n'eût pas de mari, et l'associa absolument à sa fortune.

» Madame de Grammont, avec beaucoup d'esprit, d'éloquence, une âme forte, une mauvaise tête, sentit qu'elle n'avait pas d'usage, puisqu'elle n'y avait jamais vécu, et, peut-être autant par caractère que par calcul, au lieu de prendre le ton de ce pays-ci, elle le donna. C'était encore une raison pour éloigner tous

ces vieux juges qui en auraient imposé, et qui ne furent plus de rien.

» M. de Choiseul et Mme de Grammont s'assimilèrent aux princes par l'état qu'ils tenaient, eurent la meilleure maison, la remplirent de jeunes gens, reçurent mieux ceux qui jouaient plus gros jeu, et réunissant fortune, puissance, amabilité, ils n'eurent pas de peine à être à la mode. Ce n'est pas qu'ils se missent fort en peine de faire les honneurs, on les voyait toujours à côté l'un de l'autre; c'était toujours les mêmes jeunes gens auprès d'eux, mais on ne s'avisait pas d'y être difficile. C'était beaucoup d'être reçu. De plus, il faut avouer que quand on soupe avec trente personnes, et qu'on joue à table ronde, on n'est qu'avec son voisin, et que les attentions des maîtres de la maison ne font que les fatiguer et vous interrompre.

» A leur exemple, tous ceux qui avaient de bonnes maisons ne donnèrent plus de soupers priés. On reçut cinquante personnes à la fois; de là, plus de société, plus de conversation. Toutes les soirées qui, au fait, se ressemblèrent, ne furent plus distinguées que parce qu'on se disait d'avance que la maison était de meilleur ou de moins bon air.

» On sent bien que les vieux parens perdirent dès ce moment leur considération, et par

conséquent leur autorité; c'était une triste chose à offrir à leurs enfans qu'un souper de douze personnes, où la conversation était trop intéressante et le jeu trop peu Ils auraient été bien bons d'écouter humblement quatre vieux amis obscurs de leurs pères, au lieu d'être fêtés par quarante personnes à la mode.

» Le hasard, qui avait fait que quelques jeunes gens jouissaient de bonne heure d'une grande fortune, avait monté la dépense des autres. Ce n'était plus, comme autrefois, un mérite de ne pas jouer parce qu'on n'avait pas d'argent : le gros jeu devint un moyen. Les enfans eurent pour eux leur gain et la considération, et ils ne ruinaient que leurs pères.

» Une ordonnance militaire, très-sage en elle-même, vint encore à l'appui de la jeunesse. Il fut réglé qu'on n'aurait plus de régiment qu'à vingt-trois ans. Quand on les avait à quinze, les parens les sollicitaient et on leur en savait gré ; à vingt-trois ans, les jeunes gens les obtinrent eux-mêmes, et les parens n'eurent plus qu'à les payer.

» L'incroyable histoire de madame Du Barry prouva encore davantage combien il était utile et important d'être de bon air. Je ne rapporterai pas des faits trop récens pour

être oubliés. Je prie seulement qu'on se rappelle que madame Du Barry, tirée de l'état le plus bas et le plus vil, produite comme une fille par des gens à peine faits pour en fournir au roi, devint, entre les mains de M. d'Aiguillon, un moyen puissant d'intrigues et de réhabilitation. M. de Choiseul, qui avait manqué le moment de la protéger, lui donna, par son opposition, une force qu'elle n'aurait peut-être pas eue; elle finit par être présentée.

» Alors il ne se tint pas encore pour battu. Soutenu par son faste, par son audace, par sa célébrité, il imposa au roi. Il avait tout fait pour le bon air, le bon air fit tout pour lui.

» L'étendard de l'honnêteté fut le sien; on en avait dit autrefois des horreurs : il fut l'apôtre de la vertu. On abandonna la cour de Louis XV pour la sienne. Le roi, humilié et insulté, l'exila à Chanteloup, et le bon air avec lui.

» Jusque-là, un ministre qui déplaisait était dépouillé et renvoyé dans quelque coin de la France. On n'osa rien ôter à M. de Choiseul, et son départ fut un triomphe. La cour de Chanteloup continua d'être de meilleur air que celle de Versailles. Louis XV n'osait refuser la permission d'aller adorer M. de Choiseul, qui

n'accordait que dans les occasions essentielles la liberté de paraître devant Louis XV.

» M. d'Aiguillon servit à merveille M. de Choiseul. Quoique célèbre par ses maîtresses, il n'avait jamais été brillant; il n'avait toute sa vie aimé que les complaisans, encore les choisissait-il mal. Il était plus qu'un autre dans son cabinet, parce qu'il travaillait lentement, et comme on ne le voyait nulle part, on supposait qu'il y était toujours. Il paraissait de temps en temps dans le monde, où il était embarrassant parce qu'il était embarrassé. Il n'y restait que lorsqu'il tournait la tête à une jolie femme, et à cela il réussissait à merveille. Alors, comme l'araignée qui emporte sa proie au fond de son trou, M. d'Aiguillon allait jouir de sa capture au fond de sa petite maison.

» Hardi dans l'intrigue, il n'en était pas moins timide dans le monde. Un procès criminel, dans lequel il fut au moment de succomber, n'avait pas diminué cette timidité, et le succès ne la lui ôta pas. Sentant qu'en fait de bon air il ne pouvait lutter avec M. de Choiseul, il voulut contraster avec lui. Le contraste ne fut pas à son avantage.

» Cependant la réunion de deux ministères, la disposition de toutes les grâces, la toute-

puissance enfin; ramenaient tout le monde à lui. Je ne sais s'il serait devenu de bon air, mais la mode arrivait d'être de mauvais air avec lui. L'étoile de M. de Choiseul vint à bout de renverser tout cela, en faisant mourir le roi de la petite-vérole.

» Qui aurait dit qu'un roi qui arrivait avec l'aversion de la dépense et du gros jeu; qui aspirait au surnom de *sévère;* qui trouvait mauvais qu'on eût un diamant au cou; qui détestait la galanterie; qui avait été élevé dans l'horreur de M. de Choiseul, achevât ce que celui-ci avait préparé, et que son règne fût par excellence celui du bon air?

» Son premier choix fut celui de M. de Maurepas : je peux être suspect sur son compte; mais je pense qu'on n'en pouvait pas faire un meilleur.

» Il avait été ministre avant d'être majeur. Il passait dans ce temps pour être l'homme qui avait le plus d'esprit; il a conservé tout celui qu'il avait, et on n'en a pas plus qu'on n'en avait alors. Sa mémoire est incroyable; il suffit à tout, il n'a jamais oublié la plus petite anecdote, à plus forte raison les choses importantes. Sa gaîté est inaltérable; elle ne s'est jamais démentie pendant vingt ans d'exil; elle résiste au poids des affaires de toute espèce.

» Charmant avec les particuliers, il les écoute, se ressouvient de tout ce qu'ils ont dit, sait leurs affaires mieux qu'eux. On sort toujours content d'avec lui ; il est bon et facile ; ne pouvant satisfaire tout le monde et ne voulant mécontenter personne, son grand art est de trouver des expédiens ; il élude bien plus la difficulté qu'il ne la tranche.

» M. de Maurepas, tel que je le dépeins, était bien fait pour être premier ministre. Il était également capable de former le roi et de gouverner le royaume. Il n'avait ni enfans, ni parens fort proches. Il ne voulait ni richesses ni honneurs ; il avait été très-heureux comme particulier ; il ne pouvait désirer que d'être un grand homme, et ne pouvait l'être qu'en faisant sa place le mieux possible. Son intérêt et celui de l'État n'étaient qu'un ; ce qui n'arrive pas toujours. Il ne craignait pas de disgrâce ; on ne pouvait le remettre qu'où on l'avait pris. Il sentit tout cela. Il fut flatté du choix qu'on avait fait de lui, se crut capable de le remplir ; il fut heureux un jour.

» Dès le lendemain on lui joua un tour cruel qui a influé sur tout son ministère. Madame Adélaïde, tante du roi, lui avait indiqué plutôt que conseillé M. de Maurepas. On dit malignement que c'était une intrigue ; que l'abbé

de Radonvilliers l'avait bien servi. Le roi, qui ne sut qu'en penser, au lieu d'avoir de l'amour-propre de son choix, commença par se croire attrapé. M. de Maurepas, instruit et piqué de cette méchanceté, fut embarrassé avec lui. Dès lors, ses moyens diminuèrent de moitié; accoutumé pendant trente ans à craindre un roi, il ne songea pas assez qu'il avait élevé un enfant.

» Pendant que M. de Maurepas n'avait pas été en place, il avait un peu participé au sort des vieux parens, ses amis étaient diminués; ceux qui restaient étaient vieillis; sa maison n'était plus de trop bon air; sa société n'était pas bien composée; et en arrivant à la cour, il eut presque à y débuter.

» Le parti Choiseul essaya bien de profiter de cette position. On voulut dire que M. de Maurepas était baissé; que ses plaisanteries n'étaient pas de bon goût; son esprit et sa gaîté se justifièrent personnellement de ces imputations; mais sa maison continua de s'en ressentir un peu. On y allait en foule, mais on se piquait de s'y ennuyer. Mme de Maurepas était polie; c'était devenu une singularité; les vieilles gens recommençaient à être bien reçus, ce qui paraissait bien ridicule aux jeunes.

» M. d'Aiguillon nuisait aussi à M. de Mau-

repas. Il était de toute impossibilité de le soutenir; c'était cependant un échec de laisser renvoyer son cousin. Il n'était pas plus possible de conserver son beau-frère. Tout cela, bien travaillé par un parti puissant, ne laissait pas de nuire à M. de Maurepas.

» Plein de probité et du désir du bien, il choisit pour ministres ceux que le public vantait et portait aux ministères. Pas un de ceux-là n'a réussi. Ces héros de la France, loin de la seconder, l'embarrassèrent. Il prouva qu'il était dégoûté des bons choix ; et tant fut fait, que les ministres furent de mauvais air.

» Il est bien juste de parler de la reine, qui, comme de raison, a prodigieusement influé dans ce qui est arrivé ; elle fit absolument le contraire, et elle eut tort, de ce qu'avait fait Mme de Grammont.

» L'une avait donné le ton qu'elle aurait dû prendre ; l'autre le prit au lieu de le donner. Les bals et quelques polissonneries mirent un instant les enfans à la mode. Cela ne pouvait pas durer. Le vicomte de Noailles, à dix-huit ans, ne pouvait pas gouverner l'Etat ; leur règne passa avec le carnaval ; mais la reine, qui courait après le bon air, se ligua avec M. de Choiseul : nul ne réussit s'il n'était pas à la mode. La mode décida de tout, et l'hôtel de

Choiseul décidait de la mode. On fit M. de Guines duc afin de lui donner assez bon air, pour qu'il fût impossible de le condamner. Le duc gagna son procès, que le comte aurait perdu.

» Tous les détails qui ont assuré l'empire du bon air ne tiendraient pas dans un volume. Je ne fais qu'indiquer ce que tout le monde a vu comme moi. La reine courait après le bon air; M. le duc de Choiseul fut choisi pour ce genre de correspondance, et il y eut une singulière émulation entre elle et l'hôtel de Choiseul. La nouvelle société de la reine, qui devait attachement et reconnaissance à M. de Maurepas, se rallia contre toute raison au parti Choiseul. Mme de Montesson, qui avait intérêt à amuser et à produire M. le duc d'Orléans, attira tout Paris par des fêtes; et pour avoir le bon air, feignit de ne les donner qu'à M. de Choiseul et à Mme de Grammont.

» La fin de tout cela fut qu'il n'y eut plus dans Paris et à Versailles qu'une nombreuse et unique société; hors de là, point de salut. Il y a long-temps qu'on se sert d'une singulière expression : *Un homme comme il faut*. Aujourd'hui ce qu'il faut, c'est de tenir à cette immense association. Ce n'est pas qu'il n'y ait plusieurs partis différens; que même particulièrement la maison de M. de Choiseul ne soit

un peu tombée. Mais enfin le monde décide de tout ; et ce qu'on appelle *le monde*, ce sont les gens qui sont reçus dans cette immense société dont je parle. Ce qui approche le plus de la reine est la partie la plus puissante ; et, encore une fois, le bon air en est le thermomètre.

» Encore un mot de M. de Maurepas. Je pense qu'il aurait pu empêcher tout cela ; mais avec de la facilité dans l'esprit et dans le caractère ; n'ayant ni la naissance, ni l'état de M. de Choiseul ; accoutumé à respecter les grands seigneurs et le crédit, il a été ébloui et entraîné lui-même.

» Il a conduit le roi dans les affaires. Mais il fallait qu'il regardât comme une affaire, même importante, d'empêcher que le roi, qui avait défendu le gros jeu de société, n'établît un pharaon à la cour, ne se laissât mener par la reine, ne donnât toute préférence à ceux qu'elle traitait bien. Il ne vit pas que, commençant par nommer ceux qui souperaient avec le roi, elle finirait par nommer ceux qui commanderaient ses armées. Le roi, n'ayant pas choisi ses convives parmi les généraux, la reine choisira les généraux parmi ses convives ; et M. de Maurepas, entraîné lui-même par le torrent et l'exemple, ne trouvera pas ces choix assez extraordinaires pour les rejeter. Je crois qu'avec

de la fermeté, il aurait déconcerté le bon air ou l'aurait mis de son côté.

» Je sais bien que de tous temps c'est à souper qu'on a voulu juger de ce dont un homme était capable; que celui qui était aimable était cru propre à tout sur sa parole; mais le grand nombre de sociétés produisant chacune ses protégés, il y avait partage de voix, les opinions étaient balottées, et le mérite perçait souvent au milieu de tous ces avis.

» Aujourd'hui les réputations se décident sans appel et sans discussion. Il est bien plus aisé de faire des méchancetés; elles passent tout d'une voix. Malheur à ceux qui ne sont pas soutenus dans la grande société! Le maréchal de Broglie, à la tête d'une armée, a été ridicule parce qu'il n'était pas de bon air, ou, ce qui est devenu synonyme, parce qu'il n'était pas de cette grande société. On sent quelle arme cet empire du bon air doit être entre les mains de qui sait s'en servir, et Dieu sait si l'on en use.

» Le genre de guerre qu'on fait aujourd'hui est devenu le fléau des parens, et a achevé de leur ôter toute autorité et même toute influence dans leur famille. Il faut aller en Amérique; il ne s'agit plus, comme autrefois, de suivre le sort du corps où l'on est attaché; le premier degré du bon air est d'y faire aller son régiment; le

second de n'y aller que pour son compte ; alors le bon air de son côté, on ne saurait mal faire.

» Autrefois on n'allait pas de Douay, où était son régiment, à Arras sans permission ; on demande à présent, à deux mille lieues près, où un homme attaché au service choisira de faire sa campagne. Un bon et malheureux officier qui passe en Amérique y va pour six ans ; un homme de bon air n'y reste que six mois.

» Je demandais à un jeune homme à la mode de m'en citer un vieux qui eût quelque considération. Nous n'en pûmes pas trouver ; et ceux qui pouvaient à peu près y prétendre ne devaient cet accessit qu'aux soins qu'ils avaient pris de conserver ou de reprendre l'habillement, le ton, les manières et les allures de la jeunesse.

» M. de Choiseul lui-même, malgré sa position, sa célébrité et ses avantages, perdrait de sa considération s'il renonçait à tout ce qui la lui avait ôtée autrefois.

» Le bon air, disposant de toutes les grâces, et décidant de tout à la cour, l'intérieur des familles s'en ressentit nécessairement. Les amis qui n'étaient pas du bon air ne furent plus vus que par bons procédés ; c'est-à-dire comme par charité. A leur tour aussi, car il faut être juste, ils voyaient eux-mêmes leurs amis de bon air avec une jalousie et une aigreur qui se mas-

quaient en réserve. Ils étaient embarrassés avec eux, et on l'était d'eux.

» Les parens eux-mêmes, à qui le bon air avait ôté, jusque dans leur famille, autorité et considération, travaillèrent à l'accréditer encore : ils traitaient bien mieux leur fils à la mode. Venait-il souper une fois par hasard avec eux ? c'était l'enfant prodigue qui rentrait dans sa famille; on tuait le veau gras; mais celui qui n'était que bon sujet était tristement souffert. L'un en imposait par ses grands airs, l'autre restait soumis à l'autorité, et traité avec une sorte de bonté humiliante.

» Je crois qu'en voilà assez pour conclure, d'après le principe que j'ai établi, que les gens de bon air se jugeant les uns les autres, et ne se connaissant que superficiellement, l'honnêteté, les talens et l'esprit sont presque inutiles. Une jolie figure, beaucoup d'assurance, voilà ce qui doit le mieux réussir. Il est peu important d'avoir des amis; il suffit d'inspirer une bonne volonté générale, et la médiocrité l'inspire. Un peu de singularité tient lieu de mérite. Celui qui contrefait l'anglais toute sa vie passe à présent pour un Français très-aimable.

» Il paraît difficile qu'il sorte de là ni de grands hommes ni de grandes choses. Tant de gens de bon air pourraient en donner un fort

mauvais à leur pays; et le gouvernement, qui veut donner la loi au dehors, doit commencer par donner le ton chez soi. »

Sur la guerre d'Amérique.

Condorcet, toujours opposé aux ministres, expliquait aussi son opinion sur leur politique et particulièrement sur la guerre d'Amérique.

« On reproche aux conseils de Louis XVI d'avoir blessé la majesté de la première puissance du globe en désavouant, à la face de l'univers, des secours qu'on ne cessait de donner clandestinement aux Américains. On leur reproche d'avoir, par une intrigue de ministres ou par l'ascendant de quelques agens obscurs, engagé l'État dans une guerre désastreuse, tandis qu'il fallait s'occuper à remonter les ressorts du gouvernement, à guérir les longues plaies d'un règne dont toute la dernière moitié avoit été vile et faible, partagée entre les déprédations et la honte, entre la bassesse du vice et les convulsions du despotisme.

» On leur reproche d'avoir provoqué les combats par une politique insidieuse, de s'être enveloppés dans des discours indignes de la France, d'avoir employé avec l'Angleterre le langage d'une audace timide qui semble démentir les

projets qu'on a formés, les sentimens qu'on a dans son cœur, langage qui ne peut qu'avilir celui qui s'en sert, sans pouvoir tromper celui à qui on l'adresse, et qui déshonore sans que ce déshonneur même puisse être utile ni au ministre ni à l'État.

» Combien il eût été plus noble de dire avec toute la franchise de la dignité :

« Anglais, vous avez abusé de la victoire. Voici le moment d'être justes, ou ce sera celui de la vengeance ; l'Europe est lasse de souffrir des tyrans ; elle rentre enfin dans ses droits ; désormais ou l'égalité ou la guerre. Choisissez. »

» C'est ainsi que leur eût parlé ce Richelieu que tous les citoyens, il est vrai, doivent haïr, parce qu'il fut un meurtrier sanguinaire, et que, pour être despote, il assassina tous ses ennemis avec la hache des bourreaux, mais que la nation et l'État doivent honorer comme ministre, parce que le premier il avertit la France de sa dignité, et lui donna dans l'Europe le ton qui convenait à sa puissance.

» C'est ainsi que leur eût parlé ce Louis XIV, qui, pendant quarante ans, sut être digne de son siècle, qui mêla toujours de la grandeur à ses fautes même, et jusque dans l'abaissement

et le malheur, ne dégrada jamais ni lui, ni son peuple.

» Ah ! pour gouverner une grande nation, il faut un grand caractère.

» Il ne faut point surtout de ces âmes indifférentes et froides par légèreté, pour qui l'autorité absolue n'est qu'un dernier amusement, qui laissent flotter au hasard de grands intérêts, et sont plus occupés à conserver le pouvoir qu'à s'en servir.

» Pourquoi, demande-t-on encore, pourquoi des hommes qui ont entre leurs mains toute la puissance de l'État, et qui, pour être obéis, n'ont qu'à commander, se sont-ils laissés prévenir sur toutes les mers par un ennemi dont la constitution entraîne des lenteurs nécessaires ?

» Pourquoi s'être mis, par un traité inconsidéré, dans les fers du congrès qu'on aurait tenu lui-même dans la dépendance par des subsides abondans et réglés ?

» Pourquoi enfin n'avoir pas affermi la révolution en tenant toujours sur les côtes septentrionales du Nouveau-Monde une escadre qui protégeât les colonies et fît en même temps respecter notre alliance ?

» Mais l'Europe, qui a les yeux fixés sur nous, voit un grand dessein et nulles démarches con-

certées, voit dans nos arsenaux et sur nos ports des préparatifs immenses, et nulle exécution; voit des flottes menaçantes, et cet appareil rendu presque inutile, l'audace et la valeur dans les particuliers, la mollesse et l'irrésolution dans les chefs; tout ce qui annonce d'un côté la force et le pouvoir imposant d'un grand peuple, tout ce qui annonce de l'autre la faiblesse et la lenteur qui tiennent au caractère et aux vues. C'est par cette contradiction frappante entre nos projets et nos démarches, entre nos moyens et l'esprit qui les emploie, que le génie anglais, un moment étonné, a repris sa vigueur, et jusqu'à présent c'est un problème à résoudre pour l'Europe, si, en nous déclarant pour l'Amérique, nous n'avons pas nous-mêmes relevé les forces de l'Angleterre. »

Sur les Tribunaux.

L'éloquence de Condorcet s'est fait distinguer plusieurs fois en censurant les événemens, et surtout en s'élevant contre les doctrines des tribunaux.

Voici ce qu'il en pensait :

« Les magistrats disent qu'aussitôt que la loi a été publiée, elle est à l'abri des reproches d'injustice et d'inhumanité.

» Ainsi lorsque la loi condamnait les femmes à être brûlées vives pour les mêmes crimes qui, dans les hommes, n'étaient punis que par une amende plus ou moins considérable, non pas d'autant qu'on était plus riche, mais au contraire d'autant qu'on l'étoit moins, cette loi était à l'abri des reproches d'injustice et d'inhumanité.

» Ainsi la loi qui condamnait les vestales à être enterrées vives pour s'être endormies auprès du feu, n'était ni injuste ni cruelle, parce qu'elle était dictée par une honteuse superstition.

» Nous pourrions augmenter cette liste de mille articles semblables. La crainte d'être injuste avec la loi, n'a malheureusement été encore chez aucune nation une crainte idéale.

» Quant à l'humanité, ce doit être là le mot de la loi; c'est un mot de ralliement; c'est lui qui réunit dans les mêmes opinions, dans les mêmes vœux les âmes élevées et fortes, les esprits éclairés, en un mot, les honnêtes gens des deux mondes. C'est à ce mot que tous s'accordent à défendre les mêmes causes et à condamner les maximes des oppresseurs. Ce qui émeut les cœurs sensibles, ce qui entraîne les âmes vertueuses, doit exciter dans les autres une colère impuissante; aussi avons-nous un

journaliste qui ne manque pas de faire, chaque année, une sortie éloquente contre le mot *d'humanité.* »

Condorcet ajoute :

« C'est un principe reconnu dans les cours souveraines qu'elles ne sont pas obligées d'imprimer dans leurs arrêts les motifs de leurs décisions. Ne serait-ce pas un de ces principes dont il serait bon de se défaire, un principe né d'un usage injurieux à la nation, et par lequel on essaie ensuite de justifier cet usage? Et par qui ce principe est-il reconnu? Par les cours souveraines seules, parce que les principes de ce genre s'appellent *des prétentions*, c'est-à-dire, qu'il n'est que trop vrai que les cours souveraines prétendent en France être dispensées de dire à la nation pour quelle action elles envoient les citoyens au supplice.

» Au reste, on a dit que toute instruction criminelle devait être publique; qu'il fallait en faire imprimer tous les détails, ou du moins permettre aux accusés de les publier; enfin que le jugement devait renfermer l'énonciation claire, précise, détaillée des délits contre lesquels la peine était décernée, et cet *on* renferme les hommes les plus éclairés des deux hémisphères. »

Condorcet ajoute encore :

« Les magistrats veulent non-seulement faire exécuter les condamnés, mais encore les forcer à se reconnaître coupables en faisant amende honorable. En effet, il est impossible que des hommes condamnés par un parlement puissent se croire innocens, et surtout qu'ils osent le soutenir. Ils doivent croire à l'arrêt plutôt qu'à leur conscience; avouer qu'ils sont coupables quand ils sont sûrs de ne pas l'être, et se laisser rouer sans se plaindre par respect pour leurs juges.

» Les magistrats disent qu'ils ne peuvent abolir un usage reçu et consacré sans altérer les principes : les principes de quoi? De la justice, de l'équité, de la raison. Ce ne serait pas les altérer que d'abolir un usage injuste et nuisible; mais c'est les violer que s'obstiner à le conserver.

» Entend-on les principes reçus dans tel corps, imaginés d'après les usages consacrés, ou qui ont contribué à les établir? Alors il faut abandonner l'usage et abjurer les principes, si la raison et la justice les proscrivent.

» Au reste, le principe qui serait altéré, si on abolissait l'usage reçu et consacré de l'amende honorable quand il n'y a point d'aveu de crime,

nous vient de l'Asie, à laquelle nous devons aussi la petite-vérole et la peste.

» Cependant il faut être juste : ce principe oriental n'est pas une maxime de jurisprudence française généralement adoptée.

» Lorsqu'à Paris l'ordre des avocats a rayé M. de Laleu pour avoir cru que trois hommes condamnés par le parlement pouvaient être innocens, l'assemblée générale des avocats de Rouen a donné un témoignage solennel d'approbation à M. le Cauchois, pour avoir défendu la fille Salmon condamnée par le parlement de Normandie.

» Lorsqu'à Paris les gens du roi ont fait contre M. Dupati un réquisitoire injurieux, d'après lequel son mémoire a été brûlé et sa personne décrétée, le procureur-général du parlement de Rouen a loué dans un acte authentique M. le Cauchois d'avoir justifié la fille Salmon, et cherché à se rendre utile en protégeant l'innocence contre l'oppression.

» Lorsqu'à Paris les défenseurs des accusés de Chaumont ont essuyé les invectives, les dénis de justice, les décrets de la magistrature conjurée contre trois paysans de Champagne, à Rouen, c'est dans la magistrature même que M. le Cauchois a trouvé des consolations et de l'appui. »

Condorcet, ardent, comme on le voit, à la défense de M. Dupati, ne s'en tint pas à ces réflexions; il écrivit un petit ouvrage complet intitulé les *Si*, dont il distribua des copies, et dans lequel il résuma tous les argumens les plus forts et les plus nets contre la doctrine des tribunaux.

Le voici :

« Si tout citoyen peut être la victime d'une accusation injuste, ne doit-il pas espérer qu'il existe des hommes prêts à prendre avec courage la défense des opprimés, sans les connaître autrement que par leurs malheurs?

» Si ceux qui ont ce courage sont exposés à des persécutions, ne doit-on pas, par intérêt comme par devoir, faire cause commune avec eux?

» Si quelqu'un ose dire qu'il ne doit pas être permis de dénoncer une injustice au public, n'est-on pas en droit de le soupçonner de prétendre au privilége d'être impunément injuste?

» Si un corps soutient des abus que tous les hommes éclairés condamnent, mais dont la conservation lui donne une autorité plus grande et plus arbitraire, ne peut-on se permettre de croire qu'il agit autant par intérêt que par préjugé?

» S'il entasse dans le prononcé d'un arrêt

des injures qui dégoûteraient même dans un libelle, ne se montre-t-il pas coupable d'une passion qui dans tout juge est un véritable crime?

» S'il annonce hautement la prétention de rester juge dans sa propre cause, d'employer le pouvoir des lois pour sa propre vengeance, n'est-il pas de l'intérêt de tout citoyen de s'opposer à un abus destructeur de la sûreté et de la liberté commune, par tous les moyens que la loi ne lui a point ôtés?

» Si un tribunal rejette la défense d'un accusé sous prétexte d'un défaut de formes qui est l'ouvrage de la crainte que ce tribunal inspire ou de la bassesse de ces agens, n'annonce-t-il pas un système menaçant d'une tyrannie judiciaire plus dangereuse que celle qui s'établit par la force?

» Si les hommes qui se disent les défenseurs des citoyens deviennent les persécuteurs de ceux qui ont osé les défendre; si, par complaisance pour des juges qui les font vivre, ils privent de leur état un de leurs confrères pour en avoir rempli les devoirs, ne devons-nous pas voir dans l'assemblage de cette conduite une véritable conjuration d'une classe de citoyens contre le droit de la liberté des autres?

» Si tout cela est l'ouvrage de l'esprit de

corps, ne doit-on pas employer, pour guérir ceux qui en sont attaqués, les seuls remèdes efficaces, le mépris et le ridicule?

» Si un des membres de ce corps a échappé à l'esprit d'opprestion, s'il s'est opposé avec éloquence et avec courage à ce déni de justice; s'il a ramené plusieurs de ses confrères, ne mérite-t-il pas d'être récompensé par l'estime des citoyens honnêtes?

» Si c'est un délit punissable d'employer les raisonnemens et l'éloquence pour sauver trois pères de famille d'un supplice de cannibales, trouve-t-on dans le Code pénal de quelque pays la peine qui est due à ce crime?

» Si par hasard un tribunal s'avisait de le punir par une condamnation regardée comme déshonorante, ne deviendrait-elle pas une véritable marque d'honneur?

» S'il déclare calomnieux des faits signés par des accusés dans leur défense devant un autre tribunal, sa conduite n'est-elle pas aussi injurieuse à cet autre tribunal, qu'injuste et barbare à l'égard des accusés?

» S'il déclare calomnieux des reproches que ses propres arrêts ont déclaré légitimes, ne se rend-il pas coupable d'une inconséquence risible?

» S'il emploie plus de temps à examiner une

procédure pour défendre le jugement, qu'il n'en a mis pour condamner à mort trois citoyens; ne peut-on pas en conclure qu'il fait plus de cas de sa vanité que de la vie des citoyens?

» Si par cet examen il retarde leur justification devant un autre tribunal; s'il prolonge leur captivité pour que son orateur ait le temps d'arrondir ses phrases; si, faute de trouver du crime dans la procédure, il en cherche par des moyens que la loi condamne, quelle idée veut-il nous donner de son humanité et de sa justice? »

Société de Monsieur.

Condorcet avait recueilli aussi beaucoup de notes, je ne sais pourquoi, sur la Société de Monsieur.

Ce prince avait fondé une société des Échecs, véritable club, et la première qui ait été établie en France, et qui s'est soutenue jusqu'à présent, parce qu'on a eu le bon esprit, dès le commencement de la révolution, d'y permettre les nouvelles et d'y défendre les discussions politiques. Il n'en est pas moins singulier que le premier club ait été fondé par l'héritier du trône, aujourd'hui roi, et qui ne s'attendait pas que cette institution, éminemment fran-

çaise, parce qu'elle est éminemment sociale, deviendrait si fatale à la tranquillité publique.

Les hommes de lettres formaient, à cette époque, la cour de Monsieur; ils étaient en même temps admis et recherchés chez tous les princes, et en 1777, Champfort, ayant eu l'intention de quitter le prince de Condé pour entrer dans la maison de madame Élisabeth, il reçut une letrre de ce prince, qui était un vrai plaidoyer de quatre pages, dans lesquelles il dissertait sur la morale et la politique, et concluait qu'elles ne permettaient pas à Champfort de le quitter. Voilà comme on se disputait les hommes de lettres.

Cependant au milieu des avantages que la littérature en retirait, il se mêlait des intérêts, et Condorcet avait conservé dans ses papiers une note ainsi conçue :

« L'Académie française a élu hier M. Ducis.

» On sait aujourd'hui que c'est un coup de politique de la part du secrétaire et consorts. Ils n'ignorent pas que Monsieur les déteste, et, par contre-coup, le corps qu'ils dirigent; qu'il a déclaré son aversion pour l'Académie, son projet de la détruire s'il devenait roi; enfin ils frémissent encore de la crise où elle s'est trouvée naguère. Comme son altesse royale aime beaucoup le secrétaire de ses commandemens,

ils ont été bien aises de trouver l'occasion de se ménager en lui un appui, un protecteur, un défenseur auprès du prince son maître. Ils ont profité avec empressement de la circonstance du succès récent de sa tragédie, pour paraître n'accorder qu'au mérite un choix qui est en partie l'effet du soin de leur propre conservation.

C'est dans l'année 1778 que Madame, fille de Louis XVI, fut baptisée. Ce fut Monsieur qui tint cette princesse sur les fonts, au nom du roi d'Espagne. Le grand-aumônier demanda au prince quel nom il voulait donner à l'enfant.

« Ce n'est pas par là que l'on commence, » lui répondit Monsieur ; « la première chose est de savoir quels sont les père et mère; c'est ce que le *Rituel* prescrit. »

Le prélat répliqua que cette demande devait avoir lieu lorsqu'on ne connaissait pas d'où venait l'enfant; qu'ici ce n'était pas le cas, et que personne n'ignorait que Madame était née de la reine et du roi. S. A. R. se tourna vers le curé de Notre-Dame, présent à la cérémonie :

« Vous êtes plus au fait de baptiser, » lui dit-il, « que le grand-aumônier; dites-moi si vous ne trouvez pas mon objection juste. »

Le curé répondit avec beaucoup de respect,

qu'elle était vraie en général, mais que, dans ce cas-ci, il ne se serait pas conduit autrement que le cardinal.

Ce prince était cité pour ses reparties ingénieuses.

En 1781, on disait que Madame était grosse: la reine demanda avec intérêt à son beau-frère, si l'on pouvait se flatter qu'il y eût quelque fondement à ce bruit.

« Oui, Madame, » répond Monsieur en riant; « il n'y a pas de jour où cela ne puisse être vrai. »

« Puisque vous répondez si bien, » répliqua la reine, » je ne vous ferai plus de questions. »

On s'amusait aussi, dans cette société, de quelques plaisanteries gaies et singulières. Voici quelques anecdotes dans ce genre :

« M. de Montesquiou paria contre un de ses amis, que, s'il faisait offrir sur la place publique des écus pour 24 sous, personne n'en voudrait. Il envoya en effet un homme se placer dans un carrefour, et crier : « Les bons écus de six livres à 24 sous la pièce ! à 24 sous les bons écus de six livres ! qui en veut ? » On s'assemble autour de lui ; on ouvre de grands yeux et de grandes oreilles ; on regarde, on touche, on fait sonner les écus, mais on ne se fie pas aux apparences. Les plus fins voient clairement que c'est de la

fausse monnaie, et la rejettent. Enfin, au bout d'une heure, on n'en avait vendu que quatre, et sans doute à quelques personnes persuadées aussi que les écus étaient faux, mais qu'ils pourraient du moins les faire passer quelque jour, en les mêlant avec d'autres. »

Une autre fois, ce fut cette société qui fut trompée.

» En 1783, on publia qu'un horloger de Lyon avait inventé des sabots élastiques, à l'aide desquels il prétendait traverser une grande rivière, et 60 fois en une heure. Il promettait de se rendre à Paris aussitôt qu'il y aurait une souscription de 200 louis à son profit. Monsieur sentit de quel avantage serait une telle découverte. On fit une collecte dans sa société, et il envoya 45 louis à la souscrption, qui fut bientôt remplie.

» Alors le prévôt des marchands fit préparer une enceinte immense pour le public, au bord de la rivière, et au milieu des places particulières pour les souscripteurs. Quand tous ces frais furent faits, et que tout fut prêt, on écrivit à l'horloger de venir.

« Quel fut l'étonnement des souscripteurs, et le chagrin du prévôt des marchands, lorsqu'on répondit de Lyon, qu'il n'y avait rien de vrai dans cette annonce, et qu'aucun horloger n'a-

vait inventé les moyens de traverser à pied sec les rivières.

» Mais Monsieur trouva dans cette erreur, l'occasion d'une bonne œuvre, et chargea le prévôt des marchands d'employer à la délivrance de quelque prisonnier pour dettes les 45 louis envoyés par sa société.

» Monsieur était aussi un des protecteurs de la découverte des ballons; il encouragea surtout l'abbé Miaulan, et lui permit de faire une expérience publique dans ses jardins du Luxembourg. On sait que cet essai ne réussit pas, et qu'il y eut des chansons nombreuses composées contre ce malheureux abbé.

» Monsieur a toujours été dans cette société d'une affabilité aimable, mais sans laisser personne oublier le respect qui lui était dû.

» Un jour, le marquis d'Avaray, maître de sa garde-robe, encouragé par la familiarité avec laquelle ce prince l'avait toujours traité, crut pouvoir prendre du tabac dans la boîte du prince, qui ne l'en empêcha pas, mais qui jeta à terre le tabac qui restait.

» Cette anecdote me rappelle que le marquis de Caraccioli, à qui l'on venait de la conter, assura devant la maréchale de Luxembourg, que la même leçon avait été donnée au maréchal de Villeroy par le roi de Sardaigne.

Madame de Luxembourg lui répondit que le maréchal connaissait trop bien sa cour pour avoir fait une semblable étourderie. La princesse de Beauveau, qui vit que M. de Caraccioli insistait, ne connaissant pas la parenté de madame de Luxembourg, lui dit sur le champ :

« Rapportez-vous-en à madame qui connaît bien son grand-père. »

» Mais cette anecdote me rappelle aussi qu'un officier français, faisant sa cour à l'électeur de Bavière, prit familièrement du tabac dans la boîte de ce prince, qui la lui présenta aussitôt et lui en fit don.

» On raconte le même fait de Frédéric II, roi de Prusse. Il vit par une fenêtre un de ses pages prendre une prise dans sa tabatière.

« Cette tabatière est-elle de ton goût? » lui dit-il.

Le page, tout honteux, eut peine à répondre, mais dit enfin qu'il la trouvait belle.

« Eh bien, prends-la, lui dit le roi; elle est trop petite pour nous deux. »

Condorcet, Suard, Ducis, M. de Montesquiou, qui pouvait aussi passer pour littérateur; Moreau, l'historiographe qui disposait de l'histoire de France, disait-on, comme de son ménage, parce qu'il avait une femme fort

commune en ses manières; voilà quels étaient les principaux hommes de lettres de la société, auxquels se réunirent ensuite Champfort, Gronvelle, et quelques autres qui peut-être y prirent, dans la tolérance d'opinions qui y régnait, cette disposition à l'amour de la liberté qui les a presque tous dirigés dans leur conduite politique.

C'est pour cette société un peu gaie, il faut en convenir, que M. de Montesquiou composa ce qu'il nommait ses *chansons dévotes;* c'était la parodie de la messe et les noëls les plus plaisans. C'est ce que le chevalier de Boufflers imita assez heureusement, lorsqu'il fit son poëme de *la Création du Monde*, en douze chants.

Réception de M. de Montesquiou.

Aussi cette société voulut-elle récompenser son poète en le portant à l'Académie. Ce fut Suard qui le reçut, et on peut voir, d'après une lettre de Condorcet, combien d'égards il voulut que son ami montrât envers un grand seigneur. Suard ne s'y prêtait qu'avec peine, quoiqu'il fût doué naturellement de la plus parfaite connaissance des convenances et de la plus exquise politesse. Cependant Condorcet parvint à lui faire changer plusieurs passages de

son discours. Il lui écrivit la lettre que voici :

« Votre discours est plein de philosophie, de finesse, de grâce et de goût. Mais comme les sujets que vous y traitez ne comportent ni grands mouvemens, ni grandes images, il faut nécessairement le réduire.

» M. de Montesquiou vous prie très-instamment de supprimer tout ce que vous dites sur les bouts-rimés. C'est un vrai sacrifice, mais vous ne pouvez pas le lui refuser. J'en suis bien fâché; vous aviez fait là un tour de force très-piquant et très-heureux.

» Lisez avec attention le commencement de la page 6. Le public est bien malin, le récipiendaire bien envié, ne craignez-vous pas qu'on ne voie le portrait du courtisan dans celui que vous faites de la cour? Nous devons des sacrifices à M. de Montesquiou, et il m'a paru qu'il verrait avec plaisir celui que je vous indique.

» Ne direz-vous rien du prince, dont la conversation fait les délices des sociétés les plus aimables, et pourrait instruire les compagnies les plus savantes, et qui s'empresse d'autant plus d'aller au-devant de l'amitié, que l'élévation de son rang lui fait craindre que l'amitié n'ose aller au-devant de lui? »

La même société essaya ensuite de faire admettre M. Moreau, historiographe de France,

homme distingué par des ouvrages d'histoire, et par une conduite estimable. Monsieur s'intéressa vivement pour lui, et ne put vaincre la susceptibilité ombrageuse de cette Académie, qui craignait tant d'être dépendante, et peut-être encore plus de le paraître.

Sur Swedenborg.

Condorcet écrivit à cette époque une lettre intéressante sur Swedenborg :

« Je vous ai promis, Monsieur, un précis de ma conversation avec Swedenborg, mais je crains que vous n'ayez oublié cette promesse. Une maladie assez longue, pendant laquelle je n'ai pu que faire sur moi-même quelques observations métaphysiques, a interrompu notre correspondance.

» Supposez-moi maintenant assis à côte de Swedenborg, et le suppliant de m'instruire de sa doctrine, et de la manière dont elle lui a été révélée.

» J'étais à Londres, me répondit-il, et je dînais seul pour être moins interrompu dans mes méditations sur les choses spirituelles. Tout à coup ma voix se trouble, la chambre s'obscurcit, et le plancher se couvre à mes yeux de reptiles venimeux; ils disparaissent peu à

peu ; une douce lumière succède à l'obscurité ; j'aperçois, au coin de la chambre, un jeune homme vêtu de rouge et d'une figure céleste, et j'entends distinctement ces mots : « Abstiens-toi. » Je reçus avec docilité cette leçon de tempérance ; j'en fus récompensé la nuit suivante. Le même homme m'apparut, et daigna m'apprendre qu'il était le Sauveur du Monde : depuis ce temps, j'ai eu constamment le bonheur de converser avec lui et avec les anges, et j'ai fini par être admis dans le ciel, dans la demeure éternelle des esprits.

» —Mais que devient, pendant ce temps, le le corps de Swedenborg ?

» Il reste sur la terre, et paraît aux autres hommes dans un état de contemplation et d'extase ; mais il est affranchi des besoins ordinaires. J'ai passé une fois dix-sept jours dans le ciel, sans que mon corps ait souffert du défaut de nourriture. Pendant ce temps, j'avais le plaisir de contempler le soleil de justice, et de m'instruire des grands mystères que j'ai été chargé de révéler aux hommes.

» — Qui avez-vous trouvé dans le ciel ?

» Les esprits, les hommes justes et vertueux élevés au plus haut degré de gloire et de bonheur. Mais les chrétiens seuls y peuvent être admis à l'instant de la mort. Il faut que les

autres, qui n'ont pas connu la vérité, et ceux qui l'ont combattue, aient eu le temps de la comprendre et de l'aimer. Les derniers y restent plus long-temps dans un état de trouble et de doute qui est leur punition; j'ai reconnu Cicéron, et j'ai jugé par ses discours qu'il approchait du moment où, absolument délivré de ses anciennes erreurs, il serait digne d'être admis parmi les esprits bienheureux. J'ai rencontré aussi des Chinois : ils me paraissaient si étonnés de ce qu'ils voyaient, que je crois qu'ils ont encore long-temps à attendre.

» — Mais qu'arrive-t-il à ceux qui ont commis de mauvaises actions?

» Ceux-là sont confinés dans un lieu particulier. Comme ils sont d'autant plus coupables qu'ils ont été plus éclairés, ils sont aussi d'autant plus punis; car ils ont un désir violent d'aller contempler ce soleil de justice dont ils sont éloignés; mais à peine sont-ils frappés de ses premiers rayons, qu'ils voient toute l'horreur de leurs actions, ce qui leur cause un sentiment de terreur et de dégoût si insupportable, qu'ils se hâtent de retourner dans la demeure qui leur est assignée.

» — On m'a dit que vous aviez fait un livre sur le mariage des morts?

» C'est un des plus grands mystères du ciel;

chaque esprit s'unit d'une manière indissoluble à un autre esprit, et leur bonheur redouble par la communication de leurs sentimens et de leurs pensées. Au reste, ces unions sont indépendantes du sexe qu'avaient eu dans ce monde les corps des esprits qui se marient dans l'autre. Le mariage terrestre n'est qu'une image de cette union des esprits. Ce n'est que pour cela que l'adultère est un si grand péché; j'ai beaucoup travaillé à en dégoûter mes compatriotes, et vous ne sauriez croire combien ce zèle m'a valu de mauvaises plaisanteries. Il y avait entre autres un certain général qui passait sa vie à se moquer de moi : savez-vous ce qui lui est arrivé?

» — Quoi donc?

» — Il est mort. Eh bien, je l'ai trouvé là-haut, persistant dans son péché, riant encore des mauvais tours qu'il avait joués aux maris de ce monde. Oh! je vous réponds que celui-là ne verra de long-temps le soleil de justice.

» — Vous l'avez vu sans doute?

» — J'en ai vu deux; l'un qui ressemble au soleil, l'autre qui ressemble à la lune. On voit le premier par l'œil droit, et le second par l'œil gauche. Mais n'allez pas croire que l'on passe l'éternité à les regarder; on se permet des distractions dans le ciel. Les esprits des savans

vont se promener de planètes en planètes, d'unions en unions; ceux qui ont habité notre terre, volent dans Sirius pour savoir comment tout s'y passe. Vous sentez combien la science de ces esprits surpasse celle d'un homme qui connaît à peine un petit coin de notre petit globe. Tous ces mondes sont habités, et le ciel, qui doit contenir la plupart des hommes de tous les siècles, occupe un espace infiniment plus grand que celui de cet univers naturel.

» — Mon cher Swedenborg, ne vous est-il jamais arrivé, dans vos extases, surtout dans les premières, de vous frotter les yeux un peu fortement?

» — Non. J'aurais craint de me priver du spectacle merveilleux qui m'enchantait, et de mériter de perdre la grâce qui m'a été accordée.

» — Vous ne vous souvenez donc pas d'avoir ouï dire dans le temps où vous n'étiez qu'un philosophe terrestre, qu'il est très-commun de voir des fantômes, soit la nuit, soit en fixant un objet qui n'arrête pas l'attention, soit en fermant les yeux lorsqu'on a la vue fatiguée, ou qu'une cause interne met cet organe en état de contraction? Les fantômes sont quelquefois assez bien terminés pour faire une véritable illusion; mais si on en est importuné, on les fait

disparaître en se frottant les yeux; un autre ébranlement succède au premier, et l'illusion se dissipe. »

« — Je vois, me dit gravement Swedenborg, que vous vous moquez aussi de moi. J'en suis fâché pour vous : vous ne verrez peut-être pas le soleil de justice avant mille ans d'ici, mais vous le verrez un jour, car vous êtes un bon homme. »

» Nous nous séparâmes, et je vis clairement que Swedenborg n'était devenu fou que pour avoir négligé de faire une petite expérience de physique. Il avait pris pour des vérités les fantômes produits par l'irritation de ses yeux, et était parvenu à mettre de l'ordre dans ces fantômes, comme les hommes apprennent à en mettre dans leurs sensations et leurs idées. Il avait conservé toute sa raison, et était précisément dans le cas d'un homme qui, n'ayant pas d'idée de la lanterne magique, aurait pris pour des objets réels tout ce qu'elle fait voir, et bâti un système d'après ces illusions. On sent combien, pour peu que les objets fussent bizarres et mal terminés, il aurait de facilité pour faire cadrer ce système avec ses opinions et ses idées. »

De M. Garat.

A cette époque, Condorcet donnait son avis détaillé sur M. Garat, dans une des lettres de sa correspondance :

« M. Garat, écrivait-il, est du petit nombre de gens de lettres dont j'estime la personne et la conduite. Ce nombre est bien petit, et j'entends par là, non pas que je lui crois des vertus, de bonnes qualités, ce qui n'est pas absolument rare, mais qu'il y a dans sa personne cet ensemble de vertus, de bonnes qualités et de raison qui distingue les hommes vraiment estimables des autres hommes.

» Quant à son talent, je crois qu'il en a beaucoup; mais ce n'est pas absolument de celui qu'il croit avoir, et qu'il cherche à montrer. Il écrira, quand il voudra, avec force, noblesse et clarté, et lorsqu'il voudra se donner la peine de penser long-temps à un sujet important, intéressant pour l'humanité, il y mettra des choses utiles, bien vues, quelquefois des choses neuves, car il n'arrive à personne d'en dire tous les jours. Il y joindra toute la chaleur, toute la sensibilité qui conviendra au sujet, et cela sans effort.

» Cependant il écrit quelquefois au hasard,

sans songer si ce qu'il dit est vrai ou faux, mais moins encore que Diderot, Thomas, et Deleire. Vous savez qu'en convenant de leurs défauts, je leur rends justice, et que surtout je n'ai garde de les accuser d'écrire ce qu'ils ne pensent pas dans le moment où ils écrivent. Mais ce dont je les accuse, c'est d'écrire trop souvent des choses qui leur paraissent vraies, sans se donner la peine d'examiner si elles le sont réellement, si elles ne sont pas en contradiction avec des vérités qu'eux-mêmes ont établies. Les vérités d'un moment sont très-bonnes dans une tragédie, dans un poëme, même dans un éloge, dans une histoire. Ce sont des idées qu'on présente au lecteur qui les admet ou les rejette. Mais il faut en user très-sobrement, et tâcher surtout d'avoir, sur la plupart des objets, des opinions fixes et liées entre elles. Dans les ouvrages de discussion, de raisonnement, il faut au contraire absolument rejeter ce genre de vérités.

» Enfin, pour terminer ce que j'ai à dire sur M. Garat, outre son style, il faut que ses soins portent sur la nécessité d'étudier. Il acquerra par là une supériorité réelle sur tous ceux qui courent à présent la même carrière que lui. Son goût naturel, et ce goût tient à son caractère et à son âme, le porte à s'occuper de légis-

lation, d'administration, de morale, de métaphysique, à écrire sur tous ces objets.

» Or, parmi ceux qui ont écrit sur ces objets en France ou en Angleterre, parmi ceux qui s'en occupent sans écrire, parmi ceux même qui ont écrit des livres très-obscurs, très-peu connus, il y a un certain nombre de gens très-profondément instruits.

» Sans parler d'un homme que je regarde comme le Newton des sciences morales, nous avons Franklin, Smith, Price, Dupont, l'abbé Morellet, Mercier, Lethrone. On n'est pas obligé d'être de leur avis, mais il faut se mettre au courant de leurs idées, saisir l'ensemble de leurs principes. Il faudrait y consacrer un an d'études, de réflexions suivies. Alors, avec beaucoup d'esprit, et un excellent esprit, on se trouve au niveau des hommes les plus éclairés de son siècle. On peut alors employer tout son génie à devenir tout ce qu'on peut être.

» La philosophie morale est comme la philosophie physique. Il faut, avant de rien faire, se mettre au courant. On n'y manque guère en physique et surtout en géométrie; c'est pourquoi il arrive que des hommes d'un esprit assez médiocre y font des progrès immenses.

» Que notre ami suive la même route, et on verra ce qu'avec beaucoup d'esprit il sera

en état de faire dans peu d'années, et la place où il se trouvera dans l'opinion. J'ose prédire que malgré mon amitié et la bonne opinion que j'ai de lui, j'en serai moi-même fort étonné. »

En effet, il le loua davantage quelques années après, au sujet de ce qu'il écrivit sur l'abbé de Condillac.

Voici la lettre de Condorcet à ce sujet :

« J'ai lu l'article de l'abbé de Condillac. Le style m'a paru changé à un point incompréhensible. Ainsi mon avis maintenant serait de chercher la cause de cette inégalité. Je crois que cela tient à la société, qu'il a fait l'un après des conversations avec M. Thomas, ou M. Deleiré, ou M. Dupati, et l'autre n'ayant vu que nos amis.

« Quant au fond, j'en ai été très-content, sans être cependant de son avis sur la profondeur et la nouveauté des idées de l'abbé de Condillac.

« L'endroit qui regarde M. de Buffon est très-bien, et j'y ai trouvé une mesure parfaite. Il y a un endroit sur les ministres accusés d'être systématiques qui m'a fait grand plaisir.

« Je n'ai trouvé qu'une chose que je n'ai pas aimée; c'est quand on fait entendre que l'amitié pour Mlle Ferrand a produit le traité des animaux. Cela n'est ni vrai, ni vraisemblable. Trop de personnes vivantes ont été témoins de

la colère de l'abbé de Condillac, pour croire à cette explication. Je me permets de ces choses-là dans mes éloges ; mais M. Garat est juge, et je ne suis qu'avocat, que curateur à la mémoire.

« Lorsque tout aura été imprimé, j'écrirai à l'auteur pour le remercier du plaisir qu'il m'aura fait, et lui faire aussi quelques objections. »

On a souvent condamné le gouvernement de confier les emplois aux hommes de lettres. Il est certain qu'on n'apprend point dans le cabinet à connaître, et encore moins à gouverner les hommes, mais c'est le ministre qui régit l'Etat, et non les subalternes, quelque élevés qu'ils soient. Ils ne sont chargés que de l'exécution des lois, de l'administration des intérêts publics, et de la distribution de la justice. Or, tout cela est fondé sur des principes, et sur des faits dont l'expérience a été constatée par les écrivains, et ceux qui lisent en savent plus que ceux qui ne lisent pas.

Traité de commerce.

Condorcet s'était occupé souvent de l'économie politique, surtout relativement au commerce, et dès le commencement du ministère de M. Turgot. Il continua depuis ; et voici en

quels termes il blâmait le traité conclu par M. de Vergennes :

« Lorsque le gouvernement anglais voulut faire avec celui de la France un traité de commerce, il consulta les diverses corporations que les dispositions de ce traité pouvaient intéresser, et ce fut après leurs observations qu'il en stipula les articles. M. le comte de Vergennes, au contraire, ne consulta que le seul M. Dupont, et quelque étendues que soient les connaissances de cet écrivain, il n'est que trop bien prouvé aujourd'hui que son génie n'avait pas tout prévu.

» Les suites de ce traité ont réduit plusieurs de nos manufactures à un état de détresse complet. La chambre de commerce de Normandie a chargé deux de ses membres de parcourir les nombreuses fabriques de cette riche province, et deux autres, d'aller examiner celles de l'Angleterre. M. le Coulteux a ensuite rédigé un mémoire de leurs résultats ; tous les raisonnemens y sont appuyés sur des faits singulièrement bien observés et constatés jusqu'à l'évidence; et il est écrit avec cette clarté et cet intérêt de style qui répandent de l'agrément sur les matières les plus sèches.

» Ce mémoire très-philosophique prouvait qu'il est désirable sans doute que deux grandes

nations s'unissent par les liens du commerce, mais que les bases du traité sont mal calculées pour l'avantage de la France, qui n'y trouve pas assez de réciprocité.

» M. Dupont a répondu à ce mémoire, et est convenu de tout le mal qui est résulté de ce traité ; mais il a prétendu qu'il provenait de la manière dont on l'a exécuté. Il arrive ici, comme toujours, que c'est le gouvernement que tout le monde accuse. »

On se plaît même assez généralement à se plaindre du siècle et des hommes, et Condorcet écrivait, toutefois assez gaîment, à un de ses amis :

« Je vous exhorte à prendre votre parti sur toutes les platitudes présentes ou futures. Il y y a des sots en Dauphiné tout comme ailleurs. Cela est consolant pour les provinces qui n'ont pas la réputation d'être malignes. »

Ces sots que désignait Condorcet étaient ceux qui s'opposaient, non pas encore à la révolution, mais déjà aux idées nouvelles qui prenaient de la force.

C'était aussi à propos d'une de leurs opinions que Mme de Staël écrivait :

« J'aime que le faux soit toujours plat. »

Portrait de M. de Calonne.

Ce qui est singulier et vrai, c'est que ce fut M. de Calonne, celui qui fut en émigration le ministre, le conseiller le plus intime des princes, qui proposa à cette époque toutes les idées vraiment révolutionnaires, dans la véritable acception de ce mot, c'est-à-dire, les idées qui changeaient l'organisation de l'Etat, et qui par conséquent faisaient révolution.

Ainsi, M. de Calonne, que, d'après sa réputation de galanterie, on nommait alors assez plaisamment l'homme à bonnes fortunes de la finance, proposa le premier la répartition générale de l'impôt qui était l'opération la plus utile alors et la plus hardie; il proposa aussi l'impôt du timbre auquel s'opposaient si vivement les membres du parlement, et il convoqua la première assemblée représentative de la nation qui donna dès-lors l'idée d'une représention plus entière et plus parfaite.

Un jour M. de Calonne disait à l'archevêque de Lyon, avec son habitude de jactance très-aimable :

« Monseigneur, je serai peut-être haï du clergé (parce qu'il proposait alors la réparti-

tion générale de l'impôt), mais je ferai le bien de la France et je serai illustre. »

« Je crains, lui répondit l'archevêque, que vous ne soyez que notable. »

» — Eh bien ! vous me donnerez du moins, dit le premier, une petite place au calendrier.

» — Grec, répliqua M. de Marbœuf. »

Ce mot était piquant, parce que la réputation de M. de Calonne, sous ce rapport, n'était pas intacte.

Quoique doué de beaucoup d'esprit ou peut-être même parce qu'il en avait trop, M. de Calonne n'avait pas celui des calculs de finances, il était incapable de tout travail longuement raisonné, et, chose assez étrange assurément, c'est que son secrétaire intime, *celui même* qui, on peut le dire, fit à cette époque tous ses plans de finances, était ce Clavière que nous avons vu depuis ministre des finances avant et après le 10 août, Génevois spirituel, et révolutionnaire outré, par spéculation peut-être.

La principale des opérations de Clavière a été la refonte des monnaies, et ce fut une très-bonne opération, puisque les monnaies d'or étaient extraites continuellement de France, parce que la proportion entre l'or et l'argent y était plus forte que dans les autres Etats de l'Europe.

Il est vrai qu'on se plaignit vivement des gains illicites que firent dans cette opération les employés du ministre ; et comme ils portaient quelques habits couverts de galons, on disait d'eux qu'ils étaient *calonnés* d'or et d'argent de la nouvelle refonte.

Un homme d'esprit et de sens qui a fort bien jugé M. de Calonne, nous a dit de lui qu'il était doué de beaucoup d'esprit naturel et d'une pénétration qui atteignait tout ce qui peut être compris sans méditation.

» Mais, ajouta-t-il, c'est le premier qui ait altéré la constitution de l'État en privant les Français du droit de consentir l'impôt qui leur appartenait essentiellement quand ils étaient assemblés. »

« Enfin, dit-il en terminant, il a fait, par une malheureuse facilité, par négligence, par complaisance, par intrigue, une énorme et scandaleuse profusion de la fortune publique. »

Au surplus, pour bien juger le caractère de M. de Calonne, il est intéressant de rappeler sa vie tout entière, et ce récit ou portrait est des plus curieux.

« Il commence sa carrière publique par s'offrir à M. de La Chalotais pour son défenseur officieux, et devenir, sans autre avertissement,

son accusateur légal. Il se rend en Bretagne pour l'instruction de ce procès; il oublie à Paris une partie des pièces, et est obligé de solliciter des commissaires la complaisance irrégulière de s'en rapporter à son attestation sur l'existence des pièces en attendant leur arrivée.

» Contrôleur-général, la première ligne qu'il écrit est pour criminaliser le roi, à la vérité contre son intention.

» Il veut se réconcilier avec les parlemens, et achève de les indisposer contre lui.

» Il imagine de convoquer des notables sans s'instruire du pouvoir d'une telle assemblée, sans prévoir ce qu'elle fera; et il se brouille avec ces notables comme il s'était brouillé avec le parlement de Paris, dont il voulait se rapprocher.

» Il avait fait convoquer les notables pour un jour indiqué, puis il est obligé de retarder leur assemblée sous prétexte d'indisposition, parce qu'il a prostitué une partie de ses jours et de ses nuits au jeu, ou à un autre genre de récréation.

» A l'ouverture de cette assemblée, il se passe une scène qu'on aurait peine à croire si elle n'avait eu tous les notables pour témoins : lorsqu'ils sont en place, et attendant que M. de

Calonne expose son plan, et mette sous leurs yeux les objets de leurs délibérations, il ne comparaît point à l'heure donnée, on est obligé de l'envoyer chercher jusqu'à trois fois. Enfin il paraît, et dit qu'il n'a achevé que la veille le mémoire à présenter aux notables; qu'il l'avait remis à quatre commis réunis à la même table pour le copier pendant la nuit; que les quatre commis se sont endormis; qu'une des lumières est tombée sur le manuscrit, et l'a brûlé en entier. Il était impossible de témoigner aux notables une plus grande confiance dans leur crédulité.

» Tant d'inconséquences, de présomption, d'imprudence, semble faire l'excuse et la justification de torts plus graves; autant qu'une telle excuse et une telle justification peuvent être admises en administration.

» Si l'on suivait M. de Calonne dans les détails de sa vie particulière, et son régime domestique, on y trouverait le même genre d'inconséquence.

» Lors de son premier mariage, le repas de noces fut donné dans la maison d'un des parens. M. de Calonne s'y livra à une partie de jeu; quand l'heure de la retraite fut arrivée, on l'en avertit par plusieurs observations, qui n'eurent aucun effet. Ensuite on le lui dit positi-

vement : il demanda un moment de délai ; ce délai passé, il en demanda un autre, puis un autre encore. Enfin, la mère de la mariée, insistant sur le départ, il la pria de monter dans sa voiture avec sa fille, et l'assura qu'il y serait aussitôt qu'elle ; mais il les oublia, et il fallut que les parens, réunis, le chassassent de la chambre, et le portassent dans le carrosse, où il trouva la mariée fondant en larmes.

» Lorsqu'il sortit du contrôle général, il y avait neuf ou dix mois qu'il ne s'était informé du montant de la dépense qu'il avait faite.

» Ces traits, et beaucoup d'autres semblables qui sont peu importans séparément, le deviennent par leur réunion, et ne donnent pas l'indice d'un caractère ministériel, mais aussi excluent l'idée d'un caractère foncièrement pervers et capable de noires machinations. »

*Représentation d'*Athalie.

Cependant les ministres devaient être avertis par les agitateurs eux-mêmes. Le rapport de l'inspecteur de police, du 16 août 1787, notait très-exactement le bruit et les applaudissemens que les passages les plus équivoques d'*Athalie* avaient occasionnés au théâtre.

Voici ce rapport qui est assez curieux :

ACTE PREMIER, SCÈNE PREMIÈRE.

ABNER.

L'audace d'une femme arrêtant ce concours,
En des jours ténébreux a changé ces beaux jours.

(On a entendu deux battemens de mains dans le parquet.)

JOAD.

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots.

(Quelques autres un peu plus marqués.)

SCÈNE II.

JOAD.

Livre en mes faibles mains ses puissans ennemis.

(Quelques-uns.)

Confonds dans ses conseils une reine cruelle.

(Plusieurs bien marqués.)

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

(Redoublés à la fin de ce couplet.)

SCÈNE III.

JOSABET.

Mais, hélas! dans ce tems d'opprobre et de douleurs,
Quelle offrande sied mieux que celle de nos pleurs?

(Bien marqués aussi.)

ACTE II, SCÈNE III.

ATHALIE.

Heureuse, si je puis trouver par son secours
Cette paix que je cherche et qui me fuit toujours!

(Quelques-uns, mais un peu honteux.)

MATHAN.

Est-ce aux rois à garder cette lente justice?
Leur sûreté souvent dépend d'un prompt supplice.
N'allons point les gêner d'un soin embarrassant,
Dès qu'on leur est suspect, on n'est plus inoncent.

(D'abord assez marqués et très-forts au dernier vers.)

ABNER.

Eh quoi! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage?

(Vifs et redoublés.)

ACTE IV, SCÈNE II.

JOAS.

Un roi sage, ainsi Dieu l'a prononcé lui-même,
Sur la richesse et l'or ne met point son appui,

Craint le Seigneur son Dieu, sans cesse a devant lui
Ses préceptes, ses lois, ses jugemens sévères,
Et d'injustes fardeaux n'accable point ses frères.

(La salle entière a retenti à la fin de ce couplet.)

JOAD.

(Grand silence qui semblait préparer les battemens, qui presque à chaque vers ont interrompu l'acteur.)

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse....

(Première interruption à force de battemens de mains.)

Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois....

(Seconde interruption.)

Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même....

(Troisième interruption.)

Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême....

(Quatrième interruption.)

Qu'aux larmes, au travail, le peuple est condamné....

(Cinquième interruption.)

Et d'un sceptre de fer veut être gouverné....

(Sixième interruption.)

Ils vous feront enfin haïr la vérité....

(Septième interruption.)

Vous peindront la vertu sous une affreuse image;
Hélas! ils ont des rois égaré le plus sage.

(Explosion générale de battemens de mains dans toute la salle.)

Ces vers sont cités exprès ici, parce que Condorcet accusait un jour la tragédie d'*Athalie* d'être immorale, c'est-à-dire souillée de l'esprit d'intolérance. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet n'a pas été retrouvée; mais la réponse de Suard, dont on a recueilli des fragmens, réfute cette opinion, et émet, entre autres, quelques pensées nouvelles qui interprètent d'une manière très-ingénieuse quelques-uns des vers de cette tragédie.

« Vous pensez qu'il y a contradiction lorsque Joad dit :

Dieu ne recherche point, aveugle en sa colère,
Sur le fils qui le craint l'impiété du père.

» Parce que Joad a dit précédemment :

Dieu, qui, frappant Joram, le mari de leur fille,
A jusque sur son fils poursuivi sa famille.

» Mais vous lisez :

Sur le fils *qui le craint*.....

» Voilà donc la différence. Joad pense que Dieu ne punit le fils des crimes de son père, que lorsque le fils est impie aussi, c'est-à-dire

lorsqu'il partage d'intention les crimes que le père a commis de fait.

» Cette explication vous prouve que ce passage n'est pas d'une si grande intolérance.

» Vous citez aussi :

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle,
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

» Vous pensez qu'il est horrible de présenter à l'hommage des peuples un dieu qui ferait exprès des coupables pour les punir. Mais Athalie et Mathan ne sont-ils pas déjà des coupables : cette Athalie qui

Se baigne impunément dans le sang de nos rois,
Des enfans de son fils, détestable homicide,
Et ce MATHAN, plus méchant qu'Athalie,
Et de toute vertu zélé persécuteur.

» Joad émet donc ici le principe, non pas que Dieu inspire des crimes pour les punir, mais qu'il inspire aux criminels assez d'imprudence pour qu'ils se découvrent eux-mêmes, et que l'état social puisse les connaître, les frapper et être plus en sûreté. »

Ouvrages inédits de Racine.

Au surplus, on a découvert des ouvrages de la jeunesse de Racine, qui n'ont jamais été imprimés et qu'on va bientôt publier. On y remarque surtout un esprit de tolérance digne d'une belle âme. On y lit, entre autres, ces passages-ci :

« Que les prêtres soient pleins de charité, de tendresse et de compassion envers tout le monde.... et qu'ils ramènent doucement dans le chemin du salut ceux qui s'en sont égarés.

» Que les prêtres ne croient pas facilement le mal que l'on dit; qu'ils ne soient pas sévères dans leurs jugemens, se souvenant que nous sommes tous sujets au péché. Qu'ils ne donnent jamais aucun sujet de scandale, et qu'ils évitent les faux prêtres, ceux qui se servent du nom du Seigneur pour couvrir leur hypocrisie et tromper les simples.

» — Ainsi, ajoute Racine en terminant, soyez doux et modérés envers ceux à qui Dieu n'a pas encore donné la grâce d'une véritable pénitence, et ne les regardez pas comme des ennemis, mais comme des membres malades et blessés que vous devez tâcher de guérir, afin que tout le corps de votre Église jouisse d'une

parfaite santé. Priez pour le salut de tout le monde; c'est en agissant de la sorte que vous opérerez vous-même votre salut. »

En m'étant ainsi reporté au XVIIe siècle, je ne me suis pas trop éloigné de la fin du XVIIIe, puisque ces principes de Racine sont ceux que la révolution a fondés et rendus indestructibles.

Couplets d'un vieillard.

Cependant un grand nombre d'hommes sages, même en étant partisans de cette révolution prochaine, qui n'était encore à cette époque qu'un mouvement produit par le désir des améliorations, reconnaissaient les intentions excellentes et vraiment patriotiques du roi.

Ainsi dans cette société de Condorcet, et de Suard, un de leurs vieux amis leur adressait des couplets charmans, dans lesquels un mot rendait justice au roi :

L'amitié, chère en tous les tems,
Console le vieil âge;
Elle est surtout dans les vieux ans
Le vrai trésor du sage.
De l'amitié les feux constans
N'ont qu'une douce flamme;
L'amour est le besoin des sens,
Elle est celui de l'âme.

Des amis aimés tendrement,
Une épouse chérie,
Un roi dont le règne naissant
Nous rend une patrie,
Que de liens chers et puissans
M'attachent à la vie!
Ciel! pardonne encor quelque tems
A ma tête blanchie!

Cependant, amis, jouissons,
Voilà la grande affaire.
Tout nous en donne des leçons,
C'est maxime vulgaire;
Mais savoir les mettre à profit
Est un art qu'on ignore,
Et la vie échappe et s'enfuit,
Qu'on délibère encore.

Approche de la révolution.

La principale question était alors de savoir comment on paierait le déficit des finances; mais on rattachait déjà à cette question tous les principes fondamentaux des monarchies, puisque les parlemens prétendaient avoir seuls le droit de consentir l'impôt, et que d'autres prétendaient le faire approuver par un conseil des notables du royaume, et que d'autres pensaient que les états-généraux seuls pouvaient autoriser son recouvrement.

On doit la révolution à la liberté qui fut laissée à chacun de discuter long-temps ces

principes fondamentaux sans que le gouvernement se décidât.

Aussi quelques années après (et, malgré la date, il est nécessaire de citer de suite ce propos qui se rattache à ceci) quelqu'un disant à M. de Pange, au moment où le doublement du tiers ayant été décidé portait à douze cents le nombre des membres des états-généraux.

« Nous allons avoir une révolution. »

M. de Pange, homme d'esprit et de sens, lui répondit :

« Une révolution ! nous allons en avoir douze cents. »

C'était bien connaître la France. Dès que le mouvement est donné aux esprits, chacun veut avoir une opinion particulière et la faire dominer. Madame de Staël disait souvent en conversation :

« On ne vit en Allemagne que de corporations, et en France que d'individualités. »

Lettre du prince de Conti.

Il est curieux de citer un beau trait d'une autre époque. Le prince de Conti avait tenu les états de Languedoc pendant plusieurs années sous le règne de Louis XIV, et il avait constamment sollicité une réduction des imposi-

tions. N'en ayant pas obtenu, il se résolut à refuser positivement de tenir les états; et il écrivit la lettre la plus noble à l'abbé de Roquette, pour le charger de rendre compte au roi de son refus.

Voici cette lettre, qui n'a jamais été publiée:

« Mon cher abbé, comme voici la tenue des états qui approche, je pense qu'il est temps aussi que je vous écrive mes pensées sur l'état de la province et sur la possibilité des peuples, afin que vous puissiez représenter, de ma part, au roi la nécessité qu'ils ont de commencer à goûter les fruits de la paix que nous leur faisons espérer depuis si long-temps par les ordres exprès que nous en avons eus par nos instructions.

» Or, il est certain qu'ils n'ont encore vu aucun effet de cette espérance, puisqu'encore l'année dernière le don gratuit a été aussi fort que pendant les années communes de la guerre, et que présentement une grande partie des oliviers du Bas-Languedoc sont perdus pour quatre ou cinq ans; que la guerre a ruiné la récolte des blés en plusieurs lieux, et que dans ceux qui n'ont pas été attaqués par ce fléau, la récolte ne sera partout que de moitié moindre que les années communes.

» Si vous ajoutez à cela que les états se ver-

ront obligés de contribuer peut-être dans les années suivantes à des ouvrages publics, dont la foule sera présente et la commodité à venir, vous jugerez aisément que jamais la province n'a eu tant de besoin d'un soulagement effectif que cette année.

» Au nom de Dieu, expliquez bien tout cela au roi avec un profond respect. Sa Majesté a tant d'amour pour ses peuples, et elle est si informée que Dieu les lui a donnés pour soulager leurs nécessités par une bonté et une justice paternelles, et qu'ils ne peuvent recourir qu'à lui dans leurs besoins, qu'elle sera indubitablement sensible à ces raisons! Elle sait assez mon attachement à sa personne et à son service pour être assurée que je dis la pure vérité; et m'ayant confié le gouvernement de cette province, je manquerais à la sincérité et à la fidélité que je lui dois, si je ne lui représentais toutes ces choses.

» Que si vous ne pouvez rien obtenir, voici en secret pour nous seuls ce que je vous conjure pourtant de dire à Sa Majesté avec tout le respect et toute la soumission qui lui est due; c'est que, connaissant aussi ardemment que je fais la possibilité de la province, et *voyant que de mettre le don gratuit cette année sur le pied de l'année dernière, c'est ruiner deux mille*

familles, je supplie très-humblement le roi de me permettre de ne tenir pas les états, ne pouvant me résoudre à surmonter en ce point les reproches de ma conscience que je ne pourrais étouffer.

» Je ne vous dis pas une exagération, quand je vous dis que j'ai pour la personne du roi toute la vénération, tout l'attachement que l'on peut s'imaginer ; et s'il n'était point mon maître et mon souverain, j'écrirais d'un terme plus familier pour exprimer le lien qui m'attache à lui, puisqu'il est certain que j'exposerais toujours ma vie pour lui plaire avec une fidélité à toute épreuve, à quoi m'obligent encore davantage les témoignages que j'ai toujours reçus de sa bonté; de sorte que *je n'ai de bornes sur cette matière que Dieu et ma conscience, et ce que je voudrais avoir fait à l'heure de la mort lorsque je serais prêt à rendre à Dieu compte de toute ma vie ; mais enfin j'ai ces bornes, et le roi veut bien que Dieu aille le premier, et que je ne serve pas, contre ma connaissance manifeste et évidente, à la ruine d'une infinité de personnes.*

» Je ne dis pas cela pour m'opposer aux volontés du roi; j'aimerais mieux mourir. Je suis sans concert et sans cabale, comme vous savez; et je n'ai parlé, ni ne parlerai de ceci à

personne. Je sais trop le respect que je dois au roi; mais enfin *je suis près de me retirer pour tout autant de temps qu'il plaira au roi au lieu qu'il m'ordonnera plutôt que de tenir les états à ce prix-là.* Je vous conjure de ménager la connaissance que je vous donne de mes dispositions, en sorte que le roi connaisse qu'il n'y a au monde que *ma conscience qui l'emporte* sur ces désirs, et que même je me fais la dernière violence en cette occasion pour ne suivre pas avec abandon la pente naturelle que j'ai à lui vouloir plaire en toutes choses.

» ARMAND DE BOURBON. »

Cette lettre, qui était ignorée, est très-honorable au prince de Conti, et peut-être peut-on dire que MONSIEUR a donné un semblable exemple en votant, seul des princes du sang, dans l'assemblée des notables, en faveur des projets présentés par le ministère, et entre autres en faveur du doublement des députés du tiers-état.

Chanson des Notables.

Ce fut sous le ministère de M. de Calonne qu'en 1787 on assembla les notables.

« Nous n'avons qu'un prince pour nous, écrivait alors Condorcet à un de ses amis, et c'est

bien peu, mais du moins on se venge par de jolies chansons. Je vous en envoie une charmante. »

C'était celle-ci, qui est très-remarquable en effet, même comme prophétie :

Un grand voulut prouver que
La France est dans Versaille;
Qu'il faut faire la banque-
Route, et que le tiers n'est que
Canaille, canaille, canaille.

Monsieur rit et répliqua :
Si ce tiers est canaille,
Par fierté nous n'avons qu'à
Payer tout pour lui jusqu'à
La taille, la taille, la taille.

Oui, ménageons ce tiers-là,
Ajoute un des notables,
Sinon chez nous il viendra
Se chauffer et dîner à
Nos tables, nos tables, nos tables.

On raconte aussi qu'un notable de province, très-bon père de famille et homme de ménage, à ce qu'il paraît, émit l'opinion que les dettes de l'Etat n'étaient que les dettes du roi, et qu'il n'y avait qu'à le laisser payer, s'il le voulait, ou faire banqueroute, s'il lui plaisait.

« Cette idée est bonne, » écrivait Condorcet.

» Pourquoi Paul Jones, s'il était Provençal,

paierait-il les mémoires de Mansard, ou même les avances de Laverdi ?

» Pourquoi ne pas donner au pouvoir exécutif une somme annuelle pour payer la dépense annuelle ?

» Pourquoi les ouvriers ou les protégés avertis par la loi de l'Etat ne perdraient-ils pas les avances qu'ils auraient faites sans sûretés ?

» Pourquoi la loi commune ne leur serait-elle pas applicable, et ne réclameraient-ils pas devant les tribunaux ce que le pouvoir exécutif leur devrait ?

» Pourquoi le bilan du pouvoir exécutif ne serait-il pas déposé aux greffes des parlemens ?

» Pourquoi ne serait-il pas interdit comme un autre pour prodigalité, et son patrimoine dévolu à son héritier ?

» Pourquoi..... Ah ! maudit questionneur, tes pourquoi ne finiront-ils pas ? »

Ministère de l'archevêque de Sens.

Mais lorsque les notables résistèrent aux intentions de M. de Calonne, le roi appela au ministère l'archevêque de Sens, de Brienne. C'était la reine qui avait décidé le roi à faire ce choix.

On se rappelle encore l'enthousiasme avec

lequel il fut reçu du public. On disait que l'archevêque n'entrait au ministère qu'avec la promesse de la reine de faire faire au roi toutes les économies nécessaires pour combler le déficit et réduire les dépenses annuelles au niveau des recettes.

Aussi répandit-on alors le couplet suivant :

Les États en bref assemblés,
Et les notables rassemblés,
Dans l'honorable compagnie,
Paraît la sage économie,
Qui leur dit : « Messieurs, me voici. »
Chacun dit alors : « Plus de crise. »
« Partons ; sitôt qu'elle est admise, »
« Nous n'avons rien à faire ici. »

Voici ce qu'était le nouveau ministre :

« Homme de beaucoup d'esprit, hardi dans ses conceptions, habitué au maniement des grandes affaires et de l'intrigue ; un des évêques qui résidait le moins dans son diocèse, et qui le gouvernait le mieux, en possession d'une grande influence dans les décisions du clergé sur le spirituel et le temporel ; la lumière et le guide des états de Languedoc, jouissant dans une société très-étendue d'une grande réputation de capacité, appelé par une protection déclarée de la reine aux plus grandes places, les ambitionnant depuis long-temps, et sin-

gulièrement le ministère des finances qu'il obtint alors avec le titre de ministre principal.»

Jamais il ne l'eût obtenu sous le ministère de M. de Maurepas. L'anecdote suivante le prouve.

« M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, avait obtenu pour son cousin, M. de Juigné, l'archevêché de Paris qui avait été refusé à M. l'archevêque de Toulouse, quoique éminemment protégé par la reine. M. de Vergennes, suivant son usage de prévenir M. de Maurepas de toutes ses démarches, lui confia qu'il craignait que la reine ne lui sût mauvais gré de la préférence qu'il avait obtenue pour son cousin, et qu'on ne lui imputât d'avoir employé quelque détour pour écarter l'archevêque de Toulouse; que, pour s'excuser vis-à-vis de la reine et lui plaire, il avait imaginé de procurer une indemnité brillante à son protégé et de prendre cette indemnité dans son département, en faisant nommer cet archevêque ambassadeur d'Espagne, que le retour de M. d'Ossun en France allait rendre vacante.

» La cour d'Espagne, dit M. de Maurepas, est une cour dévote; vous y envoyez un prêtre, cela est convenable. La grande intimité des cours de France et d'Espagne bannit entre elles presque toutes les dissensions politiques. Les

principales affaires à traiter sont des relations de commerce ; et ces relations sont de nature à être appréciées par quelqu'un qui connaît aussi bien que l'archevêque de Toulouse les productions et les besoins du Languedoc, province voisine de l'Espagne. »

« — Monsieur, dit M. de Vergennes, je suis très-satisfait que vous pensiez ainsi ; si vous n'aviez pas approuvé mon projet, je ne l'aurais point proposé au roi. »

» M. de Vergennes sort du cabinet de M. de Maurepas très-content de son succès. A peine avait-il fermé la porte qu'elle se r'ouvre, et il s'entend appeler par M. de Maurepas, qui lui demande quand il compte donner sa démission. M. de Vergennes, étonné d'une telle question, n'y comprend rien, lui demande de quelle démission il veut parler.

« De la démission de la charge de secrétaire d'état des affaires étrangères, » répond M. de Maurepas.

» M. de Vergennes lui répondit qu'il ne pensait nullement à renoncer au ministère.

« Ah ! je l'avais cru, dit M. de Maurepas. Comment ? vous voulez mettre dans votre carrière l'homme le plus ambitieux, le plus intrigant, le plus protégé ; et vous croyez qu'il restera où vous le placez sans prétendre à la pre-

mière place! J'ai cru que votre intention était de la lui céder. »

« — Ah! monsieur, dit M. de Vergennes, si cela est ainsi, je me garderai bien de faire nommer l'archevêque à cette ambassade. »

« — Comme vous voudrez, reprit M. de Maurepas; cela dépend de vos intentions. »

« De ce moment, il ne fut plus question pour l'archevêque de mission diplomatique. Cette conversation est une scène comique et facétieuse; mais elle n'en est pas moins profondément politique. »

Dès que cet archevêque parut sur la scène ministérielle, le génie admiré en Languedoc disparut; et on a prétendu, non sans quelque apparence de raison, que cette dégradation tenait au dérangement de sa santé et à l'action des remèdes qu'elle exigeait. C'était une maladie qu'une conduite sage lui eût évitée.

Alors on ne vit en lui que la réunion des défauts les plus graves de l'esprit et du caractère. Précipitation dans les décisions, incohérence dans les déterminations, intolérance des contradictions, inexécution des paroles données, même sur des objets peu importans, où la prudence proscrivait la mauvaise foi.

Le gouvernement, sous sa direction, éprouva

des échecs plus dangereux qu'il n'en avait encore éprouvés depuis le règne de Louis XVI.

Non-seulement le parlement de Paris se refusa à l'enregistrement de nouveaux impôts, mais ce corps, si jaloux jusqu'alors d'étendre sa juridiction, la restreignit, et déclara qu'il se reconnaissait incompétent pour sanctionner la création des impôts, et que le droit de cette sanction n'appartient qu'aux états-généraux; et le roi présent à une assemblée du parlement, le premier prince du sang lui demanda la convocation de ces états.

Le prince et le parlement furent exilés, et bientôt après ils furent rappelés sans que l'arrêté parlementaire fût révoqué.

Aussi peut-on dire qu'il fit tant de fautes qu'il fut renvoyé aussi vite que l'eût été un bon ministre.

Il fit même une dernière faute, plus inconcevable encore que les autres; ce fut de faire proposer à M. Necker de reprendre sous ses ordres l'administration des finances. On sent avec quel dédain M. Necker rejeta cette offre, lui qui n'avait pas voulu rester sous les ordres de M. de Maurepas. Mais il eut soin de répandre la nouvelle de la proposition, ce qui le fit regarder dans le public, et même à la cour, comme

le très-prochain successeur d'un ministre assez imprudent pour crier ainsi au secours.

Comédie de M. de Bièvre.

La politique, à cette époque, faisait tort à la littérature. On voyait chaque jour dans les esprits l'agitation qu'elle excitait, et l'on entendait chaque jour dans les salons les conversations les plus animées.

Cependant ce fut en 1788 que Monsieur s'intéressa à M. de Bièvre, distingué par sa comédie du *Séducteur*, et ce fut à cette protection qu'il dut de faire représenter sa seconde comédie : *des Réputations*.

M. Suard, censeur des théâtres, ne craignit point de s'exprimer franchement au sujet de cet ouvrage; et voici son rapport, du 18 janvier 1788, tel qu'il a été copié aux bureaux du lieutenant de police :

« J'ai l'honneur de renvoyer à M. le lieutenant-général de police une comédie en cinq actes, intitulée : *les Réputations*, qu'on se propose de jouer au Théâtre Français mercredi prochain, et à la cour jeudi.

» Cette pièce, qui fait déjà beaucoup de bruit, et à laquelle Monsieur, frère du roi, paraît s'intéresser, est une comédie satirique

où l'on tourne en ridicule des espèces de gens de lettres et de journalistes dont on ne manquera pas de faire des applications.

» Je trouve ce genre de comédie un très-mauvais genre; je ne voudrais pas qu'un homme de lettres fît un ouvrage dont le but est de jeter sur des charlatans qu'on appellera *gens de lettres* une sorte de ridicule que les gens du monde ne sont que trop disposés à saisir. Je suis fâché qu'un homme aimable comme M. le marquis de Bièvre, qui a tout l'esprit et le talent qu'il faut pour faire une bonne comédie, en veuille donner une dont il recueillera plus de haine que de gloire; mais il a pris son parti, et la cour et la ville attendent cet ouvrage.

» Je l'ai examiné avec la plus grande attention. M. de Bièvre s'est prêté de bonne grâce à quelques sacrifices que je lui ai demandés. Je n'y trouve plus aucun trait de satire directe qui me paraisse désigner quelque individu.

» Je pense que toute satire personnelle doit être proscrite du théâtre; mais que la satire générale des vices et des travers de chaque état doit y être permise. Je crois donc qu'un censeur n'a pas le droit de refuser son approbation à une comédie de ce genre, lors même

qu'il y a lieu de craindre qu'on applique à quelque personne en particulier les traits de satire ou de ridicule, lorsque les traits en eux-mêmes ne désignent pas cette personne plutôt qu'une autre.

» En conséquence, j'ai approuvé, quoiqu'avec peine, la comédie *des Réputations;* mais j'ai cru devoir rendre compte de mes motifs au magistrat à qui il appartient d'en permettre la représentation.

« SUARD. »

Dissertation de l'abbé Coyer.

C'est pour ainsi dire en cette année 1788 que la révolution commença. Chacun s'occupait alors de politique, et M. l'abbé Coyer publia une dissertation satirique sur le vieux mot de *patrie.*

» M. de La Tour, célèbre peintre en pastel, qui joignait au talent supérieur qu'il possédait, l'ambition de passer pour philosophe et pour patriote, vint, dit Condorcet, faire sa cour à Monsieur, ayant cette brochure à la main; il pria le prince de l'agréer et d'avoir la bonté de la lire. Monsieur, qui pensait apparemment qu'il était à désirer de diminuer, s'il était possible, ce débordement de pamphlets politiques, répondit au peintre :

« Monsieur, je n'aime pas les brochures. »

Le peintre répliqua :

« J'ai cru, Monseigneur, que votre altesse royale serait bien aise de connaître ce que pense la nation. »

« Je ne lis jamais les nouveautés, répliqua encore ce prince. »

» C'est M. de La Tour qui m'a conté lui-même cette anecdote. »

Rappel de M. Necker.

Voici encore des notes de Condorcet :

« Les papiers publics ont assez parlé des malheurs qu'a occasionnés le délire des réjouissances auxquelles s'est livré le peuple de Paris pour célébrer le renvoi des deux ministres, le rappel de M. Necker et la rentrée du parlement. Nous ne nous permettrons de rappeler ici que le souvenir de quelques circonstances particulières qui ont paru porter l'empreinte la plus marquée de ce tour d'esprit propre à la nation :

« Le jour qu'on brûla sur la place Dauphine le mannequin de M. l'archevêque, en mémoire de son arrêt du 16, on l'avait habillé d'une robe qui n'avait que trois cinquièmes d'étoffe et deux cinquièmes de papier. Les polissons

son esclave. Le cœur humain se révolterait souvent.

La société a sans doute la nécessité de modifier les droits naturels, et par cela même que les sentimens intérieurs de l'homme lui donnent des devoirs envers lui-même, ses sentimens envers ses semblables l'obligent à des devoirs envers eux. La législation les reconnaît et les constitue; mais la société n'a des droits qu'autant que la nature y consent et les légitime par son accession.

Ainsi nul impôt sur le luxe, nul frein dans les mœurs, nulle entrave à l'expression de ses pensées, nul empêchement aux goûts naturels aux individus, ne doivent être établis, à moins que la nature ne conserve largement sa suffisance.

Il est également certain que les lois contre les citoyens qui quittent leur patrie ne doivent les priver que des faveurs de l'état social. Dès qu'elles infligent une autre peine, elles blessent non-seulement le droit naturel, mais le droit social lui-même, qui, étant essentiellement conventionnel, se résilie par l'abandon d'une des parties.

Les devoirs naturels sont les sacrifices que l'on fait à sa famille, à l'humanité en général ou aux individus en particulier; et quoiqu'il puisse y avoir un intérêt de réciprocité attaché à ces services, ce ne sont pourtant pas des devoirs sociaux, parce qu'ils ne sont pas inhérens à la constitution de l'état social.

II. *Droits et devoirs sociaux.*

Les droits sociaux consistent principalement en la protection générale et en l'égalité individuelle.

Tout doit être équitable de la société aux citoyens, et tout doit être réciproque entre les citoyens.

Ce sont des associés dont la loi est le contrat libre, et non pas des esclaves dont la loi soit le contrat de vente.

Il en est de la société comme de l'individu : l'estomac, trop nourri, fatigue tous les membres, et un membre préféré ne profite qu'en affaiblissant tous les autres.

J'aime mieux consentir à n'être pas le favori, que de m'exposer à la chance d'être le rebut.

Les droits naturels du monarque sont sans doute les mêmes que ceux des citoyens. Mais ils semblent confondus dans ses droits sociaux qui sont, dans tous les genres, plus étendus que ne pourraient l'être ses droits naturels. Il lui est dû plus de soins, plus de respects, plus de confiance qu'à un citoyen; et son inviolabilité, le sortant de nos rangs, en fait un être créé uniquement par la société, et qui n'existe que par et pour elle.

Nous croyons que le monde a été créé par Dieu, parce que la nature nous indique qu'un Dieu a été nécessaire pour lui donner l'existence, mais rien dans la société ne nous indique qu'un roi ait dû ni même pu la créer.

Nous reconnaissons en Dieu le pouvoir de débrouiller le chaos, de féconder le néant, de donner des formes à la matière, parce que nous ne concevons pas que le chaos, le néant, et la matière aient pu se débrouiller, se féconder, se donner des formes eux-mêmes. Nous sommes persuadés, au contraire, que la société a pu se constituer seule.

Il convient à notre intelligence d'imaginer qu'elle s'est formée peu à peu par l'agrégation de membres à peu près égaux dont l'action générale s'est composée sans intention des actions personnelles à chacun d'eux.

Un monarque eût été non-seulement inutile, mais absurde avant la société dont il a fallu que l'existence le créât réellement en le rendant nécessaire; il a fallu, au contraire, que Dieu précédât le monde qui ne pouvait être sans lui.

De ce raisonnement dérivent les conséquences : que les lois du monde viennent de Dieu, qui les varie selon sa volonté : que le Roi vient des lois de l'Etat, qui varient son pouvoir à chacun de leurs changemens.

Mais qui a le droit de les faire? la société; et je dis plus, elle seule peut les faire; car celles même qu'on lui donne ne peuvent pas être nommées faites, parce qu'on les incrit sur du papier; elles n'existent que lorsqu'elles sont exécutées; et qui les exécute, si ce n'est la société? tandis que Dieu seul peut faire les lois de l'univers, parce que c'est lui seul qui les exécute à chaque instant.

Le monde est passif, c'est un instrument esclave; là est le despotisme infini.

La société, au contraire, est active; c'est un être libre, dont l'intelligence est le moteur infatigable; c'est le Dieu dans l'État; et ses caprices continuels qui font les modifications ou les révolutions dans nos situations sociales,

sont semblables aux aberrations des destins dans l'ordre de la nature.

Pourquoi Fénélon a-t-il parlé, sous Louis XIV, des devoirs des princes? ils n'en avaient pas lorsqu'ils étaient les souverains maîtres des Etats. Dieu a-t-il des devoirs envers l'homme? concevons-nous que Dieu nous manque, nous offense? peut-il être insolent envers nous?

Si, au contraire, le monde se fût constitué seul, qu'il eût fait ses lois, et qu'il eût ensuite chargé Dieu de les exécuter, cet être, quelque suprême qu'il pût être, dès qu'il eût été mandataire, n'eût-il pas été tenu des devoirs de sa magistrature?

Si l'on me dit qu'un monarque est, comme Dieu, le souverain fondateur et maître de la société, je dirai non-seulement que je viens de prouver le contraire à notre intelligence, mais que je peux encore le démontrer à la vue.

Quel est-il ce Dieu auquel on prétend l'assimiler? c'est un être fantastique, et par cela même créé supérieur à tout ce qui est positif. Mais le Roi ne peut devenir mon maître, tant que je reconnaîtrai sa face et sa taille, ses facultés et ses nécessités humaines. Ce sont les reliques du grand Lama pieusement exposées

sous le nez du ministre accroupi qui me rappellent à chaque instant la royauté et les vils préjugés qui la déifient.

C'est là aussi ce qui doit rappeler au roi-magistrat que sa gloire est dans ses devoirs, et que c'est par eux seuls qu'il s'élève au-dessus de l'humanité.

Lorsqu'il y manque, il est injuste envers un, et insolent envers tous; et dans tous les genres, l'individu lui doit le respect qu'il doit lui-même à la société.

III. *Droits et devoirs politiques.*

Les relations des sociétés entre elles doivent être réglées sans doute par les principes de justice sur lesquels toutes sont fondées, et il est à désirer qu'ils pénètrent tellement en elles qu'ils parviennent à constituer en quelque sorte leur caractère.

L'antiquité a dit : « La Grèce est hospitalière. » Nos pères disaient : « Il n'y a plus d'esclaves dès qu'on a touché le sol de la France; » et M. Pitt a répété plus d'une fois : « La Grande-Bretagne est la terre de la liberté. »

Les droits politiques appartiennent à chaque nation également, et s'entendent et se modi-

fient par proportion de réciprocité entre elles. Car l'abandon des droits doit être aussi égoïste que les droits eux-mêmes, parce que l'intérêt individuel s'appartient à lui-même, tandis que l'intérêt général est la propriété de tous.

Aussi le devoir est d'être patriote; c'est de la bienfaisance que d'être cosmopolite, et il ne faut pas que l'une nuise à l'autre.

Toute société a le droit d'être maîtresse chez elle.

Quelque désagréable qu'elle puisse être envers une autre, celle-ci peut avoir de l'humeur, mais elle n'a pas le droit d'attaquer l'autre.

Le droit de guerre est entièrement défensif.

Tout ce qui est écrit pour le rendre offensif est contraire à la justice immuable.

La guerre est impie de sa nature, puisqu'elle est opposée à notre destination, et nous entraîne, soit comme assassins, soit comme suicides, hors de la loi de Dieu.

Ainsi quel motif? Haine, vengeance? Ce sont des sentimens à étouffer.

Crainte? Ne puis-je pas me tromper dans ma prévoyance des dommages que je dois éprouver? Ai-je le droit de lier mon voisin de peur

qu'il ne m'assassine? S'il est plus faible que moi, je lui attacherai les mains, mais un autre voisin plus fort, sous le même prétexte, viendra m'enchaîner.

Le monde conquis par les Romains fut vengé par Attila.

Si je crains, j'ai le droit sans doute de me précautionner, et de me préparer à la guerre, mais chez moi.

Il résulte de ces principes que la cause de celui qui se défend est toujours juste, et celle de celui qui attaque, toujours injuste.

Voilà pourquoi la cause de César plut aux dieux immoraux des païens, et celle des vaincus au sage du siècle. »

Le vieillard Euphémon adorait Justine sa fille, et venait de la marier au jeune Lysis, qui était le plus doux et le plus sage des bergers du canton.

A peine mariée, Justine se voua tout entière aux soins du ménage; elle aima la retraite avec Lysis, et elle abandonna les veillées du soir et les fêtes du village.

Le vieillard, qui n'avait songé depuis seize ans qu'au bonheur de sa fille, la crut malheureuse dès qu'il la vit fuir les plaisirs.

Elle s'efforçait en vain de le refuser.

Bientôt il se fâcha contre son gendre qu'il accusa de tyrannie. Il ne lui semblait pas naturel qu'une jeune femme, à peine âgée de seize années, préférât son ménage aux plaisirs.

Justine défendit son époux, mais le vieux père s'irritant chaque jour davantage, elle fut forcée de lui rappeler avec respect que Pénélope avait levé son voile, lorsque son père avait voulu la séparer de son époux.

Alors la guerre fut déclarée.

« Ce n'est pas moi, disait Lysis, qui retient Justine dans son ménage. Si les fêtes l'amusent, j'irai volontiers avec elle; ses plaisirs seront toujours les miens. »

Justine répondait : « Pourquoi irais-je perdre mon temps dans des fêtes qui ne m'amusent pas, lorsque je peux l'employer chez moi utilement à des soins qui m'intéressent? »

Le vieillard croyait pourtant avoir raison. Il disait à ses amis : « J'ai amassé un gros revenu pour que ma fille le dépense dans ses plaisirs; je ne l'ai pas mariée pour qu'elle soit tranquille, sans agrémens et sans gaîté, au fond d'une maison solitaire. Elle a beau dire qu'elle est contente, on ne s'amuse pas ainsi; et je veux la reprendre à l'homme à qui je l'a-

vais donnée, pour la rendre heureuse, parce que je persiste à croire malgré elle qu'elle ne l'est pas. »

Je le demande à présent : si le vieillard, tout bon qu'il est, enlève sa fille pour qu'elle vive dans un bonheur dont elle ne veut pas : ne commet-il pas une injustice ?

Et s'il y avait une loi qui l'autorisât à reprendre sa fille à son gendre, la loi ne serait-elle pas injuste?

Et si le vieillard, moins bon, agissait pour son intérêt plus que pour celui de sa fille, en la forçant de vivre à côté de lui plus gaîment, de peur que son calme et sa raison l'ennuient, dites-moi si vous l'approuveriez ?

Il est passé en principe que le voisin de Sganarelle avait tort de l'empêcher de battre sa femme.

Notes sur l'Angleterre.

A côté de ce petit ouvrage, je trouve des notes piquantes sur l'Angleterre :

« La marine anglaise prend un accroissement immense; elle le doit au commerce, et elle en recevra une grande gloire militaire. Français, gardez-vous de lutter avec votre marine, avant

d'avoir lutté avec votre commerce. Ce que votre gouvernement a ignoré dans tous les temps, c'est la force des individus; et cependant, desséchez dans nos montagnes les petits ruisseaux, et vous me direz ensuite si vous avez des fleuves. En politique, comme dans le monde, soyez riches, vous serez forts. »

Condorcet avait fait des recherches et des comparaisons, relatives aux finances de la France et de l'Angleterre. Il avait comparé surtout les revenus et les dépenses du gouvernement anglais en 1783, avec les comptes de la France en 1791, et avec l'Angleterre elle-même en cette année. Mais cet état n'était alors qu'au commencement de son agrandissement. Il est plus piquant de prendre quelques-uns de ses comptes, pour les rapprocher de ceux de 1809.

Par exemple, ce que les publicistes et financiers français blâmaient le plus en Angleterre, étaient les sinécures, c'est-à-dire les places lucratives sans emploi.

« Il y avait, en mil sept cent soixante-neuf, note Condorcet, quatre-vingt-neuf mille personnes en Angleterre qui touchaient des traitemens sans avoir aucune fonction à remplir. »

Il faut ajouter que le ministère actuel, ou du moins M. Pitt et ses disciples successeurs, ont réformé un grand nombre de ces places, et qu'au

lieu de quatre-vingt-neuf mille existant en mil sept cent soixante-neuf, il n'y en avait plus que quarante mille en mil huit cent neuf.

La publicité des comptes, établie par M. Pitt en Angleterre comme elle l'a été en France par M. Necker, a nécessité cette réduction, parce que l'on n'a pas pu laisser subsister les abus les plus crians, dès qu'ils ont été connus.

Les quarante mille sinécures subsistant encore, paraissent énormes; on les dénonce chaque jour, et l'on a raison, comme étant de véritables abus. Cependant calculons :

Ces quarante mille sinécures jointes aux pensions, forment une dépense de deux cent quarante-deux mille livres sterling, et le revenu net de la Grande-Bretagne est de soixante millions de livres sterling. La dépense des pensions et des sinécures est donc de moins d'un penny par livre sterling, c'est-à-dire d'un sou et demi environ par vingt livres de France. On a calculé également que la suppression des sinécures et de la majeure partie des pensions n'épargnerait, aux contribuables, par allégement aux taxes qu'ils paient, qu'environ quatre schellings par cinquante livres sterling, c'est-à-dire environ vingt sous par deux cent cinquante livres de France d'impôt.

Il est constant que depuis mil sept cent quatre-vingt-trois jusqu'en mil huit cent neuf, le revenu de la Grande-Bretagne a augmenté de trente-huit millions quatre cent sept mille livres sterling, c'est-à-dire neuf cents millions de livres de France.

Le revenu total de la France actuelle ne forme que le montant de l'accroissement que l'Angleterre a acquis dans son revenu, pendant la révolution française.

Sur Fox et les Whigs.

En 1789, on s'occupait sans cesse du gouvernement anglais, et surtout de l'opposition; on connaissait les mauvaises mœurs de M. Fox, mais on exaltait son patriotisme. Voici une lettre piquante sur lui; je ne sais pas si elle est de Condorcet ou d'un de ses amis.

Il paraît qu'une dame avait reproché à un homme d'esprit de louer M. Fox, et il lui répondit :

« Je veux vous conter, madame, une petite anecdote : St. François de Sales, qui a fondé l'ordre des filles Sainte-Marie, avait été dans sa jeunesse ami du maréchal de Villeroi. Ce bon vieux maréchal ne pouvait s'accoutumer à le traiter de saint, et, lorsqu'on parlait de

St François de Sales devant lui, il ne manquait pas de dire : « J'ai été ravi, quand j'ai su que M. de Sales avait été fait saint; il aimait à dire des gravelures et trompait au jeu; mais c'était le meilleur gentilhomme du monde, et le plus sot. »

» Je dis aussi, madame, que j'ai été ravi d'apprendre que M. Fox s'est fait le champion de la révolution française. Je crois bien qu'il aime à dire et faire des gravelures; il est possible qu'il trompe sinon ses joueurs, au moins ses créanciers, mais c'est bien le meilleur patriote des trois royaumes, et le plus éloquent. »

Condorcet disait à cette époque :

« Que veulent les Whigs en Angleterre? obtenir le ministère pour réformer les abus. Cela est généreux.

» Que veulent en France les amis de la révolution? réformer les abus sans obtenir le ministère. Cela est plus généreux encore.

» Que font les Whigs en politique? ils combattent leurs adversaires en voulant améliorer seulement la constitution que tous veulent conserver. Ils sont francs.

» Que font les amis de la révolution? Ils font sur-le-champ une constitution appropriée au progrès des lumières, et ne veulent rien con-

server de l'ancienne barbarie. Ils sont plus francs encore.

» Quels succès obtiendront les Whigs? Ils forceront les ministres à respecter en apparence la constitution; ils arracheront de temps en temps quelques économies, quelques suppressions des minimes abus; ils prendront quelques mouches dans leurs toiles d'araignées, mais les frelons passeront toujours à travers.

» Quels succès obtiendront les amis de la révolution? Ils achèveront cette révolution dans les mœurs comme dans l'État, dans les hommes comme dans les choses. Je ne suis pas prophète; ainsi je ne sais pas ce que cette révolution deviendra. Mais j'en prévois du moins quelques résultats certains.

» La révolution aura aboli les priviléges. Dans la suite, l'aristocratie, quelque effort qu'elle fasse, quelque succès qu'elle puisse obtenir passagèrement, ne pourra jamais les rétablir.

» La révolution aura assuré la liberté en France. On pourra changer nos constitutions, mais on n'osera jamais ne pas nous en donner une. On pourra restreindre la liberté, mais on n'osera jamais rétablir la servitude même légale. Si des lois étaient projetées en ce sens, l'imprimerie leur refuserait ses caractères, l'industrie ne leur livrerait plus son papier. Le plus beau

résultat de la révolution, c'est que la France, qui n'était que royaume, est devenue patrie. »

Aussi Condorcet a-t-il écrit encore une autre fois cette phrase aussi noble que vraie :

« Ces sortes de gouvernemens à constitution sont admirables, parce qu'ils semblent appartenir à tous les citoyens également. »

Cependant Suard lui prouvait que le gouvernement était plus maître en Angleterre que dans les monarchies les plus absolues. Il lui suffit, pour dominer, d'avoir la majorité du parlement, et Suard, qui avait été plusieurs fois en Angleterre, connaissait très-bien ce gouvernement.

Voici une note très-exacte de lui sur les élections.

« Les comités nomment 80 membres.	80.
» Les villes et bourgs	389.
» Les cinq ports	10.
» Les universités.	4.
» Le pays de Galles.	24.
Total.	507.

» Les quatre-vingts membres des comtés d'Angleterre et les douze membres des comités du pays de Galles sont élus par tous les propriétaires possédant 48 francs de revenu annuel.

» Quant aux villes et bourgs, il y a tant de

droits différens qu'il est impossible de les énumérer.

Dans une grande partie, le droit appartient à tous les hommes libres des communautés. Mais leur nombre s'élève dans quelques-unes à 8 ou 10 mille, dans d'autres à 30 ou 40 électeurs seulement.

Dans les unes il faut être résident pour voter; dans les autres il suffit d'être présent à l'élection.

Ce droit d'être homme libre peut être obtenu seulement par naissance dans certains bourgs, dans d'autres même par achat.

Dans certaines élections ce sont les magistrats seuls, dans d'autres les bourgeois, dans d'autres les fermiers et les francs-tenanciers qui disposent de la majorité. Dans quelques-unes, les locataires sont admis, et quelquefois c'est le plus bas peuple qui fait l'élection.

Il en est où on admet autant d'électeurs que les maisons peuvent contenir d'habitans, et d'autres où le possesseur d'un morceau de terre où il n'y a plus depuis de longues années ni maisons, ni habitans, fait l'élection à lui seul.

Dans la plupart des villes, les fermiers sont exclus, à moins qu'ils ne prouvent cent ans de fermage.

Les catholiques sont exclus partout; les non-conformistes le sont aussi dans trente bourgs, où le droit de voter est réservé aux magistrats chefs des communautés.

Ainsi un homme peut posséder en fonds de terre un revenu de mille louis et plus; un homme peut avoir mille louis et plus de revenu dans les fonds de l'État; un homme peut payer même mille louis d'impôt et ne pas être électeur.

Enfin, non-seulement les droits sont aussi variés, mais le parlement a refusé souvent de résoudre les discussions qui se sont élevées, et lorsqu'il a décidé, ce fut souvent d'une manière contradictoire.

Ainsi, en 1772, l'élection du bourg de Saltash fut contestée. Le parlement ne jugea les réclamations qu'en 1785, et décida que le droit appartenait aux magistrats chefs de la communauté. En conséquence, les membres du parlement nommés par eux furent reçus. Ensuite, l'un d'eux étant démis, une nouvelle élection fut encore contestée, et cette fois le parlement décida que le droit d'élection appartenait à la bourgeoisie, et le membre nommé par elle fut admis. Pendant les trois années suivantes, les deux membres reçus par deux décisions opposées votèrent ensemble.

Il existe aussi un nombre immense d'incapacités pour être élus. Les mineurs, les étrangers, les prêtres catholiques, et même les prêtres anglicans, les shérifs et autres magistrats dans leurs juridictions, les receveurs de finances, et même les pensionnaires de l'Etat, ne peuvent être élus.

De même les électeurs ne peuvent élire un homme qui n'est pas possesseur d'un fonds de terre.

Enfin, on peut forcer tout candidat à prêter serment qu'il a un revenu libre de 600 louis par an, pour être député d'une province, et 300 louis pour être député d'une ville ou d'un bourg, et ce serment peut être redemandé une seconde fois, lorsque le député prend séance au parlement.

La seule exception à ce serment est en faveur des représentans des deux universités, et en faveur des fils aînés ou héritiers apparens des pairs.

En outre, les francs-tenanciers peuvent être députés et ne peuvent pas être électeurs.

Quant à la durée du parlement, un acte de 1694, peu de temps après la révolution, a déclaré qu'aucun parlement ne durerait plus de trois ans.

En 1715, la première année du règne de

Georges Ier, il fut déclaré que la durée du parlement serait de sept ans, et que la nation ne pouvait jamais révoquer ses représentans pendant cet espace de temps, quelle que soit leur conduite.

Enfin, il est consacré que le roi peut dissoudre le parlement à quelque heure que ses ministres le jugent convenable.

Le mode d'élection n'est pas moins varié.

Les deux maux les plus grands qui en résultent sont une extrême incommodité pour les électeurs, et une dépense excessive pour les candidats.

Le premier défaut dans le mode de recueillir les suffrages, est qu'il n'y a qu'un seul lieu pour les recevoir, soit qu'il y ait dix électeurs, soit qu'il y en ait dix mille.

En outre, non-seulement ceux qui sont absens sont forcés de faire un long voyage pour revenir à l'élection, mais les habitans même sont forcés, dans beaucoup de comtés, de faire 20 à 30 lieues pour se rendre au seul lieu de l'élection.

Ces inconvéniens sont d'autant plus sensibles en Angleterre, que non-seulement les Anglais voyagent beaucoup, mais qu'un grand nombre habite hors des provinces où ils ont leurs droits

d'électeurs, à cause de l'ancienne résidence de leurs familles.

Ainsi, lors du dernier récensement, Lincoln n'avait que 428 électeurs résidens, et 532 étrangers; Colchester avait 528 résidens, et 752 étrangers; et Lancastre même n'avait que 657 résidens, et 1625 étrangers.

Quant aux dépenses, nécessairement à la charge des candidats, elles proviennent de ce que la loi considérant les électeurs comme des marchands ou des ouvriers dont le temps est précieux, et qui n'ont pas les moyens de payer les frais de leurs voyages, a trouvé juste qu'ils fussent indemnisés par les candidats.

Il a été reconnu qu'il devait y avoir des conducteurs employés pour mener les électeurs au lieu de l'élection. On a calculé qu'en les supposant venant de Londres à Newcastle, il devait y avoir un surcroît de dépenses de 30 livres sterling ou 30 louis, et on a permis à un des candidats de leur payer cette somme pour remboursement de leurs frais de route, ou en indemnités des pertes que leur déplacement leur occasionne. Ces frais sont calculés en raison des distances; ils sont évalués 20 louis à Exeter, 15 à Bristol, et 10 à Colchester.

Les électeurs reçoivent aussi des indemnités, soit à cause qu'ils viennent de voyages ou de

Londres, parce que ceux même qui habitent la province sont plus ou moins éloignés du lieu de l'élection.

Voici en général le compte des indemnités que les candidats leur paient :

12 sous par mille, il y en a trois dans une de nos lieues, pour frais de voyages ;

7 schellings et demi, ou neuf francs par jour, pour frais de séjour ;

10 schellings et demi, ou treize livres dix sous par jour, pour perte de temps et interruption dans leurs affaires.

Les deux premières sommes sont formellement autorisées par la loi; la dernière ne l'est pas, mais elle est tolérée et si généralement mise à exécution, que tous les électeurs la demandent, et tous les candidats la paient.

Ainsi un électeur, en supposant qu'il vienne de 50 milles ou 16 lieues, coûte 27 livres 10 sous, et en supposant qu'il vienne de 250 milles ou 80 lieues, 457 livres 10 sous.

Ainsi, à Colchester, où ils sont 227 électeurs absens, venant de seize lieues et restant trois jours, et 528 résidens qui comptent un jour et environ dix milles, ou trois lieues l'un de l'autre, il en coûte 45 mille francs; et à Bristol, où il y a 663 étrangers, à 120 milles, comptant quatre jours, et 1429 résidant dans la province,

en supposant 29 milles l'un pour l'autre et un seul jour, il en coûte 240 mille francs.

Ce n'est pas tout; il est d'usage, malgré la loi qui le défend, de donner des nourritures et des liqueurs aux électeurs étrangers. On ouvre des maisons publiques pour les recevoir; mais il a paru impossible de distinguer les étrangers de ceux de la cité, de sorte que tous y sont admis à la distribution des mets et des vins, et il en résulte une confusion et une ivresse générale dans la ville pendant tout le temps de l'élection. Ces maisons publiques de distribution sont fournies et payées par les candidats, ce qui est un surcroît immense de dépense.

Il est d'usage aussi que les candidats paient l'admission des électeurs qui n'ont pas encore exercé leur droit de voter. Comme ce premier vote est regardé comme un plus grand dérangement pour l'électeur, parce qu'on suppose que c'est lui qui l'entraîne pour la suite à toutes les autres élections, on n'a jamais considéré comme corruption le dédommagement qu'on lui donne, et qui s'élève souvent depuis 5 schellings ou six francs jusqu'à cinq guinées ou cent vingt francs pour chacun.

Enfin, les dispositions des lois au sujet des difficultés qui s'élèvent aux élections sont si nombreuses et si diverses, qu'il est nécessaire,

pour les candidats, d'avoir un homme de loi qui les conseille. Les démarches obligées sont aussi si multipliées, qu'il est indispensable d'employer un grand nombre d'agens très-actifs. Des cocardes et des rubans sont donnés aux électeurs et répandus parmi le peuple, et c'est le candidat qui doit payer son conseil, ses agens et les cocardes et rubans de son parti.

Il est certain qu'aucun candidat ne peut se flatter d'obtenir le moindre succès s'il ne se montre pas plus généreux, c'est-à-dire plus dépensier, plus prodigue que son compétiteur.

Un des plus grands maux des élections en Angleterre, est que le suffrage se donne en une seule place, et c'est à cette place qu'ont lieu les désordres, le tumulte, les outrages sans nombre que les élections produisent.

Par l'acte de la vingt-cinquième année de Georges III, 1785, le scrutin doit durer quatorze jours, excepté à la cité de Londres, où il doit être clos le septième jour, d'après l'acte de la onzième année de Georges Ier.

Mais si un candidat désire l'allonger, il le peut. D'abord il engage ses amis à ne voter qu'un à un, aussi lentement que possible, et d'après un usage qui a acquis force de loi; le scrutin ne peut être clos que lorsqu'aucun électeur ne se présente plus, et que l'officier public

revient après avoir fait inutilement trois proclamations. Un candidat, en faisant présenter un vote après chaque seconde proclamation, peut continuer le scrutin aussi long-temps qu'il veut; il en résulte un surcroît de dépenses très-considérables pour chacun des deux prétendans, et c'est ainsi que le plus riche ruine l'autre, et le force quelquefois à abandonner l'élection après avoir déjà dépensé des sommes très-fortes.

Quelquefois il arrive que celui qui veut retarder la clôture du scrutin, n'a pas assez d'amis pour le continuer de cette manière, ce que les Anglais appellent *le nourrir;* il a recours à un autre moyen.

Il requiert, d'après les lois, que chaque électeur soit rappelé pour prêter serment, et il peut faire recommencer le scrutin six fois; car il y a six sermens : celui de fidélité, celui de soumission à l'autorité suprême, celui de ne pas être corrompu, celui d'être résident, la déclaration du test et le serment d'abjuration.

Enfin, si ces deux moyens ne suffisent pas, on peut retarder très-long-temps encore en discutant les qualifications de chaque électeur, et le conseil chargé de défendre les droits d'un candidat parvient aisément, à force de discours qui nécessitent des répliques de son adversaire,

à retarder la clôture du scrutin aussi long-temps que son client peut le désirer.

Nous avons déjà dit quelle est l'influence des pairs et de la trésorerie dans les élections. Il faut ajouter l'influence qui provient de la tenue des scrutins.

Les corporations des villes, soit en promettant leurs faveurs aux habitans aisés, soit en menaçant de leur autorité les dernières classes du peuple, influent sur les déterminations d'un grand nombre. Ce sont elles aussi qui accordent ou refusent les sciences, qui procurent les secours, qui nomment les magistrats, répartissent les impositions des paroisses, et distribuent le produit de la taxe des pauvres. On sent quelle influence elles doivent avoir sur les élections. Mais ce sont elles aussi qui choisissent le magistrat chargé de tenir le scrutin. Ce magistrat a l'entière direction de tout ce qui concerne l'élection. Il a l'autorité la plus absolue depuis le moment où il ouvre l'assemblée, jusqu'à celui où il remet le scrutin, la loi se confiant absolument à sa sagesse et à sa probité.

Lorsque le shérif lui remet l'ordre du roi, il proclame le jour de l'élection tel qu'il lui plaît, soit resserrant, soit allongeant l'intervalle pendant lequel il s'y prépare.

On sent que ce pouvoir d'avancer ou de retarder l'élection peut nuire très-souvent au candidat qu'il veut repousser. S'il manque à quelques électeurs quelques jours seulement pour compléter l'année depuis qu'ils ont acquis leurs droits d'électeurs, soit par achats de propriété, soit par tenue de fermages, ou à d'autres pour compléter les six mois de résidence que la loi exige, le magistrat peut retarder ou avancer le jour de l'élection pour les admettre ou les exclure, selon qu'il les juge favorables ou opposés à son candidat.

Ensuite le magistrat, dès qu'il a fixé le jour de l'élection, nomme les commis du scrutin; et il a encore le pouvoir de le presser ou de le traîner en longueur, en augmentant ou en diminuant le nombre de ces commis.

Pendant le temps de l'élection, il a, comme on le dit en anglais, la charge de la paix du bourg ou de la ville; il a le droit de créer, pour cette circonstance, des officiers de police en aussi grand nombre qu'il lui plaît; et c'est un honneur et un avantage qu'il procure à ceux des électeurs qui votent comme il veut.

Mais comme il est autorisé à pourvoir à la conservation de la paix par tous les moyens possibles, il use de ce pouvoir discrétionnaire,

et comme il le veut au moindre tumulte ou aux premières rixes.

Par l'acte de l'an 25me de Georges III, il est dit que le scrutin doit rester ouvert un certain nombre d'heures par jour, à moins d'un accident inévitable. C'est le magistrat qui décide ce que c'est qu'un accident inévitable, et il peut suspendre le scrutin aussi long-temps qu'il lui plaît.

On voit combien le gouvernement a de puissance dans les élections, et qu'il en résulte nécessairement une majorité de la chambre des communes qui lui est toute dévouée.

Aussi Suard et la plupart des philosophes qu'on a trop méconnus, et qui ne partagèrent point les exagérations de quelques-uns d'entre-eux, ne voulaient pas annuler le pouvoir royal. Suard même écrivait :

« Il faut n'avoir aucune idée de la nature de l'homme et de son histoire pour imaginer qu'on puisse greffer des plans exotiques de démocratie sur les racines profondes d'une vieille monarchie. »

Et Mirabeau pensait sans doute que ce sont les hommes qui sont nécessaires, plus que des lois d'une sorte ou d'une autre, puisqu'il disait à Cabanis la veille de sa mort :

« Des pygmées sont bons pour abattre ; mais

il faut des hommes pour reconstruire, et nous n'en avons pas. »

Ce fut au sujet de l'Angleterre, dont la révolution semblait avoir été le modèle de celle de la France, que l'on dit cette phrase tant répétée depuis. On assure que c'est Champfort qui dit après les massacres de Foulon et autres :

« La révolution fera le tour du globe. » Et que quelqu'un lui répondit :

« Oui, de tête en tête. »

On comparait déjà la révolution d'Angleterre à celle de 1789; mais c'était celle de Jacques II et non pas celle de Charles Ier. On n'avait pas encore l'idée qu'on pût se porter à cet excès. On s'attachait beaucoup plus à la législation qui « semblait le premier besoin d'une nation », comme le disait alors M. de Lally Tolendal.

Suard écrivait encore au sujet d'un toast au peuple souverain d'Angleterre, qu'avait proposé le duc de Norfolk :

« Que veut dire le duc de Norfolk? Depuis quand le parlement d'Angleterre n'est-il plus le souverain légal de l'Angleterre?

» Y aurait-il un gouvernement dans un pays où il y aurait un corps qui exerce tous les pouvoirs et qui n'est pas souverain, et un souve-

rain qui serait une multitude dispersée qui ne pourrait exercer aucun pouvoir?

» Quel est le souverain que des hommes de bon sens préféreraient pour lui soumettre leur vie, leur liberté et leurs biens; d'un petit nombre d'hommes choisis, connus par leurs lumières, leurs talens, leurs propriétés, responsables de leurs actions; ou du ramas de tout ce qu'il y a d'hommes ignorans, corrompus, sans propriétés et sans talens, décidant à une immense majorité du sort de tous ceux qui ont quelque chose et savent quelque chose? »

Au surplus, Suard, tout en admirant quelques-unes des institutions de l'Angleterre, et surtout aimant la liberté légale qui y est établie, n'était pas de l'avis de ceux qui prétendaient adapter, sans délai et sans réserve, la constitution anglaise au gouvernement de la France. Il écrivait au contraire avec franchise :

« Tout gouvernement ancien s'est formé d'après certains élémens propres à chaque peuple, et qui ont formé un certain esprit général, qui a continué d'influer sur les changemens successifs qui s'y sont opérés. On le retrouvera à chaque progrès de l'état social; et si dans la suite on se propose d'y faire une révolution utile, il faut se garder de choquer ce même principe.

» Lorsqu'une nation qui n'a jamais joui d'un gouvernement libre veut parvenir à cet avantage, elle ne trouvera la liberté que dans une forme de gouvernement appropriée à son état de civilisation, à ses mœurs, à ses habitudes, à ses lumières, à ses préjugés même, ainsi qu'à ses anciennes lois, à sa croyance religieuse, à ses relations politiques avec les autres peuples.

» Le meilleur gouvernement appartenant à une autre nation ne peut lui convenir, par cela même qu'il convient à une autre. »

D'une autre part, Suard désirait voir établir en France l'institution du jury anglais, et Condorcet, assez singulier quelquefois, et peut-être même inconséquent dans ses opinions, avait l'air, en plaisantant, de repousser cette institution.

« Si on nous donne le jury, écrivait-il, soyez sûr qu'au lieu d'adopter la loi anglaise on fera revivre nos vieilles absurdités. On dira :

« Batars et serfs doivent être déboutés de leur témoignage, si la querelle n'est contre serf ou contre batar. » (C'est l'ancienne loi française.)

Et l'on trouvera très-ridicule que les chirurgiens et les bouchers soient exclus du jury, « à cause, dit la loi, de leurs occupations ordinaires. » (C'est la loi anglaise). Demandez plutôt à Louis. (C'était un célèbre chirurgien

du temps). On se moquera bien plus encore d'un autre, lord Gordon, qui voudrait récuser un cordier, « à cause, dirait-il, qu'il a intérêt à ce que je sois pendu. » Point de jurés pourtant sans récusations illimitées. »

Mort de Camper.

En 1789, le 7 avril, mourut Pierre Camper, naturaliste hollandais, dont Condorcet prononça l'éloge dans l'Académie des sciences. On a supprimé de cet éloge, quand on l'imprima, un passage qui méritait, il me semble, d'être conservé :

« Croit-on, » dit-il, « que si les Européens civilisaient l'Afrique au lieu de la dépeupler, et lui portaient leurs lumières au lieu de lui donner leurs vices, elle continuât de nourrir des lions et des panthères, et que les bêtes féroces n'en disparaîtraient pas avec la tyrannie?

Et quelle plus noble entreprise pourrait illustrer un gouvernement, que celle de fonder d'autres gouvernemens généreux, dans des pays barbares? L'imagination se laisse entraîner au charme de prendre part à une civilisation nouvelle, et d'autant plus pure qu'elle serait fondée par la raison, et non par la con-

quête. Ces misérables nomades, tour à tour errans sans jouissance, vainqueurs sans gloire et conquérans sans pays, ou enchaînés, dès qu'ils sont vaincus, et subissant les traitemens les plus ignominieux, bientôt vendus à d'autres hommes qui ne les croient pas même de leur espèce, livrés alors à toute la brutalité de l'avarice sans pitié, traînés dans de lointains climats pour y périr sous le poids des travaux ou sous la férocité des plus durs châtimens, se sentiraient tout à coup ranimés par la liberté, asservis par leur seule volonté à des travaux modérés, et goûtant les jouissances, nouvelles pour eux, du bonheur domestique, des intérêts de famille et des soins de la propriété personnelle. Nous sommes fiers d'avoir été les défenseurs de la liberté de l'Amérique; nous pourrions acquérir une plus belle gloire encore en devenant les fondateurs de la civilisation de l'Afrique. »

Des priviléges.

Condorcet avait écrit encore au commencement de la révolution, une note piquante, en l'intitulant : *Questions sur le privilége.*

1° Le mot de *privilége* ne vient-il pas du mot latin *privilegium*, comme *collége* de *collegium;* et ne signifiait-il pas dans cette lan-

gue une loi privée, une loi faite pour peu de personnes? Signifie-t-il autre chose en français? D'où vient donc qu'une loi faite pour peu de personnes, s'est étendue à tant de monde?

2° Chaque *privilége*, dans ce sens, favorise le petit nombre et préjudicie au grand nombre : c'est à peu près un contre mille. Le bien public exige donc le sacrifice de mille pour un?

3° Le mot de *privilége* n'a-t-il pas été apporté dans les Gaules, par les évêques et les jurisconsultes romains? et n'est-il pas venu en compagnie de la corvée, et de la main-morte, de la gabelle et de tant d'autres inventions ultramontaines, que la France a conservées avec bien plus de soin que l'arc de triomphe de Marius près d'Orange, l'amphithéâtre de Nîmes, l'aquéduc de Joui et les autres monumens de Rome?

4° La gabelle, quoique *jugée*, règne encore. La main-morte, quoique proscrite, se soutient dans cette Franche-Comté qui se vante d'être franche; la corvée, abolie par le vertueux Turgot, a été prolongée par des gens qui se croyaient comme lui les amis du peuple. *Les privilèges* attaqués et presque flétris par la secte des économistes, ont été réhabilités, par une secte plus puissante, la secte des *intéressés*.

La France est donc en politique, comme nos montagnes sont en température : passant en un moment des chaleurs du Midi aux glaces du Nord, et des clartés du printemps aux brouillards de l'automne.

5° Il y a deux ans que l'on aurait regardé comme barbare et ridicule, celui qui aurait soutenu le privilége d'un corps, d'une communauté, d'un art quelconque, et aujourd'hui un cri général s'élève pour des priviléges bien plus nuisibles, puisqu'ils sont plus étendus. Les *priviléges* sont donc comme les conquêtes : un petit conquérant est pendu sous le nom de *voleur*; une armée de conquérans est célébrée par le peuple même qu'elle dépouille.

6° Si tous les *priviléges* extorqués en différens temps s'étaient perpétués, est-il un seul empire qui ne fût le plus florissant du monde? N'est-ce pas le *privilége*, du *liberum veto* qui a retardé le démembrement de la Pologne ; celui des gardes prétoriennes qui maintint l'empire romain dans sa splendeur; celui des janissaires qui établit l'ordre et la discipline parmi les troupes musulmanes; celui des brames et des rajas qui a fait le salut des Indes, et qui a repoussé tous les usurpateurs, depuis Alexandre jusqu'au lord Hastings?

7° Ne faut-il pas regretter, pour le bien de

l'agriculture et celui du commerce, le privilége qu'avaient les anciens barons de rançonner l'un et l'autre; ce qui les mettait en état de donner de magnifiques tournois et de bâtir des châteaux superbes?

8° Ne doit-on pas, pour le bien de la population, regretter de même *le privilége* qu'ils avaient de cueillir, dans leurs terres, les prémices de chaque hyménée, et de mêler ainsi au sang impur des vilains le sang généreux qui coulait dans leurs propres veines?

9° Le privilége que M. Sonnerat, dans son voyage aux Indes, attribue à la caste bramine, de pouvoir, dans leurs fantaisies sacerdotales, s'approprier la femme de chaque naïre, est-il de l'institution des pairs féodaux? Quel est l'heureux climat qui a eu la gloire d'enfanter des lois aussi chastes que la loi du *jambage*, de *cuissage?* L'oreille seule est chatouillée du nom harmonieux des ces touchans *priviléges.*

10° Le *privilége* que le grand-seigneur et les principaux musulmans ont d'enfermer, pour leur usage, les beautés dont ils dépeuplent l'Asie, n'est-il pas infiniment avantageux aux deux sexes? et l'écrivain qui a dit que les femmes étaient un meuble en Orient, n'a-t-il pas manqué de respect au privilége oriental?

11° La nature qui nous a rendus si sensi-

bles au charme d'une belle voix, n'autorise-t-elle pas le privilége exercé à Naples sur les enfans qui annoncent du talent pour chanter? Le nom de *Conservâtoire* n'annonce-t-il pas bien ce privilége conservateur? Qu'est-ce qu'une postérité de laboureurs, d'artisans ou de soldats au prix d'un soprano?

12° Cet évêque allemand qui, jouant au wisk, se donnait le privilége de nommer, d'après son jeu, la couleur de la triomphe, raisonnait-il en prélat ou en magnat ou en tartare?

13° Le privilége de la traite des nègres est-il moins bien raisonné en politique et même en christianisme? et n'est-ce pas là une véritable croisade pour exterminer les infidèles?

14° Toutes les compagnies privilégiées du commerce, du fisc, des arts et métiers, ne font-elles pas prospérer les arts et métiers, les finances et le commerce? et y a-t-il rien de mieux entendu que d'établir une guerre industrieuse entre le monopole et la contrebande? Cette guerre ne fait-elle pas le bonheur des campagnes et la sûreté des villes? Les galères de Toulon et la muraille de Paris ne sont-elles pas d'éternels monumens à la gloire des priviléges?

15° Les ordres de l'État qui ne peuvent participer à aucun de ces monopoles lucratifs, ne

sont-ils pas fondés à conserver les monopoles seigneuriaux et honorifiques, décorés du nom de *priviléges?* et quand on ne peut pas être fermier-général, ne faut-il pas pouvoir s'enrichir d'une manière plus honorable?

16° Les fiefs étaient dans l'origine des bénéfices militaires qui dépendaient du roi, et que le roi conférait à vie et à condition de lever et d'entretenir ses armées. La noblesse eut le secret de les rendre exempts de tributs : pour dédommager le roi, elle eut le secret d'inventer la taille. Cette invention n'est-elle pas aussi ingénieuse et aussi noble que toutes celles du fisc? Ne se réduisent-elles pas également au privilége du lion, qui, après avoir pris la meilleure part, tire encore une taxe sur la mauvaise?

17° Le privilége de payer est donc pour le pauvre, et le privilége de ne pas payer pour le riche? Le pauvre à la longue doit bien s'enrichir par là.

18° Les bénéfices militaires et les bénéfices ecclésiastiques, destinés par leur fondation, les uns à l'entretien des troupes, les autres à l'entretien des pauvres, sont devenus un privilége pour se soustraire à toute charge; n'est-ce pas là un bénéfice admirable du temps?

19° Les chevaliers de la Table-Ronde avaient

un privilége superbe, celui d'être invulnérables à la guerre. Depuis qu'ils paient de leur sang, ils ne veulent plus payer de leur or. Cela n'est-il pas juste, et l'or n'est-il pas la première couleur du blazon ?

20° Les universités, les académies, les corps municipaux, ceux de la magistrature, qui tous ont un esprit public, n'ont-ils pas aussi leurs priviléges? L'esprit public et l'esprit privé sont donc deux ennemis qui s'entendent.

21° Confutzée, le moraliste le plus doux de l'antiquité, s'était réservé pour lui et pour ses disciples le privilége de porter une robe jaune et des pantoufles vertes. Les priviléges sont donc aussi essentiels à la morale qu'à la justice, à la noblesse et à la religion?

22° Les priviléges de l'Opéra n'ont-ils pas enrichi et ennobli ce spectacle? N'est-ce pas à eux que l'on doit les Gluck, les Piccini, les Sacchini, et tous les chefs-d'œuvres lyriques? Et quand on accorde un privilége à un livre, n'est-ce pas ce qui le fait acheter, estimer et lire?

23° Le privilége de l'inquisition espagnole ne produit-il pas les plus beaux spectacles du monde, et ne forme-t-il pas un trésor qui vaut les mines du Pérou?

24° Mais qui doit-on priver du privilége

usurpé par la chambre des communes anglaises de proposer tous les impôts sans le concours de la grande chambre? et pour cette fois du moins, la noblesse et le clergé ne trouveront-ils pas qu'il est des *priviléges* abusifs? Les leurs remontent jusqu'aux siècles barbares : celui des communes anglaises ne date que des siècles éclairés. Cela est bien moderne! »

De l'insurrection.

Ce fut la prise de la Bastille qui détruisit à cette époque les priviléges mieux que tous les décrets. Lorsqu'un peuple s'empare de vive force d'une forteresse du roi, y reste vainqueur et la démolit sans qu'on l'en empêche, il n'est point d'excès qui ne puisse suivre un tel triomphe.

On reproche à M. de La Fayette d'avoir dit que l'insurrection est le plus saint des devoirs lorsque la tyrannie est à son comble. Mais a-t-on oublié que lorsqu'il prononça ses paroles, M. de Lally-Tolendal se leva plein d'enthousiasme, s'écria que c'était là une vérité éternelle, et faisant allusion à la guerre d'Amérique, ajouta que M. de La Fayette parlait de la liberté comme il l'avait défendue.

Eh! qui peut nier que lorsque la tyrannie

est à son comble, l'insurrection est le plus saint des devoirs ? Quel est le citoyen qui ne serait pas admiré s'il délivrait sa patrie du joug d'un Roberspierre, d'un comité de salut public envoyant à l'échafaud cent personnes chaque jour? Quel est celui de nous qui ne serait pas heureux alors, en se délivrant lui-même de la crainte d'un supplice qui peut l'atteindre à chaque instant, de sauver en même temps sa famille, ses amis et ses concitoyens? L'absurdité de l'esprit de parti ne s'est jamais mieux montrée qu'en reprochant l'expression d'une vérité aussi simple. J'ai dit quelque part : *L'insurrection est la dernière raison des peuples ;* ce qui est plus fort, puisque c'est une leçon donnée aux rois de ne pas pousser les peuples jusqu'à l'*ultimam rationem.*

Les imprudences des opposans à la révolution ont toujours été regardées comme l'ayant aidée ; et la plus grande de toutes en politique est d'humilier ses ennemis.

Or quand on était admis chez M. le garde-des-sceaux, si on était évêque, les deux battans s'ouvraient devant vous ; si on était gentilhomme, la porte de droite vous était seule ouverte ; et si vous étiez simple député du tiers-état, vous n'entriez que par la porte de gauche. Aussi un des membres de l'assemblée consti-

tuante lui dit un jour qu'il faisait encore trop d'honneur au tiers-état ; qu'il devrait le faire passer par le trou de la serrure.

Je me souviens aussi qu'un jour que le garde-des-sceaux parlait du danger des innovations : Monseigneur, lui dit-on, vous ne voudriez pas qu'on débaptisât le Pont-Neuf. Non, assurément, répondit-il.

Ce sont ces tenacités absurdes des émigrés et de leurs amis à l'ancien régime qui ont irrité les partisans de la révolution, et entre autres Condorcet, qui n'était pas moins violent contre ceux qui ne lui semblaient pas assez ardens.

Malouet, qui était attaché à Necker à cette époque, lui déplaisait surtout, parce qu'il n'avait pas mis d'intérêt à la cause sacrée de l'humanité, qui proscrit l'esclavage des nègres, et voici deux billets qu'il écrivit au principal rédacteur du *Journal de Paris :*

1er « Mon bon ami, le premier devoir d'un journal étant l'impartialité, je suis fort en colère contre le *Journal de Paris*, qui refuse d'imprimer une lettre de M. le marquis de la Feuillade contre le pauvre Holopherne Malouet.

» Nos pauvres frères les noirs sont dans l'oppression. Malouet persécute dans les bureaux les administrateurs qui leur sont favorables.

» Lorsqu'il était à Cayenne, ne trouvant pas

les Français assez durs, il a fait venir de Surinam un Hollandais, parce que les Hollandais sont connus pour traiter leurs esclaves plus mal qu'aucun autre peuple.

» Vous voyez bien qu'il n'est pas juste que les journaux se réunissent à lui contre nos frères les noirs. Tâchez donc de faire paraître la lettre de M. de la Feuillade. Adieu, je vous embrasse. »

2° « Mon cher ami, je vous envoie une petite réponse bien douce à ce..... Malouet. Jamais..... a-t-il poussé..... à ce degré; il est bon d'en faire une légère justice. Le.... ferait trop de mal aux états-généraux. J'espère que nous le renverrons à Toulon.

» Il y a de ces êtres..... et..... auxquels il ne faut jamais faire grâce.

» Je le connais de longue main; je sais qu'il a eu à Cayenne la conduite d'un....., et qu'il n'y a pas souffert, ni ne peut y souffrir actuellement un ..... homme sans le .....

» Si vous ne voulez pas de ma lettre pour le journal; si, comme on le dit, il est exclusivement dévoué au directeur et à sa livrée, que Malouet a l'honneur de porter, j'en dirai ailleurs un peu plus. Je vous embrasse. »

Il n'y a pas de plus complète et de plus belle réponse à ces injustes préventions, que le beau

discours prononcé par Suard sur la tombe de Malouet.

On peut en remarquer surtout le commencement, qui se distingue par une éloquence si vraie, si simple et si forte en même temps :

« Non, la vertu n'est pas un vain fantôme, comme on l'a dit, puisqu'après avoir environné d'estime et de respect la vie de l'homme de bien, sa mort devient le signal d'un deuil public, et que, s'il a joint à ses vertus des talens utiles à son pays, une gloire pure et durable doit s'attacher à son nom dans le souvenir des hommes. »

Puis parlant de son amitié pour M. Malouet, il dit :

« Je l'ai aimé et j'ai joui de son amitié pendant près de quarante ans ; je le perds à un âge où l'on n'a plus d'amis que ceux que le temps a épargnés, et qu'il ne peut plus remplacer. Hélas ! je l'avais devancé dans la vie, je ne devais pas craindre d'avoir à pleurer sur sa tombe. »

« Qui peut calmer de semblables douleurs ? Le temps ne console pas des pertes du cœur ; les âmes tendres ne veulent pas même être consolées. »

« La nature l'avait doué de tout ce qui plaît et qui séduit. A une taille noble et élevée, il joignit une physionomie agréable et mobile ; la candeur, l'esprit et la sensibilité se peignaient

tour à tour dans ses yeux, et c'était un miroir fidèle. L'accord de la physionomie avec les mouvemens de l'âme n'est pas une vaine théorie, lorsqu'on en cherche les principes, non dans la configuration des traits, mais dans les modifications que leur ont imprimées les sentimens et les pensées habituelles.

» M. Malouet entra dans le monde à 18 ans; ses premiers pas se tournèrent vers la carrière des négociations. Il résida trois ans à Lisbonne en qualité de secrétaire de l'ambassade de France. De retour à Paris, il fut employé dans le département de la marine, et fut successivement commissaire à Saint-Domingue, intendant de Cayenne, et enfin intendant de la marine à Toulon; c'était là sa véritable destination.

» Dans ses différentes places, il se montra administrateur aussi intègre qu'habile, citoyen aussi zélé pour les intérêts de son pays qu'éclairé sur les moyens de les défendre. Il a publié un ouvrage sur les colonies où les vues d'un homme d'État sont appuyées sur l'observation et l'expérience, seules bases solides de toute théorie d'économie politique.

» En 1789, il fut nommé par le bailliage de Riom, sa patrie, député à ces états-généraux dont la convocation sera une mémorable époque

du bouleversement, non-seulement de la France, mais de l'Europe entière.

» M. Malouet pensait, comme les meilleurs citoyens, que la France ne pouvait recouvrer l'ordre et la tranquillité qu'en reconstituant, pour ainsi dire, le gouvernement sur des bases plus fixes, et en conciliant par de sages institutions l'autorité du monarque avec les droits éternels de tous les peuples.

» Il aimait la liberté, mais cette sage liberté qui a besoin de limites comme le pouvoir, qui peut se lier à toutes les formes de gouvernemens, et qui, chez une nation accoutumée depuis 900 ans au régime monarchique, ne peut plus s'y établir et y prendre racine, qu'autant qu'on la rattachera aux mœurs et aux habitudes nationales.

« La France est perdue, nous dit un jour le sage Malouet; je ne puis être spectateur des maux que je prévois, et auxquels je ne vois pas de remède. »

» Il quitta sa patrie avec douleur, mais il fut accueilli avec la distinction qu'il méritait dans cette île hospitalière, où des milliers de nos concitoyens ont trouvé un si généreux asile.

» La révolution du 18 brumaire le ramena en France.

» Sa réputation n'y était pas inconnue à l'a-

venturier audacieux qui venait de s'emparer du gouvernement. Cette réputation n'était pas un titre de faveur ; mais comme le caractère moral des hommes qu'il employait n'entrait pour rien dans les motifs qui déterminaient ses choix, la vertu même n'était pas non plus pour lui une raison de se priver des talens dont il espérait tirer quelque avantage.

» Il avait conçu le projet de former sur l'Escaut des établissemens de marine, et d'y construire des vaisseaux de guerre. Il chargea M. Malouet de l'exécution de ce projet, en le nommant commissaire-général de la marine à Anvers.

» M. Malouet remplit avec zèle la mission dont il était chargé ; il n'y vit qu'une occasion de servir son pays, en travaillant à relever sa puissance maritime de l'état d'abaissement où elle était tombée. Il réussit au-delà de toutes les espérances. En peu d'années, un arsenal, des chantiers, 19 vaisseaux de ligne furent construits sur les bords de l'Escaut, malgré l'insuffisance des moyens qu'on mettait à sa disposition, mais auxquels il suppléait par l'ascendant que lui donnaient sa douce éloquence et sa probité.

» En appelant M. Malouet au conseil d'état, Bonaparte n'espérait pas vraisemblablement trouver en lui la souple docilité qu'il a trouvée

trop souvent dans d'autres. Peut-être que plein de confiance dans les moyens qu'il avait pour séduire ou pour intimider, il crut gagner assez en obtenant le silence de M. Malouet, et se faisant honneur du choix d'un homme incorruptible; il se trompa comme il s'était trompé, en appelant le vertueux Mounier dans ce même conseil d'état.

» M. Malouet fit entendre plus d'une fois la voix de la justice, celle même d'une sage politique, contre des mesures qui lui paraissaient choquer l'une et l'autre.

» Il reçut le prix qu'il méritait, la disgrâce et l'exil; la voix publique le vengea; les soins de l'amitié et le témoignage de sa conscience le consolèrent dans sa retraite.

» Une suite d'événemens extraordinaires vint changer tout à coup la face de l'Europe.

» C'est du lieu de son exil que M. Malouet apprit cet heureux événement, auquel il n'était point préparé. Aucun Français n'en ressentit une joie plus vive et plus pure. Ce qui ajouta à sa surprise sans ajouter à son bonheur, ce fut l'avis qu'un acte du gouvernement provisoire lui conférait l'administration du ministère de la marine.

» Tout autre que M. Malouet aurait pu être effrayé du fardeau qu'il s'imposait en accep-

tant ce ministère; mais il avait vu de près l'entière désorganisation de la marine; il n'avait pu par ses conseils prévenir le désordre, mais il avait réfléchi long-temps sur les moyens d'y porter remède. D'ailleurs, les détails de l'administration de la marine faisaient depuis cinquante ans l'occupation de sa vie.

» Malheureusement un mal dont il ressentait depuis quelque temps les atteintes, vint ralentir et suspendre ses grandes et salutaires opérations. Ce mal, dont le principe avait échappé à l'observation des médecins, fit des progrès effrayans, et bientôt il ne laissa plus d'espérance.

» Ah! les bénédictions du pauvre, la reconnaissance de quelques personnes honnêtes dont le bonheur fut son ouvrage, les inconsolables regrets d'une famille dont il fut adoré, voilà le véritable hommage qui doit honorer la mémoire de l'homme généreux et bon, juste et sensible, qui aima l'humanité, servit son pays, qui fit toujours le bien qui était à sa portée, et ne vit jamais l'infortune, sous quelque forme qu'elle se présentât, sans être attendri et sans éprouver le besoin de la soulager. »

Tel est le bel et juste éloge de cet homme qui, accusé à l'assemblée constituante, se pré-

senta en disant : « Comme homme public et comme homme privé, je suis prêt à répondre. »

Aussi pourrait-on croire qu'il a vécu heureux en lui appliquant ces belles paroles d'Edmond Burke : « Ni Montaigne en écrivant ses essais, ni Descartes en créant de nouveaux mondes, ni Burnet en construisant une terre antérieure au déluge, ni Newton en découvrant les lois de la nature, n'ont ressenti plus de joie intérieure qu'un vrai patriote, quand il rassemble toutes les forces de son entendement, et dirige toutes ses pensées et ses actions au bien général de sa patrie. »

Mais, ainsi que je l'ai dit, le cri *d'états-généraux* avait été proféré, et on voit avec quelle ardeur Condorcet désirait exclure ceux qu'il regardait comme trop amis du pouvoir. Cependant il écrivit son opinion sur la formation de ces états-généraux, et on peut remarquer combien cette opinion, émise au commencement de l'année 1788, diffère de toutes celles qu'il a produites dans la suite; parce qu'à mesure qu'on avance dans une révolution, on désire toujours plus qu'on ne prétendait d'abord; et cependant il arrive quelquefois qu'on paraît trop modéré à une époque avec des opinions qui eussent paru précédemment beaucoup trop exagérées.

Il est curieux d'exposer clairement sa théorie des états-généraux, telle qu'il l'établissait lui-même en cette année 1788.

« Les assemblées générales sont en France aussi anciennes que la nation elle-même. Composées sous les premiers rois mérovingiens, de tous les hommes libres, sans distinction de rang ou de naissance, elles se trouvèrent, vers le milieu de cette dynastie, restreintes au seul ordre très-nombreux des leudes ou fidèles.

» Charlemagne rétablit ces assemblées dans leur première intégrité, en y rappelant le corps du peuple français. Mais l'immensité de l'empire et de la population ne permettait pas alors d'y convoquer tous les individus qui composaient la nation. La classe plébéienne n'y fut admise que par députés élus dans les différens districts de la monarchie. Sous les successeurs de ce prince, la constitution politique fut détruite par le gouvernement bizarre et anarchique des fiefs. Cependant, sous ce régime antisocial, le parlement ou congrès des seigneurs et chevaliers présentait encore une ombre d'assemblée nationale ; enfin, l'établissement des communes et leur admission au grand conseil de la nation détruisirent l'administration féodale, rétablirent la constitution légale du

royaume, et changèrent les formes de ces assemblées générales.

» Les parlemens ou congrès féodaux n'étaient composés que des barons et des évêques, et ces derniers ne prenaient séance dans l'assemblée qu'en qualité de hauts-barons du royaume, dont le titre était attaché à leur siége; mais, sous Philippe-le-Bel, l'essence, la forme et l'organisation des conseils généraux éprouvèrent un changement total. Ce monarque ne se contenta pas, comme saint Louis et Philippe-le-Hardi, de joindre en une seule masse les députés des principales villes du royaume aux seigneurs et évêques qui formaient les parlemens; mais la révolution graduelle qui avait rendu l'ordre plébéien plus riche, plus important que sous ces derniers princes, lui fit sentir que cet ordre nombreux était appelé par la force même des choses à jouir dans l'État d'une existence politique indépendante. Il jugea donc à propos de convoquer les députés de tout le royaume sous trois grandes classes ou divisions : le clergé, composé des évêques et des ecclésiastiques du second ordre; la noblesse ou l'ordre militaire; enfin, l'ordre de la bourgeoisie ou des communes sous le nom de *tiers-état*.

» Dès ce moment le corps représentatif et

dépositaire général se trouva composé de trois intérêts égaux et parallèles qui avaient le même droit à la protection des lois et de la constitution.

» Depuis Philippe-le-Bel, cette organisation fondamentale du corps politique et des états-généraux n'a éprouvé aucune variation essentielle; ainsi trois ordres font actuellement comme alors la division essentielle de la nation française et de l'assemblée qui la représente.

» Ce principe doit être nécessairement la base des formes qu'il faut adopter pour la convocation, l'élection, la distribution et le travail de cette grande assemblée.

» Ainsi, l'élection des députés qui est l'acte primitif et générateur du conseil national, doit être fait par les trois ordres de chaque district dans trois assemblées différentes : à l'égard du clergé, dans des assemblées diocésaines, présidées par l'évêque. La noblesse procédera de son côté à la nomination de ses représentans par bailliages convoqués par les sénéchaux, ou baillis d'épée. Enfin les communes éliront les dans des conseils généraux de la bourgeoisie, convoqués et présidés par les officiers municipaux.

» Telle est la forme légale d'élection donnée

par la constitution même et par la raison ; parce qu'il est naturel que chaque ordre nomme lui-même ceux qui sont chargés de ses intérêts et sont dépositaires de ses volontés, et qu'il est parfaitement inutile que les membres des autres ordres, que le choix de ses députés ne concerne point immédiatement, concoure à leur nomination.

» Cette forme a été constamment suivie dans toutes les convocations d'assemblées nationales qui ont eu lieu depuis Philippe-le-Bel, malgré quelques variations apparentes qui n'ont point touché au fond et à l'essence de la chose.

» Il est presque inutile d'avertir que les élections, pour être légales, doivent être parfaitement libres ; que le gouvernement ne doit nullement y interposer son autorité ; que personne ne peut avoir, à la qualité de député, d'autre titre que le choix de ses concitoyens, et qu'il n'y a ni ne peut y avoir, principalement dans les communes, de représentant-né d'un ordre ou d'une corporation.

» Laisser au gouvernement le droit de décider de la validité des élections, et d'influer, par son autorité, sur ces mêmes élections, c'est le rendre maître de l'assemblée nationale, qui

se trouverait presque totalement composée de députés de son choix.

» En 1614, ce conseil cassa par un arrêt l'élection des représentans de la ville de Bordeaux, et en ordonna une seconde. Lorsqu'on y procéda, il y eut scission dans l'assemblée, et l'élection fut double. La contestation sur cet incident fut portée au conseil; la double élection fut confirmée; la séance accordée aux deux élus, mais leur voix réduite à une.

» Quelle foule de réflexions se présente à la narration de ce fait, sur l'ignorance où l'on devait être alors relativement aux droits des peuples, à la formation de l'assemblée nationale, et au principe de la constitution! Quoi de plus étonnant que l'entreprise du conseil sur les élections : par le premier arrêt, la soumission passive de la commune, et l'extrême ridicule de la seconde décision?

» Il est certain qu'à cette époque, vu le peu de progrès qu'avait fait la philosophie, il régnait la plus grande incertitude sur les principes de l'ordre social. Quelques années auparavant, la fameuse reine Elisabeth d'Angleterre s'était arrogée le droit, non-seulement d'annuler les élections, mais même de remplacer, par sa seule volonté, et sans nouvelle

élection, les membres qu'elle avait écartés de la chambre des communes.

» Il ne peut y avoir d'autre juge de la légalité et de la validité des élections, que la nation ou le corps qui la représente. Le seul tribunal qui puisse les juger légitimement est l'assemblée générale de chacun des ordres qui forment les états-généraux, et relativement aux élections qui le concernent.

» Après l'élection des députés, le second objet qui se présente pour la formation légale des états-généraux, ce sont les pouvoirs qui doivent être donnés aux représentans par les différens corps de citoyens qui les ont nommés. Cet acte est le complément de l'élection, et confère véritablement aux élus la qualité représentative; car ces délégués ne devant point voter en leur nom dans l'assemblée nationale, mais uniquement pour les diverses portions du peuple qui les ont choisis, sont obligés de justifier, dans cette même assemblée, du mandat qu'ils ont reçu de leurs commettans. Aussi est-ce une des lois les plus sacrées de la constitution des états-généraux et la plus inviolablement observée, que les députés sont obligés, dans le moment de la formation de cette assemblée, d'exhiber leurs pouvoirs et de les faire

vérifier par la chambre dont ils sont membres et viser par le président.

» Comme les états-généraux ne sont que les organes de la nation, et non les dépositaires absolus de ses intérêts et de ses volontés, leurs pouvoirs doivent être limités : de là découle la nécessité des instructions fixatives des principales demandes de la nation en général, ou simplement de l'ordre ou du district qu'ils représentent; instructions desquelles il ne leur est point permis de s'écarter. Cet usage, fondé sur la nature des assemblées nationales, et sur le droit politique et naturel des électeurs, a été constamment observé depuis l'existence des états-généraux.

» Les représentations des divers ordres, munis de leurs pouvoirs et de leurs instructions, se rendent dans le lieu désigné pour la tenue des états, et se réunissent en assemblée générale le jour fixé par les lettres de convocation. Alors, après que le roi a ouvert l'assemblée et fait exposer les principaux motifs de la tenue du conseil national, les trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers-état se séparent en trois chambres distinctes et élisent chacun leur président, leur secrétaire, et se livrent dans cette forme au travail des délibérations.

» Cette division résulte nécessairement

parmi nous de la constitution du corps politique et de l'action égale et parallèle des trois ordres dans l'assemblée générale. Elle a été suivie dans presque toutes les assemblées d'états, spécialement dans celles qui se sont tenues sous la première branche des Valois, dans les deux états de Blois sous Henri III, et dans ceux de 1614. Si quelquefois on s'est écarté de cet ordre, c'est par un oubli des formes constitutionnelles causé par les longs intervalles des assemblées nationales et l'arbitraire relativement aux époques de la convocation.

» D'ailleurs, chacun de ces trois ordres doit avoir bien plus de force en masse pour défendre ses intérêts dans l'assemblée nationale, que si ses membres étaient entremêlés avec ceux des autres ordres.

» Cette observation tombe principalement sur le tiers-état. En effet, cette classe avilie, en quelque manière par ces discussions presque injurieuses établie entre elle et les ordres superieurs, et par le genre d'impôts auxquels elle est assujétie; ayant à lutter contre les préjugés de la noblesse provinciale, la vanité des grands et les prétentions du clergé, a besoin de la plus grande combinaison de vues entre ses membres ainsi que de cette consistance qui ne peut naître que de leur réunion en un même corps.

Alors cet ordre nombreux qui forme la masse de la société, et réunit le plus de lumières, saura prendre dans l'Etat la prépondérance qui lui est due par la constitution de l'ordre social, et sans laquelle il ne peut véritablement exister de liberté publique.

» Que l'on se garde donc bien de penser qu'il appartienne au gouvernement d'organiser à volonté la masse de l'assemblée des états-généraux; cette organisation est donnée par la constitution elle-même, et par la division de la nation en trois ordres. Il est donc inutile et même inconstitutionnel d'introduire d'autre division dans cette assemblée que la distribution naturelle en trois chambres, du clergé, de la noblesse et du tiers-état ou des communes. Celle que le ministère s'arrogea de former en 1614, en répartissant les députés des douze gouvernemens, est aussi ridicule qu'arbitraire. Chaque chambre a seule le droit de se diviser et subdiviser en comités ou bureaux pour rendre le travail plus facile et plus expéditif, et ce n'est point au gouvernement à se mêler de cette police intérieure.

» En effet, du moment que les états sont assemblés, chaque ordre a seul le droit de régler sa police respective, de fixer le mode des délibérations, et la manière dont se doivent

traiter les objets agités dans chaque chambre. Nulle autorité étrangère ne peut s'immiscer dans ces règlemens intérieurs qui tiennent à la consistance de l'ordre et au maintien de ses priviléges.

» Ainsi, quoique le gouvernement puisse et doive présenter à l'assemblée nationale les propositions qu'il juge les plus convenables au bien de l'Etat, il n'est nullement maître de restreindre les objets des délibérations; ce serait attaquer la liberté publique dans ses fondemens, et détruire les principaux avantages qu'on peut attendre de la convocation de cette assemblée.

» Chacun des membres des trois ordres a le droit, d'après les lumières de sa raison et le sentiment de sa conscience, de mettre en avant toutes les propositions qu'il juge avantageuses à l'Etat, et de dénoncer tous les griefs contraires à l'intérêt général du peuple et aux droits légitimes et particuliers. C'est non-seulement une faculté inhérente à chacun d'eux en qualité d'organes de la nation, mais ils contractent même l'obligation sacrée et indispensable d'en faire usage en recevant de leurs concitoyens la mission honorable dont ils sont chargés.

» On doit songer que si le gouvernement s'attribuait le droit de proposer exclusivement

les objets des délibérations dans l'assemblée des états, il porterait une atteinte considérable aux droits de cette assemblée, et par cette invasion de la liberté, rendrait nulle et illégale la sanction passive qu'elle pourrait donner à cette proposition.

» Que les représentans des trois ordres soient attentifs à ne pas se laisser imposer un joug si redoutable; qu'ils conservent au corps vraiment législatif dont ils sont membres son indépendance essentielle, et que la nation s'empresse de défendre et de protéger toujours celle des hommes qu'elle a honorés de sa confiance.

» La liberté la plus absolue doit exister dans les délibérations. Aucun des députés ne doit avoir à répondre de ses opinions et des expressions qu'il emploie qu'à ses commettans et à l'assemblée de son ordre, qui seule a le droit de le blâmer ou même de le punir, s'il s'écarte du respect dû à l'assemblée, à la personne du monarque ou à son autorité légitime.

» L'assemblée des états étant le corps représentatif de la nation, il est essentiel que les citoyens puissent juger par eux-mêmes de la manière dont leurs intérêts sont défendus par les hommes qu'ils en ont chargés. Il est donc à propos que les débats des trois chambres et

ceux surtout de l'ordre des communes soient accessibles aux citoyens de toutes les classes; que tous les individus sans distinction soient admis dans une enceinte destinée à cet objet, en réservant à chaque chambre la faculté de faire fermer les portes quand le succès des délibérations pourra l'exiger.

» Cette publicité des délibérations de l'assemblée nationale ne peut qu'augmenter l'intérêt des particuliers aux affaires publiques, animer le patriotisme, et contenir les députés eux-mêmes par l'inspection et la censure de l'opinion publique.

» Quoique chaque ordre délibère séparément sur les objets d'intérêt commun, il est nécessaire que leur décision particulière se combine en une seule résolution générale qui exprime le vœu du corps de la nation.

» Mais un droit précieux et fondamental de l'assemblée des états-généraux, c'est qu'aucune résolution n'est censée le vœu des états, si elle n'a été prise à l'unanimité des ordres.

» Cette loi, conservatrice de la constitution monarchique et des intérêts des ordres qui la composent, doit régler la marche générale des états dans tous les règlemens qu'ils établissent, ou les réformes qu'ils proposent dans le régime politique.

» La loi de l'unanimité dérive nécessairement de cette constitution. En effet, depuis la destruction du gouvenement féodal, le peuple français se trouve composé de trois ordres, le clergé, la noblesse, et le tiers-état ou les communes, dont les intérêts égaux et respectifs constituent par leur réunion l'intérêt général de la nation. Porter atteinte à l'un de ses intérêts, c'est réellement altérer l'ordre politique et changer la constitution; car si les décisions se prenaient à la pluralité des ordres, deux d'entre eux, combinés contre le troisième, pourraient l'écraser par leur prépondérance et le rendre nul dans l'État.

» Des trois ordres qui composent l'assemblée nationale, il n'en est point à qui la loi de l'unanimité doive être plus précieuse qu'au tiers-état, qui a tout à craindre de la réunion des deux classes supérieures. Aussi cet ordre dans toutes les assemblées d'états vraiment libres a-t-il été soigneux de réclamer et de mettre en vigueur cette loi de l'unanimité. Dans les états-généraux tenus sous le roi Jean, ce règlement fit partie de l'ordonnance célèbre donnée à la demande des trois ordres. C'est par ce moyen que la classe plébéienne se maintint dans l'égalité avec les classes supérieures, égalité que l'essence de cet ordre et la force de la justice

changèrent bientôt en une véritable prépondérance.

» C'est donc de la constitution des gouvernemens mixtes qui se formèrent dans les douzième et treizième siècles des débris de la féodalité, que dérive le principe que nous venons d'établir. C'est ainsi que lorsqu'en Angleterre les communes furent admises à partager la puissance législative avec les pairs du royaume, il fut reconnu comme loi fondamentale que la réunion de ces deux corps serait nécessaire pour donner à un règlement force de loi.

» L'usage contraire qui avait lieu en Suède, et par lequel les voix réunies des trois ordres l'emportaient sur celle du quatrième, était un vice qui a singulièrement contribué à sa destruction.

» Je vais actuellement présenter une idée générale sur les principales demandes que les états-généraux doivent faire au gouvernement avant de s'occuper de la concession des subsides : demandes qui seront la base de la reconstruction de l'édifice constitutionnel.

» Ce n'est point, comme en 1614, la proscription de quelques prétentions ridicules et surannées de la cour de Rome, ni la conciliation des différends des princes ou grands de la cour absolument étrangers au bonheur du peuple,

qui doivent occuper l'assemblée nationale. Des objets plus importans fixeront nécessairement son attention : l'établissement solide de la liberté et du bonheur de la nation sur la base d'une constitution fixe, et la destruction absolue du pouvoir arbitraire.

» Il est temps, en effet, après tant de siècles de fluctuation entre le despotisme et l'anarchie, que le vaisseau de l'Etat, battu par ces tourmentes opposées, se repose enfin dans le sein de la liberté comme dans un port à l'abri de tous les orages.

» Il ne s'agit point d'établir une constitution absolument nouvelle, mais de rassembler les débris de notre ancienne constitution, d'en former un édifice, et de l'asseoir sur des fondemens plus solides que ceux qui furent élevés par nos ancêtres.

» Les deux bases principales de l'ordre social sont la liberté et la propriété. C'est donc par faire assurer aux citoyens français la jouissance de ces droits fondamentaux que doivent nécessairement commencer les opérations des états.

» La propriété n'est qu'un mot vide de sens, si le chef de l'Etat peut absorber les revenus des particuliers par des impositions arbitraires. La liberté des citoyens est absolument il-

trois ordres, ils soient remis au roi par une députation; que le prince les fasse examiner dans le conseil, les admette ou refuse purement et simplement; et que s'il juge à propos d'y faire des changemens, ils soient communiqués aux états pour avoir leur approbation. Que la loi, dans cette état, soit portée au parlement pour y être débattue, les pairs y séant, à l'exception des édits bursaux, qui, d'après le consentement des états, seront enregistrés purement et simplement. Si le parlement apercevait des inconvéniens dans la loi, il a le droit de faire au roi des remontrances qui seront rendues publiques, et d'adresser aux états assemblés des observations sur les inconvéniens qui l'ont frappé.

» Si, cependant, après les remontrances et les observations du parlement, le roi et les états réunis persistaient à vouloir l'établissement de la loi, cette cour souveraine, les princes et les pairs séant, serait obligé de l'enregistrer.

» Du moment qu'il est reconnu qu'aucun impôt ne peut être établi sans le consentement de la nation, il est presque superflu de dire que toutes les impositions actuelles n'ayant point cette origine légale, doivent être abolies par les états-généraux, et remplacées par des subsides volontaires établis d'une manière

plus sage, et réparties plus équitablement que les taxes dont nous sommes grevés. Que principalement toutes les impositions perpétuelles, telles que la taille, la gabelle, les douanes, la capitation, soient anéanties comme contraires à la constitution.

» La taille personnelle est un impôt avilissant peu fait pour un peuple libre, et qui établit des distinctions odieuses entre les citoyens d'une même nation. Il est opposé à la nature du régime civil qu'il y ait des impositions domaniales. Cette prétention tient aux idées du gouvernement féodal, dont les principes absurdes et oppressifs ont fait depuis long-temps place à une constitution légale et plus conforme aux droits de l'homme et à la grande fin de la société.

» Les états substitueront à ces taxes vexatoires et multipliées des impositions dont la perception sera simple et facile, l'étendue mesurée aux besoins de l'Etat et aux facultés des peuples, d'une durée toujours limitée jusqu'à la tenue suivante de l'assemblée nationale. Toute imposition indéfinie pour le terme sera déclarée illégale et inconstitutionnelle.

» Pour nous rendre dignes d'un aussi grand bienfait, sachons profiter de la liberté qui nous est rendue, sachons prendre l'élévation de sentimens et les mœurs convenables au rang glo-

rieux que nous allons occuper parmi les nations de l'Europe. Songeons surtout au choix des représentans, que nous chargeons de travailler au grand ouvrage de la félicité publique. Quels sont les hommes dont les conseils vigoureux et patriotiques inspireront à leurs concitoyens cet enthousiasme de la liberté, si nécessaire pour régénérer la nation et le gouvernement? Ce ne seront point, sans doute, ces êtres frivoles dont l'esprit nourri dans la capitale des petites idées des sociétés, rétréci par le goût puéril de la mode et de la fatuité, est incapable de s'élever aux grandes vues, et dont le cœur est incapable de s'ouvrir aux sentimens nobles.

» Ce ne seront point des courtisans qui consentent à ramper devant des maîtres, pourvu qu'ils puissent opprimer le peuple et partager ses dépouilles.

» Ce ne seront point non plus ces demi-philosophes, dont les idées politiques sont tellement contraires à celles des grands hommes qu'ils prétendent remplacer, qui, par une singulière contradiction, voudraient allier le despotisme et la liberté, et fonder une constitution légale sur la base du pouvoir arbitraire.

» Regarderait-on comme de fidèles et dignes représentans de la nation ces hommes avides

et bornés qui ne voient rien au-delà des trésors immenses que leurs opérations financières accumulent dans la capitale, et ces hommes moins coupables, mais plus ignorans encore, qui croient pouvoir séparer les intérêts du commerce de ceux des propriétaires : ils ne voient pas qu'un gouvernement libre et légal est la seule base de la prospérité commerciale.

» Tous ces esprits faux et ces êtres corrompus doivent être également rejetés des assemblées nationales, hommes notés dans la révolution actuelle, auxquels il n'a pas tenu, soit par leur apathie ou par leur connivence, que le système d'oppression ne se consolidât.

» C'est, au contraire, en ces citoyens courageux qui, dans le temps où la nation paraissait abattue sous l'empire de la force, ont, avec une généreuse indignation, bravé la foudre du despotisme; en eux, dis-je, est l'espérance du peuple français.

» Que la Bretagne, le Dauphiné, la Provence et le Béarn envoient au conseil national l'élite de leurs citoyens qui ont défendu avec tant de courage la cause de la liberté expirante; que la présence et les discours de ces vertueux patriotes réchauffent les cœurs les plus glacés, et répandent dans l'assemblée cette haine vigoureuse du despotisme et cet amour ardent et

raisonné de la liberté, sans lesquels on ne peut travailler avec force et persévérance à rétablir les droits de la nation sur des fondemens inébranlables.

» Puisse, dans la suite des siècles, cette convocation si désirée être regardée par nos descendans comme l'époque du bonheur et de la liberté du peuple français, de la gloire de l'empire et de la stabilité de la constitution ! et qu'enfin le plus beau royaume de l'Europe, par son étendue, son climat, sa population, la fertilité de son sol et le génie de ses habitans, soit aussi désormais celui qui jouira du gouvernement le plus doux et le plus conforme aux droits de l'humanité! »

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS

DES PERSONNES CITÉES DANS CET OUVRAGE.

TOME PREMIER.

Abner, *pag.* 232, 233.
Adélaïde (madame), tante de Louis XVI, 185.
Agnelet, 138.
Aguesseau (d'), le chancelier, 136, 137.
Aiguillon (d') le duc, 23, 182, 183, 186.
Albert, lieutenant de police, 147.
Alexandre, 307.
Ancre (d') la maréchale, 22.
Antraigues (d') le comte, 263, 265.
Armelin, premier commis, 161.
Arnaud (l'abbé), 64, 65, 90.
Asseline, docteur de sorbonne, 91, 92.
Athalie, 98, 231, 233, 235, 236.
Attila, 280.
Avaray (d') le marquis, 209.
Audinot, 79.
Aumônier du Roi (le grand), 206, 207.
Balby (madame de), 88.
Barentin (de), garde-des-sceaux, 313, 314.
Barre (de la) le chevalier, 67.
Barry (du), madame 18, 181, 182.
Bavière (l'électeur de), *pag.* 210.
Bayard, 52.
Beaumarchais, 173.
Beaumont (de) Christophe, archevêque de Paris, 74, 97, 103.
Beauveau (madame de), 87, 210.
Bernard (Samuel), 42.
Bèze (de) Théodore, 95.
Bièvre (le marquis de), 86, 252, 253.
Blin de Sainmore, 77.
Bodin (Jean), 265.
Boileau, 79, 125, 136, 165.
Boisgelin (le cardinal de), archevêque d'Aix, 168.
Bonaparte (Napoléon), 319.
Bonnal (le marquis de), 115.
Borde (la), banquier, 6, 42.
Boufflers (le chevalier de), 211.
Bourvalais, 98.
Boussart, matelot, 148.
Boyer, évêque de Mirepoix, 74.
Brancas (le duc de), 123.
Brancas (le duc de), comte de Lauraguais, 122, 123, 124.
Brienne (de), archevêque de Sens, 119, 246, 247, 248, 249, 250, 251.

Broglie (le maréchal de), *pag.* 190.
Broutin (madame), 79, 89, 90.
Brunehaut, reine de France, 294.
Brutus, 98, 136.
Buffon (de), 4, 103, 142, 144, 222.
Burtke, orateur anglais, 322.
Bussy, 26.
Cabanis, médecin, 300.
Calas, 67.
Calonne (de), contrôleur-général, 226, 227, 228, 230, 244, 246.
Camper, naturaliste, 304.
Caraccioli, ambassadeur de Naples, 65, 128, 129, 209, 210.
Cartouche, 97, 136.
Castries (le maréchal de), 128, 140, 141, 149.
Caton d'Utique, 128, 129, 136, 280.
Cauchois (le), avocat, 200.
César (Jules), 98, 280.
Chabanon, académicien, 66.
Chalotais (la), 228.
Chambine, premier commis, 149.
Champfort, 8, 205, 211, 301.
Charlemagne, 264, 333.
Charles Ier, roi d'Angleterre, 301.
Châtre (de la), 88.
Choiseul (le duc de), ministre, 24, 27, 179, 180, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 191.
Cicéron, 28, 102, 215.
Cincinnatus, 162.
Cinna, 97, 98.
Circé, 157.
Clausonnette (de), *pag.* 66.
Clavière, ministre du Roi, 227.
Clotaire II, roi de France, 264.
Clugny (de), contrôleur-général, 43, 44, 130.
Colbert, 136, 137, 139.
Colombini (l'abbé), 99, 106.
Condé (le prince de), 93, 205.
Condillac, 222, 223.
Condorcet, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 21, 24, 40, 41, 44, 46, 50, 51, 53, 60, 61, 63, 65, 68, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 84, 85, 91, 96, 97, 99, 101, 105, 119, 124, 126, 129, 130, 131, 132, 135, 138, 140, 142, 146, 147, 150, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 170, 173, 176, 179, 201, 204, 205, 210, 211, 213, 214, 220, 222, 223, 225, 235, 238, 244, 245, 254, 255, 257, 258, 262, 266, 283, 285, 286, 288, 303, 304, 305, 322.
Confutzée, philosophe chinois, 311.
Conty (Armand, prince de), 240, 244.
Corbie, 136.
Corneille, 70.
Coster, premier commis, 149, 161.
Coulteux (le), 224.
Coyer (l'abbé), 254.
Crillon (le marquis de), 52.
Cyprien (Saint-), 26.
Dalembert, 7, 66, 100, 145, 168.
Deleire, 222, 265.

Delille (l'abbé), *pag.* 89.
Delille, auteur de la philosophie de la nature, 263.
Démosthène, orateur grec, 28.
Desmarets, académicien, 142, 143, 144.
Descartes, 322.
Devaines, premier commis, 79, 89, 137, 258.
Diderot, 7, 11, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 220, 266.
Dionis du Séjour, 99.
Dorat, 77, 78, 79, 120, 121.
Dubois, commandant du guet, 257.
Ducis, 205, 210.
Dupati, 200, 201, 222.
Dupont de Nemours, 41, 221, 224, 225.
Elisabeth, impératrice de Russie, 120, 121.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 126, 327.
Elisabeth (madame), sœur de Louis XVI, 207.
Espinay (madame d'), 150.
Fontenelle, 70.
Erostrate, 68.
Estaing (le comte d'), 61, 63.
Euphemon, 280.
Fayette (le marquis de La), 9, 312.
Fénélon, 277.
Ferrand (mademoiselle), 122.
Fenillade (le marquis de la), 215.
Fleury (de), contrôleur-général, 163.
Fleury (madame de), 141.
Foignet, musicien, 64.
Ferrière, 90.
Fox, *pag.* 285, 286.
Foulon, 301.
Francklin, 135, 165, 168, 221.
François (saint), de Salcs, 285, 286.
Frédéric, roi de Prusse, 24, 99, 100, 102, 105, 110.
Galiany (l'abbé), 150, 151, 152, 153, 154, 155.
Galien (l'empereur), 68.
Garat, 135, 219, 220, 223.
Garville (de), 90, 136.
Geoffrin (madame), 122.
Georges Ier, roi d'Angleterre, 292, 296.
Georges III, roi d'Angleterre, 296.
Gessner, 166.
Gluck, 64, 66, 311.
Gordon (lord), 304.
Gracques (les), 263.
Grammont (madame de), sœur du duc de Choiseul, 25, 179, 180, 187, 188.
Grimm, 66.
Grouvelle, 211.
Guesclin (le connétable du), 52.
Guines (le duc de), 88.
Hastings (lord), 347.
Helvétius, 23, 84.
Henri de Prusse (le prince), 5, 105.
Henri III, roi de France, 330.
Héraclius, 98.
Holbach (le baron d'), 4.
Homère, 75, 111.
Hôpital (le chancelier de l'), 22, 91, 92, 93, 94, 95, 96.
Hugues Capet, roi de France, 264.
Jacques II, roi d'Angleterre, 301.

Jean, roi de France, *pag.* 365.
Jésus-Christ, 214.
Imbert, 66.
Joad, grand-prêtre de Jérusalem, 98, 232, 234, 235, 236.
Joas, roi d'Israël, 98, 233.
Josabet, épouse de Joad, 233.
Joseph II, 104, 183.
Juigné (de), archevêque de Paris, 248.
Justine, 281, 284.
La Harpe, 7, 8, 84, 85, 88, 89, 136, 137, 166.
Lainez, général des jésuites, 95.
Laleu (de), avocat, 200.
Lally-Tolendal, 260, 300, 312.
Lama (le), 277.
Lamoignon (le président de), 136.
Lamoignon (de), garde-des-sceaux, 256.
Laverdy, contrôleur-général, 161, 246.
Law, contrôleur-général, 126, 127, 128.
Lecoulteux, 224.
Lenoir, 124, 147, 252.
Lessart (de), ministre, 150, 161.
Letrone, académicien, 221.
Lorraine (le cardinal de), 92, 93.
Louis, chirurgien, 303.
Louis (saint), 324.
Louis XIV, roi de France, 34, 136, 174, 194, 240, 241, 242, 243, 244, 265, 277.
Louis XV, roi de France, 126, 182, 183.
Louis XVI, roi de France, *pag.* 15, 16, 18, 20, 33, 34, 37, 39, 52, 53, 58, 139, 177, 189, 193, 206, 238, 239, 245, 251, 257, 260.
Louis XVIII (*Monsieur*), roi de France, 53, 76, 88, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 213, 244, 245, 252, 254, 255.
Lucain, poète latin, 78.
Luxembourg (madame la maréchale de), 209, 210.
Lysis, 280, 281.
Machault (de), contrôleur-général, 18, 19.
Madame, femme de Louis XVIII, 207.
Madame, duchesse d'Angoulême, 206.
Malesherbes (de), vice-chancelier, 27, 28, 31, 33, 38, 39, 40, 45.
Malouet, député aux états-généraux, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320.
Mansard, architecte, 246.
Marbœuf (de), archevêque de Lyon, 227.
Marie-Antoinette, reine de France, 187, 188, 189, 207, 246, 247, 248.
Marmontel, 11, 42, 45, 46, 64, 65, 77, 78, 79, 80, 87, 91, 168.
Mascarille, 167.
Marius, 306.
Mathan, 232, 233, 236.
Maupeou (de), chancelier, 17, 18, 21, 23, 24, 25, 38.
Maurepas (de), ministre, 19, 20, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 43, 44, 45, 58, 125, 128, 130, 145, 159, 160, 162, 163, 164, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176,

177, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 248, 249, 250, 251.
Maurepas (madame de), *pag.* 176, 186.
Maury (l'abbé), 9.
Mazarin (le cardinal), 265.
Mazarin (madame de), 170.
Mercier, homme de lettres, 221.
Miaulan (l'abbé), 209.
Michau, 25.
Mignot (l'abbé), 62.
Mirabeau (le comte de), 9, 300.
Miroménil (de), garde-des-sceaux, 162, 163.
Monge, ingénieur et ministre, 144.
Monsieur, comte d'Artois, 67.
Montaigne, 322.
Montesquieu, 20, 21, 42, 74, 75, 266, 267, 268, 269, 270.
Montesquiou (le marquis de), 20, 21, 42, 74, 75, 86, 88, 207, 240, 211, 212.
Montesson (madame de), 188.
Montbarrey (le prince de), ministre de la guerre, 144.
Montlinot, 146, 147.
Montmorency (de), 141.
Montmorin (de), ministre, 5.
Moreau, historiographe, 210, 212.
Morellet (l'abbé), 7, 11, 24, 27, 41, 61, 90, 221.
Morin, prêtre, 22.
Mounier, député aux états-généraux, 320.
Musnier, ingénieur, 144.
Muy (de), ministre de la guerre, 20, 162.
Necker, contrôleur-général, *pag.* 5, 6, 9, 36, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 50, 53, 54, 59, 60, 61, 66, 79, 96, 106, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 162, 163, 164, 165, 169, 170, 251, 255, 257, 258, 259, 284, 314, 315.
Necker (madame), 121, 138, 148, 258.
Newton, 221, 322.
Nicolet, 79, 174.
Nivernois (le duc de), 160.
Noailles (le vicomte de), 187.
Norfolk (le duc de), 301.
Notre-Dame (le curé de), 206, 207.
O (d'), 98.
Ogni (d'), 63, 135.
Olonne (le duc d'), 23.
Orléans (le duc d'), 188.
Orléans (le duc d'), mort en 1794, 9.
Ossun (d'), ambassadeur, 248.
Palissot, 24, 86.
Pange (de), 240.
Parent, docteur de sorbonne, 91, 92.
Pasquier, avocat-général, 23, 26, 104.
Paul Jones, 245.
Pénéloppe, épouse d'Ulysse, 281.
Pepin, roi de France, 264.
Périclès, 28.
Petit, prêtre, 22.
Pezay (le marquis de), 135, 163, 170.
Philippe de Valois, roi de France, 264.

Philippe-le-Bel, *pag.* 265, 324, 325, 326.
Philippe-le-Hardi, roi de France, 324.
Piccini, 64, 86, 311.
Pitt, ministre d'Angleterre, 278, 283, 284.
Polignac (la duchesse de), dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette, 148.
Polyeucte, 97.
Pompadour (madame de), 25.
Popelinière (de la), fermier-général, 79.
Prades (l'abbé de), 23.
Prévôt des marchands, 208.
Price (le docteur), écrivain anglais, 221.
Prométhée, 112, 116.
Pulchérie, 98.
Pussort, avocat-général, 136.
Pygmalion, 158.
Quatresous, conseiller au parlement, 23.
Racine, 70, 71, 72, 73, 125, 165, 237, 238.
Radouvilliers (l'abbé de), 186.
Raynal (l'abbé), 96, 103, 105.
Remi (l'abbé), 91, 135.
Rey, libraire, 118.
Richelieu (le cardinal de), 137, 265.
Richelieu (le maréchal de), 75.
Robespierre, 313.
Rochefoucauld (le vicomte de la), 170, 177.
Roquette (l'abbé de), 241.
Rotrou, poète tragique, 97.
Rousseau (Jean-Jacques), 7, 8, 11, 106, 108, 115, 116, 117, 119, 159.
Rulhières, académicien, 86.
Ryer (du), poète tragique, *pag.* 97.
Sablé (le marquis de), 88.
Sacchini, 311.
Saint-Genest, 97.
Saint-Germain (de), ministre, 40, 47, 49, 50, 51, 145, 162.
Saint-Lambert, académicien, 24, 65.
Saint-Pierre (l'abbé de), 102.
Saint-Priest (de), ministre, 263.
Salmon (la fille), 200.
Sancy (de), 98.
Sartines (de), lieutenant de police, 40, 66, 149.
Saurin, académicien, 89, 90, 160.
Scevole, 97.
Schouwaloff, 121.
Sechelles (de), 126.
Sedaine, 77, 79.
Ségur (le maréchal de), 140, 141.
Sganarelle, 282.
Simier, pasteur protestant, 115.
Sirven, 67.
Smith, 221.
Sonnerat, 308.
Staël (madame de), 90, 91, 140, 225, 240, 255.
Suard, 3, 45, 7, 8, 10, 11, 64, 65, 67, 81, 89, 90, 121, 132, 135, 138, 139, 142, 17, 210, 211, 235, 238, 252, 254, 259, 288, 300, 301, 302, 303, 316.
Sully, 139.
Swedenborg, 213, 214, 217, 218.
Tabourèau, contrôleur-général, 45.

Talleyrand (de), évêque d'Autun, *pag.* 37.
Terray (l'abbé), 16, 17, 18, 61, 129, 133, 143, 161.
Thomas, académicien, 83, 84, 220, 222.
Tolozan, premier commis, 161.
Tour (de la), peintre, 254, 255.
Tourville (de), vice-amiral, 61.
Trudaine, 161.
Trudaine (madame), 122.
Turgot, ministre du roi, 6, 18, 19, 20, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 50, 91, 96, 122, 130, 146, 148, 223, 306.
Ulysse, *pag.* 157.
Vergennes (de), ministre, 224, 248, 249, 250.
Victor-Amédée, roi de Sardaigne, 209.
Villeroi (le maréchal de), 209, 210, 285.
Virgile, 78.
Voltaire, 6, 7, 21, 23, 24, 25, 26, 60, 61, 62, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 79, 103, 121, 132, 165, 175.
Vougnies (de), 135.
Vrillière (de la), ministre, 168, 169.
Williams (madame), 53.

FIN DE LA TABLE DES NOMS.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES.

TOME PREMIER.

Préface . . . . . pag. j
Avènement de Louis XVI. 15
Portrait de l'abbé Terray. 16
De M. de Maupeou. 17
Ministres de Louis XVI. 18
De M. de Machault, par Condorcet. 19
De M. de Maurepas. . . . . *id.*
Vers en son honneur. 20
MM. de Muy et Turgot, ministres. . . . . *id.*
Premier édit du roi. . . . . *id.*
Du renvoi des parlemens. 21
Lettre de Condorcet sur Voltaire et le parlem. *id.*
Lettre de Morellet sur Malesherbes. 27
Portrait de M. de Maurepas. 33
Bon mot de Talleyrand, évêque d'Autun. . . 37
Rétablissement du parlement. . . . . *id.*
Politesse à M. de Maupeou. 38
Mot sur Malesherbes. 39
Mot sur Louis XVI. . . . . *id.*
Sur MM. Turgot et Malesherbes. . . . . *id.*

Renvoi de M. Turgot. . . . . pag. 40
Lettre de Condorcet sur Malesherbes. . . . . *id.*
Satire de Morellet sur la police de Sartines. 41
Lettre de Condorcet sur Turgot. . . . . *id.*
Opinion de Marmontel sur Necker et Turgot. 42
Mot de Turgot sur Limoges. 43
De M. de Clugny, contrôleur-général. . . . 44
Lettre de Condorcet sur M. de Clugny. . . . *id.*
Autre lettre de Condorcet sur Turgot. . . . 45
Nomination de Necker. . . . . *id.*
Opinion de Marmontel sur Necker. 46
Autre mot de Marmontel sur Turgot et Necker. *id.*
De M. de Saint-Germain. 47
Ses plans de réorganisation de l'armée. . . . 48
Organisation de l'Ecole militaire. 49
Belles actions de M. de Saint-Germain. . . . *id.*
Opinion publique au spectacle. 50
Opinion des philosophes sur M. de St-Germain. *id.*
Lettres de Condorcet sur ce ministre. 51
Origine de l'ordre de la Légion-d'honneur. . 52
Lettre de Louis XVI à M. de Saint-Germain. *id.*
Anecdote sur Louis XVIII à Mittau. 53
Portrait de Necker. . . . . *id.*
Réflexions sur ce portrait. 59
Lettre de Condorcet à Voltaire, par M. Necker. 60
Plaisanterie de Condorcet sur Necker. . . . 61
Lettre de Condorcet sur la mort de Voltaire. *id.*
Sur le comte d'Estaing. . . . . *id.*
Autre lettre de Condorcet sur le même. . . . 63
Sur Gluck et Piccini. 64

Sur l'abbé Arnaud et Suard . . . . . pag. 64
Lettre de Condorcet sur la musique. 65
Lettre de Condorcet sur l'Opéra. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur Marmontel. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur Saint-Lambert, Caraccioli et Chabanon. 66
Lettre de Condorcet sur Clausonnette et d'Alembert. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur Marmontel et Imbert. *id.*
Jugement du comte d'Artois sur Voltaire. . . 67
Lettre de Suard sur Voltaire. 68
Lettres de Condorcet sur Montesquieu . . . 74
Sur Voltaire et le maréchal de Richelieu. . . 75
Voyage de Condorcet à Fontainebleau. . . . 76
Lettre de Condorcet sur Blin de Sainmore. . *id.*
Lettre de Condorcet sur Marmontel. 77
Épigramme de Condorcet contre Marmontel, Sedaine et Dorat. . . . . *id.*
Dénominations données à Condorcet. 80
Synonyme de vérité, franchise et sincérité, par Suard. 81
Vers de Thomas. 84
Lettre de Condorcet sur La Harpe. 85
Plaisanteries de Condorcet sur La Harpe. . . *id.*
Voyage de Condorcet à Fontainebleau. . . . 86
Lettre de Condorcet sur Marmontel. . . . . *id.*
De la société de madame de Balby. 88
Chanson de La Harpe. 89
Société de Suard. 90
Mot de madame de Staël. . . . . *id.*

Autre mot de madame de Staël . . . . . pag. 91
Lettre de Condorcet sur Marmontel. . . . . *id.*
De l'éloge du chancelier de l'Hôpital. . . . . *id.*
Passages censurés. 92
Avertissement donné à l'abbé Raynal. . . . 96
Lettre de Condorcet sur la censure d'une trag. *id.*
Lettre de Condorcet sur Felime et Tangu. . 98
Lettre de Condorcet sur le parlement. . . . 99
Lettre de Condorcet sur le roi de Prusse. . . *id.*
Lettre du roi de Prusse à l'abbé Colombini . *id.*
Lettre du roi de Prusse à d'Alembert. . . . 100
Lettre de Condorcet sur le roi de Prusse. . 101
Origine de la sainte alliance. . . . . *id.*
Discours du roi de Prusse. . . . . *id.*
Réponse de Joseph II à Buffon. 103
Voyage de Joseph II et du prince Henri à Spa. *id.*
Vers à l'abbé Raynal. . . . . *id.*
Mot de Condorcet sur les Mém. de Rousseau. 106
Lettre de Condorcet sur ces mémoires. . . . *id.*
Jugement qu'il en porte. . . . . *id.*
Écrits inédits de Rousseau. 108
Voyage de Rousseau dans le Valais . . . . . *id.*
Traduction de ses réflexions latines 115
Anecdote sur son voyage à Nevers. 116
Déclaration sur ses ouvrages. . . . . *id.*
Libelle attribué à Condorcet. 119
Anecdote sur l'impératrice Elisabeth. 120
Lettre de Suard sur Necker. 122
Lettre de Necker au comte de Lauraguais. . 123
Réponse du comte de Lauraguais. . . . . *id.*

Lettre de Condorcet sur le compte rendu de Necker. . . . . pag. 125
Lettre de Condorcet sur Caraccioli. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur M. de Maurepas et Necker. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur Louis XIV, Racine et Boileau. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur Louis XV et M. de Sechelles. 126
Comparaison de Necker avec Law. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur M. de Castries. . . 128
Lettre de Condorcet sur le Caton de Genève. 129
Lettre de Condorcet sur Caraccioli. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur Necker. . . . . *id.*
Autre lettre de Condorcet sur Necker. . . . 130
Opinion sur la conversation de Necker. . . . 131
Jugement de Voltaire sur Necker. 132
Lettre de Suard à Condorcet sur Necker. . . *id.*
Réponse de Condorcet à Suard sur Necker et La Harpe 135
Etablissement de la première imprimerie à Versailles. 138
Lettre de Condorcet à ce sujet. . . . . *id.*
Autre lettre de Condorcet sur Necker. . . . *id.*
Lettre de Necker à Suard. 139
Jugement de madame de Staël sur Condorcet. 140
Sur le maréchal de Ségur. . . . . *id.*
Lettre de madame de Fleury. 141
Réponse de M. de Ségur. . . . . *id.*
Réponse de M. de Castries à un officier. . . . 142

Lettre de Condorcet sur Desmarets et Buffon. p. 142
Lettre de Condorcet sur Necker et Maurepas. 145
Mot de Condorcet sur la police. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur M. de Montlinot. . . 146
Autre lettre de Condorcet sur le génie mâle. 147
Sur madame de Polignac. 148
Opinion de Condorcet sur M. de Castries. . . 149
Lettre de Condorcet sur M. de Lessart. . . . *id.*
Opinion de Condorcet sur l'administration. . 150
Conversation de l'abbé Galiani. . . . . *id.*
Réflexion de Diderot sur le bonheur. 155
Note de Diderot sur la création. 158
Journal de Diderot et Rousseau. 159
Phrase de Rousseau. . . . . *id.*
Mort de M. de Maurepas. . . . . *id.*
Discours du duc de Nivernois à Condorcet. . 160
Lettre de Condorcet sur M. de Trudaine. . . 161
Anecdote sur M. de Maurepas et M. Necker. . 162
Lettre de d'Alembert. 165
Ses vers sur Franklin. 166
Lettre de Condorcet sur M. de la Vrillière. . 168
Lettre de Condorcet sur Marmontel. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur M. de Pezay. . . . 170
Eloge de M. de Maurepas, par le vicomte de la Rochefoucauld. . . . . *id.*
Anec. de Beaumarchais avec M. de Maurepas. 173
Tableau des mœurs sous Louis XV 177
Société de M. le duc de Choiseul. 179
Sur madame du Barry. 181
Portrait du duc d'Aiguillon. 183

Succès du vicomte de Noailles. . . . . pag. 187
Sur le maréchal de Broglie. 190
Opinion de Condorcet sur la guerre d'Amérique. 193
Ecrit de Condorcet sur les tribunaux. 196
Lettres de Condorcet sur les cours souveraines. 198
Ecrit de Condorcet intitulé *les Si*. 201
Note de Condorcet sur *Monsieur*, Louis XVIII. 204
Etablissement du premier club en France, par Monsieur. . . . . *id.*
Note de Condorcet sur le prince de Condé. . 205
Lettre de Condorcet sur Ducis et Louis XVIII. *id.*
Baptême da madame la duchesse d'Angoulême. 206
Réponse de Louis XVIII à la reine. 207
Plaisanterie des écus par la société de Louis XVIII. . . . . *id.*
Plaisanterie des sabots élastiques dans la même société. . . . . *id.*
De Louis XVIII et de l'abbé Miaulan. 209
De Louis XVIII et de M. d'Avaray. . . . . *id.*
De Caraccioli et de madame de Luxembourg. *id.*
De Frédéric II et son page. 210
De la société de Monsieur. . . . . *id.*
Noëls dévots de M. de Montesquiou. 211
Poëmes du chevalier de Boufflers. . . . . *id.*
Réception de M. de Montesquiou à l'académie. *id.*
Lettre de Condorcet à Suard. 212
Note de Condorcet sur M. Moreau. 213
Lettre de Condorcet sur Swedenborg. . . . . *id.*
Opinion de Condorcet sur les visions de Swedenborg. 218

Lettre de Condorcet sur M. Garat. . . pag. 218
Autre lettre sur M. Garat, par Condorcet. . . 222
De l'emploi des hommes de lettres. 223
Opinion sur le traité de commerce. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur M. de Vergennes. . . 224
Plaisanterie de Condorcet sur le Dauphiné. . 225
Mot de madame de Staël. . . . . *id.*
Portrait de M. de Calonne. 226
Mot de l'archevêque de Lyon. 227
Sur Clavière. . . . . *id.*
Refonte des monnaies. . . . . *id.*
Opinion sur M. de Calonne. 228
Vie de M. de Calonne. 230
Rapport d'un inspecteur de police sur Athalie. 231
Opinion de Condorcet sur Athalie. 235
Réponse de Suard à Condorcet . . . . . *id.*
Ouvrages inédits de Racine. 237
Couplets d'un vieillard. 238
Approche de la révolution. 239
Mot de M. de Pange. 240
Réflexions de madame de Staël. . . . . *id.*
Lettre du prince de Conti. . . . . *id.*
Chanson sur les notables. 244
Les pourquoi de Condorcet. 245
Ministère de M. de Brienne, archevêque de Sens 246
Portrait de ce ministre. 247
Anecdote de M. de Vergennes et de M. de Maurepas. 249
Résultats de l'administration de l'archevêque de Sens. 250

De Louis XVIII et de M. de Bièvre. . . *pag.* 252
Rapport de Suard au lieutenant de police. . . *id.*
Anecdote de Condorcet sur Louis XVIII et le peintre Latour. 254
Lettre de Condorcet sur l'archevêque de Paris. 255
Lettre de Condorcet sur le garde-des-sceaux. , 256
Note sur le chevalier Dubois. 257
Lettre sur le parlement. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur les états-généraux. . *id.*
Lettre de Devaines sur madame Necker et madame de Staël. 258
Lettre de Suard sur madame de Staël. . . . 259
Discours de M. do Lally-Tolendal. 260
Lettre de Condorcet sur le Châtelet. 262
Réquisitoire au Châtelet. . . . . *id.*
Mémoire du comte d'Antraigues. 263
Réfutation de l'Esprit des lois de Montesquieu. 266
Origine des lois. . . . . *id.*
Droits et devoirs naturels. 271
Droits et devoirs sociaux. 274
Droits et devoirs politiques. 278
Note de Suard sur l'Angloterre. 282
Note de Condorcet sur les sinécures de la France et de l'Angleterre. 283
Note de Condorcet sur les sinécures de l'Anglet. *id.*
Lettre de Condorcet sur St. François de Sales. 285
Lettre de Condorcet sur Fox. 286
Lettre de Condorcet sur les whigs et les amis de la révolution. . . . . *id.*
Note de Condorcet sur les constitutions. . . 287

Des élections de l'Angleterre, par Suard. *pag.* 288
Sur la démocratie, par Suard. 300
Sur la révolution, par Mirabeau. . . . . *id.*
Mot de Champfort. 301
Mot de Lally-Tolendal. . . . . *id.*
Observations de Suard sur la souveraineté. . . *id.*
De Suard sur les changemens du gouvernem. 302
Eloge de Pierre Camper, par Condorcet. . . 304
Suppressions faites par la police. . . . . *id.*
Sur les priviléges, par Condorcet. 305
Sur M. de La Fayette et M. Lally-Tolendal. 312
Sur les insurrections. 313
Anecdote sur M. de Barentin. . . . . *id.*
Autre anecdote sur le même. 314
Lettres de Condorcet sur Malouet. . . . . *id.*
Eloge de Malouet, par Suard. 316
Réponse de Malouet. 322
Réflexions de Burke sur la liberté. . . . . *id.*
Ecrit de Condorcet sur les états-généraux. . 323

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

C 3101

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google